

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : 05/04/2017	Séance du jeudi 30 mars 2017 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	---	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 30 mars 2017 à 18h10 à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 23/02/2017

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Yves GUYEN comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 23/02/17.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.2 - Désignation d'un représentant au sein d'ATMO Bourgogne Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la désignation de M. Daniel HUOT pour représenter le Grand Besançon à l'Association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique en Bourgogne Franche-Comté (ATMO BFC).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.3 - Modification de désignation des représentants au SYBERT suite à la modification des statuts

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- élit les 33 délégués titulaires et les 33 délégués suppléants pour représenter la CAGB au Syndicat mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des Déchets (SYBERT).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

↳ R. 1.1.1 - Livres dans la Boucle - Préparation de l'édition 2017

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'édition 2017 « Livres dans la Boucle »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette opération,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne Franche Comté et de tout autre partenaire potentiel et à signer les conventions à venir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.2 - Budget primitif 2017

A la majorité, 10 contre et 4 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le Budget Primitif 2017, budget principal et budgets annexes,
- la confirmation de la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement,
- les listes des emplois permanents et celles des emplois non permanents ci-jointes.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 105 Contre : 10
Abstentions : 4 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.3 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la révision des autorisations de programme et leurs découpages en crédits de paiement concernant :
 - l'AP/CP « Voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte » (Budget annexe Transports),
 - AP/CP « Réalisation d'itinéraires cyclables »,
 - AP-AE/CP « Marnières »,
 - AP/CP « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »,
 - AP/CP « Subventions PLH 2006-2012 construction de logements locatifs publics »,
 - AP/CP « Aides à la pierre déléguées »,
 - AP/CP « Habitat 2013-2019 »,
 - AP/CP « Schéma départemental gens du voyage 2013-2019 »,
 - AP/CP « Equipements fluviaux »,
 - AP/CP « Acquisition de bus et de matériel embarqué » (Budget annexe Transports),
 - AP/CP « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine » (Budget annexe Transports),
 - AP/CP « Travaux de mise aux normes et de réhabilitation du dépôt » (Budget annexe Transports),
 - AP/CP « Parc instrumental » (Budget annexe CRR),
- la création de :
 - l'AP/CP « PNRU 2016-2019 ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.4 - Vote des taux de fiscalité pour l'exercice 2017 et décisions à prendre consécutivement à l'extension de périmètre du Grand Besançon

A la majorité, 13 contre, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur la fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2017 :
 - cotisation foncière des entreprises : 26,13 %,
 - taxe d'habitation : 9,59 %,
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,28 %,
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,17 %,
- confirme l'application des durées de rapprochement des taux de CFE, telles que prévues au Code Général des Impôts (durées qui s'appliqueront donc par défaut).

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 106 Contre : 13
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.5 - Fonds de soutien à l'investissement local 2017 - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- confirme la réalisation des projets du Grand Besançon suivants, conformément au PPIF :
 - doublement du Pont de la Gibelotte dans le cadre de la voie de transport en commun en site propre (TCSP) Viotte-Campus-Témis,
 - mises aux normes accessibilité des arrêts de bus dans le cadre du Schéma Directeur - Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP),
 - Réalisation de pistes cyclables avenues Siffert et Clémenceau,
 - Réalisation d'une piste cyclable Prés de Vaux-Commune de Chalezeule,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à confirmer les demandes d'aides auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement local, et auprès des autres cofinanceurs tels que la Région de Bourgogne-Franche-Comté, le Département du Doubs, l'Union Européenne et les autres partenaires potentiels, et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.6 - Convention entre l'AD@T et le Grand Besançon

M. G. BAULIEU, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur l'adhésion à l'AD@T, l'approbation des statuts joints en annexe et la contribution de solidarité à l'AD@T à hauteur de 0.10 €/habitant,
- se prononce favorablement sur la convention entre l'AD@T et le Grand Besançon,
- désigne M. Gabriel BAULIEU en tant que titulaire et M. Jacques KRIEGER en tant que suppléant pour représenter la CAGB à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'AD@T,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'AD@T et à représenter la CAGB à l'Assemblée Générale de l'AD@T.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 1.1.7 - Transfert des zones d'activités économique (ZAE) - Evaluation des charges transférées

A l'unanimité des suffrages exprimés, 4 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités et résultats du calcul des charges transférées au titre des ZAE.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115 Contre : 0
Abstentions : 4 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R. 7.1 - Base de loisirs multi-activités d'Osselle - Transfert de contrats, estimation des charges et convention de mise à disposition de biens

Mme A. OLSZAK et M. D. CUCHE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de mise à disposition de biens et de transfert des contrats à compter du 15 avril 2017, à intervenir entre la commune d'Osselle-Routelle et le Grand Besançon,
- autorise le Président ou son représentant à signer cette convention, ainsi que les avenants aux contrats en cours.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 7.2 - Homologation des tarifs 2017 du Camping de Besançon-Chalezeule

MM. C. MAGNIN-FEYSOT, T. MORTON et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté procède à l'homologation des tarifs 2017 pour le camping de Besançon-Chalezeule, applicables du 15 mars au 31 octobre 2017, le camping étant fermé du 1er novembre au 14 mars, conformément à l'article 16.1 de la convention de Délégation de Service Public du 22 décembre 2010.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 7.3 - CRR - Vote des tarifs - Année scolaire 2017/2018

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur les principes et les évolutions proposés relatifs à la politique tarifaire du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon,
- adopte les tarifs 2017/2018 du CRR.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 115 Contre : 2
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7.4 - Circuits pédestres et VTT - Mise à jour des circuits sur le secteur de la forêt de Chailluz

Mme C. ZOBENBULLER et MM. A. BLESSEMAILLE, JL. FOUSSERET et P. PERNOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la modification de la liste des circuits sur le secteur de la forêt de Chailluz (cf. liste et carte des circuits en annexe),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer un avenant à la convention de répartition des missions entre la CAGB et la commune de Braillans,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la nouvelle version de la convention de répartition des missions entre la CAGB et la commune de Besançon suite aux demandes de modifications de la Ville de Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer une convention de répartition des missions entre la CAGB et les communes de Mérey-Vieilley et Vieilley.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

Commission n°02 : Mobilités

↳ R. 2.1 - TCSP - Convention avec la Ville de Besançon, relative à l'attribution d'un fonds de concours pour la construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- approuve le versement de la Ville de Besançon au Grand Besançon d'un fonds de concours d'un montant maximum de 220 000 €,
- autorise M. Le Président ou son représentant, à signer la convention financière entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 2.2 - TCSP - Versement par le Grand Besançon de la valorisation des biens immobiliers acquis par la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- approuve le principe de valorisation des biens immobiliers mentionnés,
- approuve le versement à la Ville de Besançon de la somme de 642 396,46 € correspondant aux frais engagés par celle-ci pour acquérir des emprises nécessaires à la réalisation du TCSP.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 2.3 - Renouvellement et mise à jour de la convention de mise à disposition de services pour l'entretien d'espaces publics

Mme M. ZEHAF et M. JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur la convention relative à la mise à disposition du Grand Besançon de services municipaux pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 2.4 - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le CEREMA dans le cadre du suivi technique et juridique de l'enquête ménages

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la mise en œuvre d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre le Grand Besançon et le Centre d'étude et d'Expertise sur les Risques l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) pour la réalisation d'une enquête ménages Déplacement,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre le Grand Besançon et le Centre d'étude et d'Expertise sur les Risques l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) pour la réalisation d'une enquête ménages Déplacement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 2.5 - Adhésion du Grand Besançon à la SPL Régionale Transports

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté émet un avis favorable sur :

- l'adhésion du Grand Besançon à la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté, compétente pour fournir des prestations liées (transport urbain/scolaire/mobilité),
- l'approbation du projet de statuts de la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté annexes au présent rapport,
- l'apport au capital de la société d'un montant de 31 000 €, qui sera transformé en 3 100 actions, auprès de la région Bourgogne Franche Comté,
- la désignation de Monsieur Michel LOYAT en qualité de représentant de la collectivité au sein de l'assemblée générale et au sein du Conseil d'administration,
- l'autorisation donnée à Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer toutes les pièces afférentes à cette adhésion.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R. 3.1 - Stratégie emploi-insertion du Grand Besançon

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la stratégie emploi-insertion présentée en annexe 1 au présent rapport.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 115 Contre : 2
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.2 - Convention de coopération pour la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la convention de coopération pour la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 115 Contre : 2
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.3 - Financement de la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics de janvier à décembre 2017 - Demande de subvention Fonds Social Européen

Mmes C. CUINET, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. JACQUEMET et C. MICHEL et MM. A. BLESSEMILLE, L. FAGAUT, G. GALLIOT et P. GONON (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- approuve le projet de plan de financement et autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention FSE, à hauteur de 60% pour la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics couvrant la période de janvier à décembre 2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les pièces administratives consécutives.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 106 Contre : 2
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 9

↳ R. 3.4 - Intermed - Accompagnement renforcé vers et dans l'emploi sur les communes du périmètre de la CAGB en dehors de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur le soutien du Grand Besançon à INTERMED à hauteur de 15 000 € pour l'opération « Accompagnement renforcé vers et dans l'emploi sur les communes du périmètre de la CAGB en dehors de Besançon »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la participation financière et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.5 - FIE - Aide au loyer à PERCIPIO ROBOTICS

MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2), M. FELT, JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET (2), P. GONON (2), JS. LEUBA, T. MORTON et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- attribue à PERCIPIO ROBOTICS via AKTYA une aide de 34 911 € pour réaliser son projet d'implantation dans les locaux USITECH sur la technopole TEMIS à Besançon, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 13

↳ R. 3.6 - Soutien au développement de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA)

Mmes M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN et E. MAILLOT (2) et MM. P. BONNET, G. CHALNOT, P. CURIE, E. DUMONT, A. POULIN (2) et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 60 000 € à l'ISBA au titre de l'enseignement supérieur,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente à cette subvention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 11

↳ R. 3.7 - Actions recherche et innovation - Fonds Régional Innovation - Abondement 2017

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur un abondement par le Grand Besançon du Fonds Régional d'Aide à l'Innovation 2 (FRI 2) à hauteur de 200 000 € en 2017,
- se prononce favorablement sur l'avenant 6 à la convention « Fonds Régional de soutien et de garantie à l'Innovation en Franche-Comté. Convention additive d'adhésion pour la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon » à conclure avec la Région Bourgogne Franche-Comté et BPI France Franche-Comté,
- se prononce favorablement sur la réaffectation d'un montant de 168 188,58 € du FRI 1 vers le FRI 2,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°6.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.8 - Actions recherche et innovation - Fonds Régional Innovation - Soutien au projet de la société Preconys

A l'unanimité des suffrages exprimés, 7 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 15 000 € à l'égard de la société PRECONYS,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0
Abstentions : 7 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 3.9 - BioInnovation - Validation du plan de financement et vente en état futur d'achèvement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur le projet d'équipement structurant BioInnovation et sur son plan de financement prévisionnel,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les financements auprès des partenaires identifiés dans le tableau ci-dessus ainsi que d'autres partenaires éventuels,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer :
 - le contrat de réservation prévu dans le cadre de la vente en état futur d'achèvement que propose la société d'équipement du département du Doubs au bénéfice de la communauté d'agglomération du Grand Besançon pour un montant HT de 2 561 688 €, soit 3 074 025 € TTC,
 - l'acte de vente en état futur d'achèvement qui interviendra.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 3.10 - Industries Créatives et Culturelles (ICC) - Vote des tarifs du 52 rue Battant

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, se prononce favorablement sur la grille tarifaire de redevance d'occupation du 52 rue Battant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°04 : Développement durable

R. 4.1 - Convention de partenariat avec le Pôle Energie - Avenant 2017

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 40 000 € au Pôle Energie Franche-Comté dans le cadre de l'avenant 2017 à la convention triennale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 4.2 - Potentiel géothermique du Grand Besançon - Avenant à l'étude

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant de la convention avec le BRGM afin de prendre en compte les nouvelles communes entrantes au 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la réalisation d'un atlas géothermique des communes du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté et du FEDER.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

R. 5.1 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Renouvellement de la convention de partenariat avec l'ADIL du Doubs

Mme K. ROCHDI, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de partenariat avec l'ADIL 25 pour une durée de 3 ans (2017 à 2019) prévoyant l'octroi d'une subvention annuelle de 15 000 € pour soutenir l'activité générale de l'association et l'octroi d'une part variable annuelle plafonnée à 10 000 € pour l'accompagnement et le montage des dossiers d'aide à l'accession,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat, et tout document ultérieur afférent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 5.2 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositif AAPEL Propriétaire Bailleur) - Demande de subvention (> 10 000 €)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021, se prononce favorablement sur la demande de subvention de M. Daniel MULIN pour un montant total prévisionnel de 14 031 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5.3 - Programme d'action territorial 2017 - Gestion des aides de l'Anah

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le Programme d'action territorial 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5.4 - Opération d'aménagement d'une aire de grands passages provisoire à Chaudfontaine

M. J. LOUISON, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le programme de l'opération d'aménagement d'une aire de grands passages provisoire à Chaudfontaine,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les éventuelles subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 5.5 - Protocole de préfiguration NPNRU - Avenant n°2 à la convention de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°2 à la convention entre le Grand Besançon, la Ville de Besançon et le CCAS pour la mise en œuvre d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), portant sur l'extension du périmètre d'intervention à l'ensemble des ménages du bâtiment 29 de la rue Brûlard et le versement de la somme de 100 000 € au CCAS,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention tripartite ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0

↳ R. 5.6 - Contrat de Ville - Appel à projets 2017 - Première programmation - Subventions supérieures à 10 000 €

Mmes D. DARD (2) et S. WANLIN (2) et M. C. MAGNIN-FEYSOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article 40 du Règlement Intérieur de la CAGB afin de « procéder à un vote séparé sur une ou plusieurs propositions faisant l'objet d'une délibération du Bureau »
- attribue 14 subventions, pour un montant total de 319 490 € :
- au titre du Volet Education/Parentalité/Jeunesse
 - 15 100 € à l'Association PARI
- au titre du Volet Accès à l'Emploi, insertion et accès à la formation
 - 13 000 € à l'Association Jean Eudes
 - 32 000 € à Intermed
 - 15 150 € à BTS Blanchisserie
 - 71 150 € à la Régie des Quartiers de Besançon
 - 15 860 € au Comité de Quartier Rosemont St Ferjeux
 - 10 619 € à la Caisse Solidaire
 - 30 000 € à Panorama Etude Formation Conseil
 - 12 000 € et 27 000 € à Réussite Emploi
 - 18 000 € à la Boutique de Gestion

- au titre du Volet Accès à l'Emploi, insertion et accès à la formation
 - 30 250 € à Gare BTT
- au titre du Volet Accès à l'Emploi, insertion et accès à la formation
 - 17 361 € aux Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion
- au titre du Volet Accès à l'Emploi, insertion et accès à la formation
 - 12 000 € aux Jardins de Cocagne
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les participations financières nécessaires à la bonne mise en œuvre des projets auprès de l'ensemble des partenaires identifiés dans le plan de financement prévisionnel des actions (Etat, Région de Franche-Comté, Département du Doubs, Direction régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations de Franche-Comté, Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, Fonds Social Européen).

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109 Contre : 2
 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 5

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

↳ R. 6.1 - Conseil de Développement Participatif - Rapport d'activité annuel

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance du contenu du rapport d'activité du Conseil de Développement Participatif.

↳ R. 6.2 - CDP - Appel à candidature

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'appel à candidature de nouveaux membres du Conseil de Développement Participatif.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 113 Contre : 2
 Abstentions : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 6.3 - PLUi - Mise en œuvre du Droit de Prémption Urbain en cas de transfert

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le maintien des zones de préemption existantes,
- prend acte du maintien des délégations existantes à l'EPFL et aux aménageurs,
- se prononce favorablement sur la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain aux communes membres du Grand Besançon, sur les zones urbaines (U) et à urbaniser de type AU (zone urbanisable sous forme d'opération d'ensemble), sur les Sites patrimoniaux remarquables ainsi que sur les emplacements réservés à leur bénéfice, le Grand Besançon conservant en tout état de cause sa compétence au titre du DPU sur les équipements et projets de compétence communautaire, les ZAE, et les emplacements réservés à son bénéfice. Seront exclues de cette délégation aux communes les opérations pour lesquelles le Grand Besançon, avec l'accord des communes, décidera d'une délégation à l'EPFL ou à un autre concessionnaire,
- approuve la modification de la délégation de pouvoir du conseil communautaire au profit de son Président pour l'exercice du DPU et la subdélégation du DPU dans les conditions définies ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0
 Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 6.4 - Programme de travail AudaB et renouvellement de la convention pluriannuelle

Mmes C. BARTHELET et M. DONEY et MM. F. ALLEMANN, N. BODIN (2), P. CURIE, P. DUCHEZEAU, G. GALLIOT, P. GONON (2), Y. GUYEN, M. LOYAT, C. MAGNIN-FEYSOT et T. MORTON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- prend connaissance du programme de travail AudaB pour l'année 2017 et des orientations 2017-2019,
- se prononce favorablement sur la convention de financement et de partenariat pluriannuelle 2017-2019 entre le Grand Besançon et l'AudaB, prévoyant notamment le concours financier du Grand Besançon à hauteur de 418 000 € pour 2017,
- autorise le Président à signer la convention pluriannuelle 2017-2019.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 14

Questions diverses

↳ R. 8.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 8.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 mars 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h52.

Etai^{ent} présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 0.3) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.7), M. Emile BRIOT (à partir du 0.3 et jusqu'au 7.2), Mme Claudine CAULET (à partir du 1.1.2), M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.2), M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2), Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 5.6), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'au 1.1.5), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 0.3), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (à partir du 0.3), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI (à partir du 1.1.1), Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 0.3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franco : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT (jusqu'au 0.2) puis représentée par son suppléant M. Christophe DEMESMAY (à partir du 0.3) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.1.1) Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT (à partir du 1.1.1) Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : Mme Marie-Christine MARTINET, suppléante (jusqu'au 1.1.1), puis M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.3) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 1.1.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (à partir du 0.3) Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vesemes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA, suppléante (jusqu'au 1.1.1), puis M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.2) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.2)

Etai^{ent} absents : Besançon : S. BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Noironte : M. Bernard MADOUX Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Thise : M. Alain LORIGUET

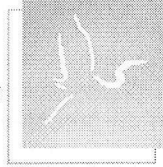
Secrétaire de séance : M. Yves GUYEN

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER, T. BIZE (à partir du 0.3), J. GROSPERRIN (à partir du 1.1.6), S. JOLY (à partir du 0.3), M. LEMERCIER, D. POISSENOT, R. REBRAB, R. STHAL (à partir du 1.1.2), B. ASTRIC (à partir du 0.3), G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), D. HUOT (à partir du 1.1.2), D. GAUTHEROT, A. JACQUEMET (jusqu'au 1.1.1), A. LORIGUET.

Mandataires : D. DARD, E. MAILLOT (à partir du 0.3), P. GONON (à partir du 1.1.6), C. LIME (à partir du 0.3), A. GHEZALI, N. BODIN, S. WANLIN, A. POULIN (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN (à partir du 0.3), B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CONTOZ (à partir du 1.1.2), G. ORY, P. ROUTHIER (jusqu'au 1.1.1), F. TAILLARD.

Grand
Besançon



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 mars 2017

Salle des conférences de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	17
Rapport n° 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Conseil du 23/02/17	17
Rapport n° 0.2 - Désignation d'un représentant au sein d'ATMO Bourgogne Franche-Comté	17
Rapport n° 0.3 - Modification de désignation des représentants au SYBERT suite à la modification des statuts	18
Commission n° 01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	19
Finances	19
Rapport n° 1.1.1 - Livres dans la Boucle - Préparation de l'édition 2017	19
Rapport n° 1.1.2 - Budget primitif 2017	21
Rapport n° 1.1.3 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE)/crédits de paiement (CP)	21
Rapport n° 1.1.4 - Vote des taux de fiscalité pour l'exercice 2017 et décisions à prendre consécutivement à l'extension de périmètre du Grand Besançon	42
Rapport n° 1.1.5 - Fonds de soutien à l'investissement local 2017 - Demandes de subventions	42
Rapport n° 1.1.6 - Convention entre l'AD@T et le Grand Besançon	43
Rapport n° 1.1.7 - Transfert des zones d'activités économiques (ZAE) - Évaluation prévisionnelle des charges transférées	43
Commission n° 07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique	44
Rapport n° 7.1 - Base de loisirs multiactivités d'Osselle - Transfert de contrats, estimation des charges et convention de mise à disposition de biens	44
Rapport n° 7.2 - Homologation des tarifs 2017 du Camping de Besançon-Chalezeule	45
Rapport n° 7.3 - CRR - Vote des tarifs - Année scolaire 2017/2018	46
Rapport n° 7.4 - Circuits pédestres et VTT - Mise à jour des circuits sur le secteur de la forêt de Chailluz	47
Commission n° 02 : Mobilités	47
Rapport n° 2.1 - TCSP - Convention avec la Ville de Besançon relative à l'attribution d'un fonds de concours pour la construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales	47
Rapport n° 2.2 - TCSP - Versement par le Grand Besançon de la valorisation des biens immobiliers acquis par la Ville de Besançon	47
Rapport n° 2.3 - Renouvellement et mise à jour de la convention de mise à disposition de services pour l'entretien d'espaces publics	48
Rapport n° 2.4 - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le CEREMA dans le cadre du suivi technique et juridique de l'enquête ménages	48
Rapport n° 2.5 - Adhésion du Grand Besançon à la SPL Régionale Transports	48

Commission n° 03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	49
Rapport n° 3.1 - Stratégie emploi-insertion du Grand Besançon	50
Rapport n° 3.2 - Convention de coopération pour la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics	53
Rapport n° 3.3 - Financement de la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics de janvier à décembre 2107 - Demande de subvention Fonds Social Européen	53
Rapport n° 3.4 - Intermed - Accompagnement renforcé vers et dans l'emploi sur les communes du périmètre de la CAGB en dehors de Besançon	53
Rapport n° 3.5 - FIE - Aide au loyer à PERCIPIO ROBOTICS	53
Rapport n° 3.6 - Soutien au développement de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA)	53
Rapport n° 3.7 - Actions recherche et innovation - Fonds Régional Innovation - Abondement 2017	54
Rapport n° 3.8 - Actions recherche et innovation - Fonds Régional Innovation - Soutien au projet de la société Preconys	54
Rapport n° 3.9 - BioInnovation - Validation du plan de financement et vente en état futur d'achèvement	54
Rapport n° 3.10 - Industries Créatives et Culturelles (ICC) - Vote des tarifs du 52 rue Battant	55
 Commission n° 04 : Développement durable	 55
Rapport n° 4.1 - Convention de partenariat avec le Pôle Énergie - Avenant 2017	55
Rapport n° 4.2 - Potentiel géothermique du Grand Besançon - Avenant à l'étude	55
 Commission n° 05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	 55
Rapport n° 5.1 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Renouvellement de la convention de partenariat avec l'ADIL du Doubs	55
Rapport n° 5.2 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositif AAPEL Propriétaire Bailleur) - Demande de subvention (> 10 000 €)	56
Rapport n° 5.3 - Programme d'action territorial 2017 - Gestion des aides de l'Anah	56
Rapport n° 5.4 - Opération d'aménagement d'une aire de grands passages provisoire à Chaudfontaine	56
Rapport n° 5.5 - Protocole de préfiguration NPNRU - Avenant n° 2 à la convention de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale	56
Rapport n° 5.6 - Contrat de Ville - Appel à projets 2017 - Première programmation - Subventions supérieures à 10 000 €	56
 Commission n° 06 : Aménagement et coopérations du territoire	 56
Rapport n° 6.1 - Conseil de Développement Participatif - Rapport d'activité annuel	56
Rapport n° 6.2 - CDP - Appel à candidatures	57
Rapport n° 6.3 - PLUi - Mise en œuvre du Droit de Préemption urbain en cas de transfert	58
Rapport n° 6.4 - Programme de travail AudaB et renouvellement de la convention pluriannuelle	60
 Questions diverses	 60
Rapport n° 8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	60
Rapport n° 8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	60

(1) L'objectif principal de la présente étude est d'évaluer l'impact des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le développement durable. Cette analyse se concentre sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

(2) Les données recueillies indiquent que les mesures de réduction des émissions ont entraîné une diminution significative des coûts environnementaux, tout en maintenant un niveau acceptable de croissance économique. Cependant, certaines régions ont subi des impacts sociaux négatifs, tels que la perte d'emplois dans les secteurs traditionnels.

(3) Les résultats de cette étude soutiennent l'idée que les politiques de réduction des émissions peuvent être conçues de manière à maximiser les bénéfices et à minimiser les coûts sociaux. Cela implique une approche équilibrée qui prend en compte les besoins de toutes les parties prenantes.

(4) Les conclusions de cette étude ont des implications importantes pour la formulation de politiques publiques. Elles soulignent la nécessité de renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation pour garantir l'efficacité des mesures mises en œuvre.

(5) En outre, il est recommandé de poursuivre les recherches pour mieux comprendre les interactions complexes entre les différents secteurs et pour développer des stratégies innovantes de réduction des émissions.

(6) En conclusion, la mise en œuvre de politiques de réduction des émissions est un défi complexe, mais elle est essentielle pour assurer un avenir durable et résilient. Une approche intégrée et transparente est la clé du succès.

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du jeudi 30 mars 2017

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h45.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n° 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Conseil du 23/02/17

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons démarrer notre séance du Conseil Communautaire. Les pouvoirs sont les suivants : jusqu'à leur arrivée, Annick JACQUEMET à Pascal ROUTHIER, Claudine CAULET à Catherine THIEBAUT et Myriam LEMERCIER à Abdel GHEZALI, et pour toute la séance, Alain LORIGUET à Fabrice TAILLARD, Daniel GAUTHEROT à Gilles ORY, Gilbert GAVIGNET à Bernard GAVIGNET, Solange JOLY à Christophe LIME, Rosa REBRAB à Sylvie WANLIN, Danièle POISSENOT à Nicolas BODIN, Sorour BARATI-AYMONIER à Danielle DARD, et Daniel PARIS à Yves GUYEN.

Nous devons désigner un secrétaire de séance. Cela peut être Monsieur GUYEN, par exemple.

Avez-vous des remarques concernant le compte rendu de la dernière assemblée ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Il est donc adopté.

Nous l'avons déjà dit, mais Jean-Paul MICHAUD vient de perdre quelqu'un de très proche dans sa famille. Malgré tout, il est présent ce soir. Nous voudrions le remercier pour sa présence ce soir, lui redire notre amitié et combien nous participons à sa peine.

Le quorum est atteint. J'ai annoncé les pouvoirs. En conséquence, j'ouvre la séance.

Rapport n° 0.2 - Désignation d'un représentant au sein d'ATMO Bourgogne Franche-Comté

M. LE PRÉSIDENT.- Dans le cadre de la fusion entre les régions Bourgogne et Franche-Comté, les deux associations en charge de la surveillance de la qualité de l'air que l'on connaît bien ici, à savoir ATMO Franche-Comté (Association pour la surveillance d'environnement atmosphérique en Franche-Comté), qui est très bien présidée par notre collègue et Maire de Mamirolle Daniel HUOT, et ATMOSF'AIR Bourgogne, organisent leur fusion au sein d'une unique structure ATMO BFC. Cela n'a pas été forcément très facile. C'est une longue discussion. Le Grand Besançon siégeant dans le collège des collectivités, il convient de désigner un représentant. Dans ce cadre, il est proposé la candidature de Daniel HUOT.

Y a-t-il d'autres candidats par rapport à cela ? Il n'y en a pas. Daniel HUOT est donc désigné à l'unanimité. Je crois que le siège devrait rester à Besançon.

S'adressant à M. HUOT. Tu pourrais peut-être dire un mot pour préciser, simplement pour que les collègues le sachent.

M. HUOT.- Nous devons fusionner au 31 décembre 2016, mais nous avons rencontré quelques difficultés dans la fusion. Elle se fera donc le 12 mai prochain. Cette fois-ci, la date de l'Assemblée Générale constitutive est fixée. Il y a eu un accord des parties. Le siège de la future association qui

assure la surveillance de la qualité de l'air sur la Bourgogne Franche-Comté sera à Besançon. Par contre, je n'en serai pas le Président. Nous aurons une Présidente issue du Grand Dijon.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu ne seras donc pas le premier Président. Nous pouvons dire qu'il y a eu un accord équilibré. Nous n'avons jamais dit que nous voulions la suprématie, mais nous voulons des équilibres, et là, il y a un équilibre. Nous sommes d'ailleurs en train de travailler avec vous pour trouver un siège, ATMO devant quitter la rue Mégevand pour un autre siège au cœur de la ville. Tout le monde est donc d'accord pour cela.

Je voudrais dire aussi que la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort ont candidaté ensemble à l'appel à projets du plan national pour l'alimentation, pour la réalisation d'un PAT (Projet Alimentaire Territorial). C'est très important. On parle de plus en plus de cela au niveau national où il y a eu 423 candidatures, 47 lauréats, dont 2 en Bourgogne Franche-Comté et le 1^{er} mars, nous avons été lauréats et classés second au niveau national. Cela veut dire que notre plan n'a pas été classé comme étant le meilleur, mais il n'est pas loin.

Le PAT nous permettra de faire le diagnostic de la production agricole locale, des besoins alimentaires, du besoin de vie et proposera un plan d'actions pour développer les filières locales, ce qui est une préoccupation pour nous en matière de santé publique, d'alimentation et d'économie. Développer les filières de production locale, c'est de donner de l'emploi à des personnes ici, chez nous.

Je voudrais remercier les services de la CAGB qui avaient investi 17 500 € pour cette opération, la Chambre d'Agriculture qui a investi 10 310 €, et la Vice-Présidente Françoise PRESSE qui a beaucoup travaillé sur le sujet et à qui je remets ce diplôme de Projet Alimentaire Territorial, lauréat national 2016-2017.

S'adressant à Mme PRESSE. Comme cette année tu n'es que deuxième, l'année prochaine, tu ne pourras être que première.

En tout cas, bravo aussi aux services.

Mme PRESSE.- Ce projet permet aussi d'assurer une cohésion territoriale à travers le travail que nous mènerons. C'est un outil de dialogue entre les différentes communes et l'Agglomération. J'espère que ce projet fera partie intégrante du projet territorial.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je pense que tout le monde est satisfait. Nous pouvons passer au point suivant.

Rapport n° 0.3 - Modification de désignation des représentants au SYBERT suite à la modification des statuts

M. LE PRÉSIDENT.- Une liste vous est proposée. Nous devons élire 33 délégués titulaires et 33 délégués suppléants pour représenter la CAGB au syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets, plus connu sous le nom de SYBERT.

Par rapport à la liste proposée ici, avez-vous des remarques ? S'il n'y en a pas, je la mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Finances

Rapport n° 1.1.1 - Livres dans la Boucle - Préparation de l'édition 2017

M. BAULIEU.- Chacun connaît dans cette salle les initiatives que nous avons prises en 2016 avec cette première manifestation des Livres dans la Boucle qui s'est déroulée du 16 au 18 septembre dernier. Vous en avez le résumé dans votre rapport. Ce sont :

- 200 auteurs,
- 22 000 visiteurs,
- 4 ateliers « jeunesse »,
- une communication réussie par notre équipe de la Communication, une soixantaine d'articles étant parus,
- 7 libraires engagés,
- 10 partenaires,
- un coût global de 380 000 €.

Il s'agit maintenant bien évidemment d'exprimer la volonté de pérenniser l'événement. C'est dans cet esprit que nous travaillons à la deuxième édition qui se déroulera du 15 au 17 septembre prochain, en pleine rentrée littéraire, entre Le Livre sur la Place de Nancy et Les Correspondances de Manosque, puisque nous avons repris le créneau, la fenêtre de tir littéraire qu'avait antérieurement le département.

Concernant les objectifs de la manifestation, il s'agit bien évidemment d'organiser un événement littéraire, une manifestation culturelle, variée, accessible à tous et de qualité, contribuant à forger l'image de l'Agglomération et appelée à constituer un événement culturel majeur au plan régional. L'esprit de cette manifestation est le suivant : c'est un festival populaire, de qualité avec une programmation orientée sur la rentrée littéraire, donc ouvert pour tous. Il sera localisé au cœur de l'Agglomération, normalement place de la Révolution pour la partie centrale du dispositif qui rayonnera non seulement dans la ville, mais également dans le Grand Besançon, au gré des partenariats ou des participations que nous aurons des médiathèques, bibliothèques ou autres établissements.

Le format est un peu élargi par rapport à celui de l'an dernier en termes de dates, puisqu'il est proposé de démarrer dès 14h le vendredi. Il se déroulera ensuite sur deux journées complètes, jusqu'à 20h le samedi et 18h le dimanche. Nous visons toujours un plateau de 200 auteurs, avec une grande variété. Une cinquantaine animations diverses et nombreuses seront proposées, avec des rencontres animées par des personnes ayant toutes les qualités requises.

Concernant l'organisation de cette manifestation, bien évidemment, nous avons renouvelé l'appel à un prestataire extérieur et la société Faits & Gestes a été retenue. Vous avez dans votre rapport, la confirmation d'un site central qui regroupera l'ensemble des auteurs, notamment pour les dédicaces, et d'autres actions plus éclatées. Tout cela reste dans un ensemble cohérent.

Nous proposons la création d'un comité de pilotage, dont vous avez la composition dans votre rapport. Nous avons déjà quelques partenaires et nous souhaitons bien évidemment les élargir autant qu'il est possible encore.

En termes de communication, nous essaierons de faire feu de tout bois sur un plan régional et de différentes manières, avec tous les types de support possible. Si nous pouvons accrocher quelque chose sur le plan national, bien évidemment, nous le ferons, nous nous y employons et c'est un autre positionnement à obtenir.

Sur le visuel, celui de l'an dernier avait rencontré son succès. Nous restons ainsi dans le même concept. Vous en avez la description dans votre rapport. Dire que le personnage est un peu loufoque ouvre des perspectives, bien évidemment. Pour le budget prévisionnel, nous en sommes à 420 000 € avec un concours de l'ordre de 200 000 € pour l'Agglomération et de 75 000 € pour la Ville. Vous avez le calendrier de déroulement et un résumé de l'ambition 2017, à savoir :

- conforter Livres dans la Boucle,
- repositionner le salon parmi les premiers rendez-vous littéraires nationaux,
- contribuer à développer la notoriété de l'Agglomération,
- augmenter la fréquentation du salon.

Il s'agit également de :

- proposer une programmation remarquable et distinctive sur Besançon et sa périphérie,
- fédérer les acteurs locaux autour de l'événement,
- assurer des retombées économiques et médiatiques pour notre territoire.

Voilà notre ambition résumée pour cette action qui, pour l'instant, se prépare bien.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Gaby. Cela se prépare bien, nous aurons l'occasion d'en reparler et de communiquer à nouveau prochainement sur le sujet. Avez-vous des remarques par rapport à cela ?

M. PRALON.- Je voulais simplement intervenir en tant que membre de la Commission n° 07. C'est vrai que l'an dernier, tout avait été très vite pour cette opération, mais cette année, je voudrais que l'on note la satisfaction de la Commission qui a été associée à cette préparation et qui est tenue au courant de l'évolution. Je voulais faire ressortir de ce qu'il s'est dit au sein de cette Commission. Il a été dit que ce salon des Livres dans la Boucle était un événement d'envergure, marqueur de territoire et qu'en ce sens, il est profitable à l'ensemble des communes du territoire en termes d'offre culturelle et de notoriété. Il faut souligner aussi qu'il ne faut pas opposer événement culturel et événement de communication : un événement culturel de cette envergure est un vecteur de communication riche de sens pour une agglomération comme la nôtre qui a vu naître Victor HUGO, Charles NODIER ou encore Tristan BERNARD.

L'offre culturelle de Livres dans la Boucle s'étendra aux communes périphériques. Des rencontres avec les auteurs seront programmées avec certaines médiathèques. Elles seront étudiées avec elles en fonction de leurs attentes et de leur public. Des actions d'autres natures sont également envisagées sur l'Agglomération autour du livre, avec le Musée de Nancray, par exemple, où une idée de vide-bibliothèque pourrait voir le jour sur ce week-end de septembre. Le livre et la lecture seront donc à l'honneur dans toute cette Agglomération. C'est une dimension culturelle qui peut d'ailleurs amener à se poser la question plus tard de la compétence Lecture publique à l'échelle de notre territoire.

Voilà ce que je voulais dire et c'est ce qui a été noté tout au long de notre Commission qui a vraiment apprécié d'être associée à cette démarche.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Avez-vous d'autres remarques ?

M. CONTOZ.- Je remercie Jean-Yves de l'avoir signalé. J'ai demandé à la Direction du Musée de s'insérer dans le projet, parce que ce sont les Journées du Patrimoine et l'entrée est gratuite ce jour-là. Il n'y a donc pas d'obstacle. La Direction est en train de travailler avec les porteurs techniques du projet.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut faire un grand désherbage de bibliothèque. Y a-t-il des questions à poser à Jean-Yves PRALON au nom de la Commission, ou à Gabriel BAULIEU ? S'il n'y en a pas, je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité. Nous pouvons passer maintenant au budget.

Les rapports n° 1.1.2 et 1.1.3 sont présentés et débattus conjointement.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vais pas faire de grand discours, parce que nous avons déjà fait cela pour les orientations budgétaires, et je pense que les uns et les autres auront les mêmes remarques. Nous allons donc essayer de faire dans l'efficacité. Je passe la parole à Gaby et je répondrai plutôt à des questions, si vous le voulez bien.

Je vais dire juste un mot sur ce budget, dont le contexte est particulier, puisqu'il voit l'arrivée de 15 communes aujourd'hui parmi nous, le transfert de nouvelles compétences dont nous avons déjà parlé comme les ZAE, et la poursuite, voire le renforcement de la mutualisation des services et le renforcement d'un projet de territoire. Voilà ce que je voulais dire sur ces axes forts qui montreront d'ailleurs que notre Région et notre Agglo ont de l'ambition.

Je vous signale d'ailleurs que normalement, demain devrait paraître dans un grand journal suisse, le NZZ (« Neue Zürcher Zeitung »), nouveau journal de Zurich, un article qui devrait être plutôt sympa pour le développement économique sur Besançon, basé sur la renaissance économique du Grand Besançon. Il survient après les Journées Granvelle, événement qui a rencontré un vrai succès et avant une émission d'une demi-heure, dont le contenu n'est pas encore défini, mais qui sera du même type qu'« Envoyé Spécial », sur la renaissance de Besançon et son renouveau après la catastrophe de l'horlogerie. Cela dit, je me méfie tout de même, parce qu'on ne sait jamais quel est le contenu de ces émissions. C'est déjà bien qu'ils viennent, ils savent que nous existons, que nous nous développons. J'ai eu de très bons contacts avec le journaliste. Ceci étant dit, nous verrons. Nous continuons à avoir ces ambitions. Si un article est publié demain, nous essaierons de le faire passer, mais j'ai peur qu'il soit en allemand. Il faudra peut-être faire traduire cet article du nouveau journal de Zurich.

M. BAULIEU.- En économie, nous avons donc le choix entre l'anglais et l'allemand.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas s'il sera en allemand. Le journaliste que j'ai reçu est un Suisse allemand né en Grèce, et qui parle très bien le français.

M. BAULIEU.- Concernant le budget, le Président a planté le décor en renvoyant aux orientations budgétaires (OB), puisque nous en sommes très proches. Nous parlons de 199 M€ ou de 200 M€, et nous parlons de 201 M€ ce soir. Si nous intégrons les ajustements de calendrier des AP/CP (Autorisation de Programme/Crédits de Paiement), en termes de crédits de paiement, nous avons là la différence que nous avons entre les OB et le projet de budget. Je vais parcourir ce dossier à partir d'un diaporama. Vous avez pu lire le rapport dans le détail.

Le Président a énoncé les premiers éléments que vous avez à l'écran, sur l'Agglomération qui se renforce, qui évolue. Dans le contexte général, la croissance économique reste incertaine en termes d'évolution, les prévisions restent modérées, les prévisions de la loi de Finances étant quelquefois un peu discutées par quelques experts. Concernant la poursuite de la baisse des dotations de l'État, sur ce registre, nous pouvons mettre sur la ligne précédente, la prévision de passage en dessous des 3 % du PIB, donc du déficit public en loi de Finances 2017. C'est donc ce qui est prévu dans la loi de Finances. Au train où vont les choses, ce n'est pas si sûr que cela à l'arrivée, mais nous verrons.

À périmètre constant pour la CAGB, s'agissant des baisses de dotation, ce sont -0,9 M€, soit en net, dans notre dossier, -0,2 M€, puisqu'il y a 0,7 M€ en plus par l'élargissement du périmètre. En cumuler, de 2014 à 2017, la baisse s'élève à plus de 12 M€. Parlant et définissant notre projet de budget, nous confirmons notre stratégie pluriannuelle de l'Agglomération. Il s'agit pour nous de tourner autant que faire se peut cette stratégie vers l'investissement. Comme vous l'avez mémorisé l'an dernier, nous avons remis du carburant sur ce champ en inscrivant dans nos crédits d'investissement, pour les années en cours, un supplément de crédits de 17 M€ permettant de porter l'engagement à 92 M€ sur la période 2016-2020, sur le budget principal. C'est grâce à la maîtrise des choses et au résultat dégagé que nous disposons de cette capacité à remettre du carburant dans la machine. Si nous le pouvons, c'est parce que nous ne nous départissons pas d'une maîtrise forte de l'évolution des dépenses de fonctionnement. C'est un exercice extrêmement difficile.

Sur 2017, nous tenons le cap, mais puisque nos équilibres nous le permettent, nous réintroduisons quelques mesures nouvelles dont notamment celles que nous venons de voir, avec les Livres dans la Boucle. Toutefois, sur un périmètre constant, nous avons un cap à -2 %, mais c'est important, parce que nous devons faire davantage dans les années suivantes. Le cap tel qu'il est aujourd'hui sur la base de ce que nous détenons comme éléments prévisionnels nous impose, sur les années suivantes, de faire -4,7 % sur les dépenses de fonctionnement (hors les dépenses salariales que nous tenons dans une fourchette à 1,5 %). Ce sera donc extrêmement difficile, abrupt et il faudra y travailler beaucoup, les services étant déjà mobilisés sur ce cap 2018.

Bien évidemment, si nous voulons garder ce cap, nous devons agir sur tous les leviers. Pour ce volontarisme sur l'investissement, il s'agit bien évidemment de maîtriser nos dépenses de fonctionnement, mais il s'agit aussi d'avoir recours à la fiscalité de manière modérée, graduée, aussi équitable que possible. Vous l'avez vu plus ou moins dans le rapport et nous y reviendrons plus loin dans un rapport spécifique, mais nous sommes ici aussi sur la base du tableau de marche validé en 2015. C'est rigoureusement ce que nous proposons, comme nous l'avons indiqué lors des orientations budgétaires, avec des majorations modérées que nous avons à l'écran en termes d'indication, en valeur absolue, sur des valeurs locatives moyennes. Cela veut dire un logement, une maison qui a une valeur locative de 3 500 €, pour être assez précis dans ce que veut dire cette moyenne.

Cette volonté d'aller de l'avant dans un contexte extrêmement difficile traduit une ambition autour de quelques priorités fortes que nous pouvons résumer sous quatre intitulés, à savoir :

- l'attractivité et le rayonnement du territoire : cela couvre différents domaines d'actions, d'interventions (l'enseignement supérieur, la fête de l'Agglo, le Salon du Livre, le soutien du sport de haut niveau, le tourisme, le schéma des équipements sportifs, la coopération sur notre territoire, et au-delà avec les pays voisins),
- le développement économique et l'emploi : ce sont le commerce, le soutien aux actions en faveur de l'emploi, la création et l'animation d'espaces de travail partagé, l'aménagement des zones économiques, le soutien numérique. Nous y reviendrons d'ailleurs peut-être plus tard, mais vous avez vu dans le rapport qu'à un moment donné, nous faisons une présentation par compétence hors charges de personnel. Sur la compétence Économie, Enseignement supérieur, Emploi, il y a 15 M€ inscrits en dehors des charges de personnel, sans oublier bien évidemment, les crédits ouverts dans les budgets annexes pour plus de 5 M€. Quand vous additionnez l'ensemble, il y a plus de 15 M€ d'ouverts sans les charges de personnel en matière de compétence Économie, Enseignement supérieur, Emploi,
- l'aide aux communes : c'est un axe fort de la construction de l'intercommunalité, mais aussi de son rayonnement et de l'expression de son utilité auprès des communes, avec un dispositif voté le 30 juin 2016, qui se met en place, qui a dû être ajusté pour être calé avec le dispositif départemental. Il vise essentiellement désormais pour nos communes l'informatique, plus un petit volet juridique. Toutefois, en 2016, nous avons mis en place également l'ADS (Administration du Droit des Sols) qui a fonctionné sur toute l'année, avec différents fonds d'aides, OrdiClasse que nous actualisons. Un faisceau d'actions convergentes donne sa chance à l'intercommunalité, vue et vécue depuis les communes,
- le développement durable et la qualité de la vie : cet autre volet extrêmement important concerne la mobilité durable et le développement de l'intermodalité, la mise en œuvre de l'accessibilité, le développement de panneaux photovoltaïques et les pépinières maraîchères.

Nous avons là une déclinaison de notre ambition au service de laquelle se structure notre stratégie.

Vous avez ensuite une vue générale de ce projet de budget consolidé 2017. Entre 2016 et 2017, on passe de 184 M€ à 201 M€, soit +9 %, ce qui est directement la traduction de l'évolution du périmètre, ainsi que des transferts et des mutualisations, puisque nous portons davantage de compétences et de moyens notamment au bénéfice de nos territoires pour tout ce que nous mutualisons, la mutualisation se faisant très normalement au sein de l'intercommunalité. Nous accompagnons cette vue générale d'un tableau général, dont nous avons vu un résumé plus radical avec la somme globale.

Nous avons ici en deux écrans un résumé de notre budget, avec tout d'abord le budget principal à 107 M€ de recettes de fonctionnement. Nous voyons une épargne brute à 12 M€ et des dépenses d'investissement propres au budget principal de 23 M€, dont 20 M€ de mesures nouvelles. Ce sont les éléments caractéristiques de ce budget principal, avec cet indicateur extrêmement important, qui est celui de l'épargne brute à 12 M€, qui reste d'un niveau élevé, y compris en tant qu'épargne nette après remboursement du capital.

Concernant les budgets annexes, vous voyez que désormais, nous sommes à peu près sur le même ordre de grandeur entre le budget principal et les budgets annexes, avec un budget Transports encore très élevé par le fait de sa section d'investissement. Le fonctionnement du budget Transports s'élève à 46 M€, 36 M€ si on retire l'autofinancement, ce qui est considérable. Cette année, la section d'investissement de ce budget Transports s'élève à 29 M€, avec bien évidemment, un remboursement de capital important (6 M€ de mémoire).

Cela conduit à des opérations nouvelles d'un niveau élevé, avec tout particulièrement :

- les queues d'actions du programme tramway pour un peu plus de 5 M€,
- les 14 M€ sur le TCSP en cours,
- les 2,2 M€ de renouvellement de bus,
- plus de 1 M€ sur la mise aux normes et l'aménagement de nos locaux.

Le budget Transports est donc important par son fonctionnement et très important par son niveau d'investissement. Il fonctionne cette année encore sur une base de subvention d'équilibre maîtrisée à 11,6 M€. Nous sommes là dans notre tableau de marche et nous savons que le souci sur ce budget est de franchir le cap du renouvellement de la DSP sans dégât pour cet indicateur.

Vous avez tous en tête le budget Déchets, puisque nous l'avons voté l'an dernier. Il s'élève à 23 M€, avec 20 M€ de fonctionnement essentiellement financés par la redevance et différents concours avec les partenaires, notamment l'ADEME.

Le budget CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional) fonctionne, mais il nous a beaucoup mobilisés en investissement il y a quelques années. Désormais, l'investissement concerne essentiellement la maintenance et un volet sur le renouvellement du parc instrumental. Nous avons un conservatoire magnifique, un projet d'établissement qui fonctionne bien, une équipe qui tourne, plus de 1 800 élèves et nous avons un parc instrumental presque intégralement renouvelé. Bref, nous aurons un conservatoire au top à tous égards. Il n'est pas interdit de souligner les choses qui marchent bien dans cette Agglomération, même si bien évidemment, nous rencontrons parfois des soucis ici ou là. La subvention d'équilibre de ce Conservatoire s'élève à 6 M€, ce que nous avons vu par ailleurs et ce qui est tout à fait important. Nous avons une petite progression de la contribution des usagers, puisque c'est également notre plan de marche sur le dispositif solidaire et modulé que nous avons mis en place, qui fonctionne, qui s'applique, dont l'application est progressive dans le temps et qui sera totalement mis en œuvre au-delà de la fin du présent mandat.

Ce sont donc les vues générales de notre budget de la manière la plus synthétique avec ces deux tableaux. Néanmoins, il y a une autre manière de le voir dans ses différences composantes du budget principal et ce qui est maintenant une série de budgets annexes, avec de nouveaux budgets annexes dont la compétence Économie. Nous étions habitués à voir le budget annexe Zone du Noret, celui de la zone nord des Portes de Vesoul, et nous ajoutons cette année, le budget annexe AIBO (Aire Industrielle de Besançon Ouest), relais du SMAIBO (Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest) qui a été dissout et qui a disparu depuis le 1^{er} janvier dernier. Nous créons le budget annexe Autres ZAE, puisque nous aurons à travailler sur les nouvelles zones en termes d'aménagement, d'équipement et de vente. On retrouve bien évidemment le budget principal et les deux budgets annexes majeurs que sont les Transports et le CRR.

Le budget consolidé est à hauteur de 201 M€, en augmentation de 9 % par rapport au BP 2016, mais avec un périmètre qui a changé. J'y faisais allusion tout à l'heure : nous voyons là un certain nombre d'éléments importants par grand domaine de compétence sur d'un côté, les dépenses d'investissement à 46,9 M€, mais il en manque quelques-unes, puisque nous devons être à un peu plus de 48 M€, et d'un autre côté, les dépenses de fonctionnement consolidées. C'est à partir des chiffres additionnés qu'en Économie, Emploi-insertion et Enseignement supérieur, nous étions à plus de 15 M€ hors charges de personnel. Je ne vais pas commenter l'ensemble des lignes de ce tableau, vous les avez sous les yeux.

J'ai coutume de qualifier l'écran suivant d'intéressant sur le plan de la pédagogie, puisqu'en bas de l'écran, vous avez la chaîne du financement des investissements, avec, par budget :

- l'autofinancement,
- les subventions éventuelles,
- les autres ressources,
- le recours à l'emprunt lorsqu'il existe,
- le niveau d'investissement total prévu, dont nous voyons ainsi tout en bas à droite les 48,9 M€ d'opérations nouvelles programmées, et avec l'ensemble des composantes de la chaîne du financement sur ces différents budgets.

En dehors du budget annexe Transports, je ne l'ai pas souligné, mais je vous le dis là, et vous l'avez vu à plusieurs reprises dans le rapport.

Ce budget était présenté sans reprise des résultats 2016 et nous y reviendrons sans doute lors des décisions modificatives en juin. Concernant les recours à l'emprunt sur le budget principal ou sur le budget Déchets, il est vraisemblable qu'à l'arrivée, lorsque nous reprendrons les résultats de l'année antérieure, nous puissions nous en passer. Voilà ce que nous pouvions dire sur le bas de l'écran.

Concernant le financement des investissements, vous voyez la part du recours à l'emprunt à 42 %. Nous sommes encore sur un excellent ratio en matière de financement de l'investissement. Nous évoquions précédemment différents concours financiers, mais il est à craindre que dans le temps, cette configuration se dégrade et que par conséquent, les investissements pèsent plus lourd sur notre budget en tant que tel. À gauche de l'écran, vous avez une vue générale des recettes consolidées que je ne vais pas commenter. Nous voyons l'importance de la fiscalité à 68 M€ et le recours à l'emprunt à nuancer compte tenu de la perspective de la reprise des résultats 2016. Vous l'avez de manière un peu décousue dans votre rapport, mais c'est important d'y avoir un regard. Si nous le mettons à l'écran, c'est un peu pour vous inviter à vous y reporter.

Sur tout ce budget, en matière d'investissement, au-delà des chiffres, ce sont actions, des opérations et des projets. Il est donc important de les avoir en tête et vous les avez dans vos rapports. Nous avons tenu là à produire un bel échantillon. Je ne vais pas sacrifier la lecture de l'ensemble du tableau, mais vous voyez que nous avons une diversité importante d'opérations programmées pour ce budget 2017, avec, dans certains domaines, des engagements à niveau élevé.

Sur le budget principal, je vais essayer d'aller assez vite. Vous avez les dépenses de fonctionnement sous les yeux. C'est la reprise d'un graphique de votre rapport sur les dépenses de fonctionnement à 107 M€. Suite au changement de périmètre, elles augmentent de 15 % de budget à budget, mais elles sont compensées par des recettes nouvelles sur la consolidation des budgets que nous regroupons.

À périmètre constant, les charges de fonctionnement des compétences sont en baisse de 2 %, comme je le disais précédemment, mais je précise mon propos en disant que cela a permis l'inscription de dépenses nouvelles dans le but de renforcer des actions de soutien au rayonnement du territoire. C'est le Salon du Livre, l'aide aux communes, les actions en faveur de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur et la Smart City. Nous pouvons nous offrir cette exception sur cette année. Si nous voulions faire la même chose sur l'exercice postérieur, donc à venir, cela voudrait dire qu'il faudrait « taper » dans ce qui existe de manière beaucoup plus sévère. Autant se le dire par avance.

Sur les dépenses en masse, je ne vais pas rentrer trop dans le détail, mais il est important de souligner que dans l'ensemble des chiffres, le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) prospère à hauteur de la consolidation du nôtre et de celui de nos collègues (des 15 communes ou des deux extraits de communauté qui nous ont rejoints), puisque nous avons 300 000 € de plus. Au détour de la réforme de la taxe professionnelle, c'est tout de même un prélèvement permanent que nous avons sur nos contribuables, donc sur notre territoire, en direction d'autres territoires qui ont toutes les chances d'être mieux pourvus que le nôtre. C'est la rançon de notre maîtrise de la fiscalité sur nos territoires. Il faut donc sans cesse le dire et le répéter pour que cela soit entendu, y compris de qui de droit.

Sur les recettes de fonctionnement de ce budget principal à 107 M€, la part de la fiscalité est la plus importante, à 68 M€ (63 %). Sur l'attribution de compensation perçue, vous en percevez bien le sens. Au fur et à mesure que nous avons voté des transferts de la Ville vers l'Agglomération, ou des mutualisations, les mutualisations se faisant au sein de l'Agglomération, l'attribution de compensation, qui était largement positive en direction de Besançon, est désormais négative.

De mémoire, nous devons être à 25 ou 26 M€ au début de l'Agglomération. Désormais, la Ville verse à l'Agglomération une attribution de compensation de 8,5 M€, parce que nous hébergeons des services qui apportent leur contribution aux services de la Ville. Néanmoins, nous nous sommes arrêtés chaque fois autant que nécessaire pour cela, mais si nous voulions analyser les choses dans le temps, elles demandent à être analysées avec un certain détail sur ces évolutions. C'est donc tout simplement le résultat d'une plus grande mutualisation souvent appelée des vœux de nombreux membres de l'assemblée.

C'est la même chose sur les évolutions. Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 15 %, avec la même explication. Nous pouvons insister sur le produit de la fiscalité qui augmente de 2,5 % hors extension. Cette hausse d'environ 1,5 M€ est due pour un peu plus de la moitié, à l'impact de l'augmentation des taux (pour plus de 800 000 €), le reste relevant du dynamisme des bases (évolution physique des bases, plus une revalorisation forfaitaire de 0,4 % pour 2017). Nous indiquons tout à l'heure qu'à périmètre constant, la DGF (Dotation Global de Fonctionnement) diminue de 900 000 € au titre de la ponction pour le redressement des finances publiques. Nous souhaitons simplement qu'elles se redressent.

La répartition du panier fiscal est inchangée en 2017. C'est là également un graphique que nous présentons régulièrement pour tout simplement voir comment se répartissent les prélèvements de l'Agglomération. Il y a quelques années, nous étions intégralement en taxe professionnelle unique, donc sur une ressource sur l'entreprise. Les choses ont bien changé depuis la réforme de la taxe professionnelle, mais nous sommes sur un système qui, pour l'heure, est assez stable, avec 53 % de fiscalité purement professionnelle, avec :

- la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises),
- l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux),
- la TASCOM (Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales),
- la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

Nous avons une part de fiscalité mixte, où les entreprises sont en partie concernées, sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. C'est donc généralement sur du patrimoine à vocation rurale et agricole. La taxe d'habitation a une part importante (42 % de nos recettes). C'était donc un transfert important de nos ressources par le transfert de la taxe d'habitation du Département lors de la réforme de la taxe professionnelle.

Je poursuis sur les dépenses d'investissement qui s'élèvent à 23 M€, soit une hausse de 4,3 % par rapport à 2016, conformément au déploiement du programme d'investissement prévu au PPIF (Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement). J'ai insisté là-dessus tout à l'heure, je ne reviens pas sur l'ajout que nous avons fait des 17 M€ pour atteindre les 92 M€ sur la période 2016-2020. Tout à l'heure, j'indiquais que le résumé de l'évolution du montant de notre budget entre les OB et le budget était quasiment celui-là (1,5 M€). C'est essentiellement l'effet de la gestion des crédits de paiement des AP/CP. Lorsqu'il s'est agi de revoir et d'actualiser ces autorisations de programme/crédits de paiement, il y a eu un certain nombre de reports, donc d'amplifications des crédits de paiement sur 2017, qui conduisent à cette majoration.

Nous avons regardé précédemment, dans le schéma global, les recettes d'investissement qui s'élèvent à 23 M€. Je confirme que le recours à l'emprunt de 8,2 M€ devrait sans doute disparaître prochainement, lorsque nous intégrerons les résultats 2016. Je n'ai rien d'autre de particulier à dire sur cet écran.

Sur le budget annexe Transports, le budget de fonctionnement s'élève à 36 M€, des recettes de fonctionnement à 46,4 M€, l'écart correspondant à l'autofinancement, élément important et équilibré avec 11,6 M€ de subventions du budget principal. Si nous tenons ce cap, c'est bien, mais voilà le souci que nous pouvons souligner sur ce budget. Le niveau d'investissement reste encore très élevé sur cet exercice 2017. Nous connaissons donc forcément dans les années à venir, des engagements plus modérés après la période très, très élevée du tram et encore élevée avec cet investissement TCSP (Transport en Commun en Site Propre).

Concernant le CRR, je ne vais pas ajouter grand-chose à ce que j'ai dit tout à l'heure sur les dépenses de fonctionnement hors autofinancement à 6 M€, avec des charges de personnel pour presque 5 M€. Sur les recettes de fonctionnement, vous voyez la contribution d'équilibre très ronde à 6 M€ et des dépenses d'investissement beaucoup plus modérées à 900 000 €, avec essentiellement du remboursement de capital, de la maintenance et le renouvellement du parc instrumental.

Si nous passons rapidement en revue les budgets annexes des zones d'activités économiques, sur l'Aire Industrielle de Besançon Ouest, notez tout de même les crédits ouverts, surtout dans ce budget-là. Les dépenses (études, travaux et honoraires) s'élèvent à presque 4 M€, ce qui est loin d'être négligeable, avec les actions qui vont porter essentiellement – je parle sous le contrôle de Bernard GAVIGNET – sur la zone de l'Échange à Pouilley-les-Vignes.

Il y a encore quelques autres opérations que je connais un peu sur d'autres communes comme à Serre-les-Sapins par exemple. Toutefois, c'était un levier important sur le secteur Ouest (SMAIBO) que l'on retrouve désormais directement. Il faut noter que les zones étaient d'intérêt communautaire depuis 2001, mais elles sont désormais portées par le Grand Besançon. Sur le Noret (le Plateau), nous connaissons bien le dispositif.

Concernant le budget Autres ZAE, le chiffre est rond, parce que c'est une ouverture de budget pour démarrer et ce budget prendra sans doute de l'ampleur dans les années qui viennent. Sur le budget annexe de la zone nord des Portes de Vesoul, plusieurs opérations ayant déjà été réalisées de ce côté de la rocade, les Portes de Vesoul, sur la zone en devenir de l'autre côté de la rocade porteront sur des opérations plus importantes. Toutefois, nous en sommes là pour l'instant.

Nous ajoutons cette année deux budgets annexes : l'Aire Industrielle de Besançon Ouest et Autres ZAE. Les chiffres sont à intégrer dans le volet global de l'Enseignement supérieur, Emploi-insertion et Développement économique. Nous ne serions pas complets si nous ne parlions pas, pour mémoire, du budget annexe Déchets voté en décembre 2016 et qui s'élève à 23 M€, avec des investissements à 3,2 M€ financés par un recours à l'emprunt avant reprise des résultats, des dépenses de fonctionnement à 20 M€ essentiellement financées par la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et par d'autres crédits dont j'ai également parlé.

Voilà la présentation globale de ce budget à 201 M€, avec une partie investissement globalement additionnée à 57 M€, avec un peu moins de 49 M€ d'opérations nouvelles, l'écart étant constitué de remboursement en capital. L'orientation est encore très forte en direction de l'investissement, avec les efforts en termes de maintien du cap que j'indiquais précédemment, de maîtrise acharnée des dépenses de fonctionnement. Il y a aussi une demande de petits efforts constants des contribuables aussi équitables que possible. Tout cela pour garder un cap fort sur notre territoire visant à atteindre l'ambition résumée précédemment pour garder un cap et non pour faire bien dans le paysage, pour que précisément sur le champ de la vitalité de nos territoires, de la qualité de vie et l'activité économique de nos habitants, nous soyons parfaitement au rendez-vous. Je pense pouvoir dire que sur ce budget 2017, avec les axes que nous travaillons et le volontarisme que nous exprimons, nous sommes au rendez-vous que nous nous étions fixé.

Voilà pour les budgets. Le rapport suivant concernant la révision des AP et AE/CP en fait quasiment partie. Les choses peuvent être présentées assez rapidement puisqu'il y a 12 AP/CP pour lesquelles nous ne modifions pas le programme. Il y a simplement des modifications de calendrier de crédits de paiement. L'intérêt de ces formules est précisément d'adapter les crédits de paiement, c'est-à-dire les crédits budgétaires annuels au besoin de l'exercice. Sur ces 12 AP/CP que vous avez à l'écran, c'est le cas, elles ne changent pas de montant. Par contre, il y en a une dont le besoin de financement ne varie pas suite à l'augmentation des recettes, à savoir la voie en site propre en cours d'aménagement, dont nous voyons qu'une recette supplémentaire de 2,9 M€ arrive de l'Union européenne. Bien évidemment, il s'agit de l'intégrer, c'est une modification de l'AP/CP. Nous voudrions de telles modifications tous les jours et nous en redemandons. Le montant total des dépenses reste stable à 21,6 M€.

Je voudrais simplement ajouter que nous inscrivons le concours de la Ville au titre de subvention. Il serait plus juste de parler de fonds de concours, puisque c'est une opération que nous menons de concert sur des équipements de traitement des eaux pluviales et que nous traitons chacun des nôtres, dans des ouvrages communs et nous les cofinçons.

Concernant la création d'une AP/CP, je parle sous le regard attentif des responsables à la fois de l'habitat et de la politique de la Ville, puisqu'il s'agit de créer une AP/CP orientée vers le PNRU (Programme National pour la Rénovation Urbaine), mais très, très orientée vers l'habitat et la construction. Si je parcours les deux lignes, les 10 M€ inscrits constituent cette AP/CP. Ils sont destinés au renouvellement urbain pour les deux quartiers retenus par l'État comme éligibles, à savoir Planoise et la Grette.

Sur ce rapport, vous avez 12 AP/CP sans changement, avec actualisation de crédits de paiement, une modification grâce à une recette nouvelle et une création d'autorisation de programme supplémentaire.

Président, je vais maintenant en rester là. J'en ai terminé.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Je n'ai rien à ajouter. Nous répondrons aux questions. J'ouvre maintenant le débat. Quels sont celles et ceux qui veulent prendre la parole ?

M. GROSERRIN.- Merci, Monsieur le Président. Je ferai une intervention générale sur les augmentations d'impôts et deux focus sur les différentes parties énoncées, à savoir le développement économique et l'aide aux communes.

Tout d'abord, je voudrais vous féliciter sur le courrier d'encouragement que vous avez envoyé, sur la préparation des budgets 2018 et suivants, parce que vous avez fait preuve de réalisme, de sincérité et d'honnêteté. J'ai vraiment trouvé que c'était intéressant, parce que cela nous montre que nous ne sommes qu'au début des difficultés. J'ai beaucoup apprécié le fait que vous remerciez les services, parce que je crois que c'est une situation dans un moment difficile, où il y a une mutualisation entre les services de la Ville et ceux de l'Agglomération. Vous aviez montré que la difficulté était grande, mais elle est en voie d'être accomplie par les uns et par les autres.

Enfin, Monsieur BAULIEU, vous avez dit « avec mon soutien et mes encouragements », je crois que c'était bien de l'écrire, en tout cas accompagné du paraphe que vous avez fait.

Si je m'arrête aux chiffres, je dois vraiment reconnaître votre gestion budgétaire. Vraiment, je vous salue pour ce travail, parce que la situation budgétaire de notre Communauté d'Agglomération est saine. Je crois que c'est important de le dire et je m'en félicite. Il est vrai que selon certains aspects, la gestion budgétaire d'une collectivité semble devenir l'alpha et l'oméga de l'administration. On peut la concevoir comme une fin, et non comme un moyen pour constituer une politique à portée générale.

Néanmoins, dès 2015, vous nous aviez annoncé la couleur, à savoir une hausse du taux de la taxe d'habitation du foncier bâti de l'ordre de 2,4 %/an en moyenne sur quatre ans et une augmentation du taux de la CFE de 0,7 %/an en moyenne. Je tiens à vous dire que vous avez tenu parole, et vous avez augmenté les impôts des Grands Bisontins et des entreprises.

Le levier fiscal était une solution de facilité, mais dans une situation difficile, nous pouvons parfois le comprendre. Je regrette que l'Agglomération ne prenne pas une décision peut-être plus courageuse. Une des solutions serait de diminuer les dépenses de fonctionnement et je sais, Monsieur BAULIEU, que vous y êtes très attentif et que vous le faites. Néanmoins, l'autre solution aurait été de ne pas augmenter les impôts des entreprises, seules créatrices d'emploi et de richesses pour le territoire. C'est vrai qu'elles ne doivent pas devenir les variables d'ajustement autour des baisses des dotations de l'État. Nous pouvons toujours dire que ces hausses sont modérées, mais elles s'inscrivent dans la durée. Elles s'ajoutent par ailleurs aux autres taxes déjà supportées par les entreprises locales, comme le Versement Transport.

J'ai fait un comparatif d'un tableau de la fiscalité de différents types de villes. J'ai voulu rester dans le Doubs. Je suis allé à l'Assemblée Générale de la CCI lundi matin. Le Président ROY nous disait que dans le Doubs, l'Agglomération faisant partie du Doubs, la situation est très contrastée. Il a fait un focus sur la Suisse et sur PSA avec la 3008, mais c'est une situation différente qui montre véritablement quelques difficultés. Je me rappelle qu'en 2016, il avait fait une lettre, avec une autre organisation, pour dénoncer l'augmentation de la CFE. Vous lui aviez répondu que l'augmentation était très minime, ce que nous pouvons entendre, comprendre. J'ai bien vu, à la lecture du budget, que cela représente environ 27 % du financement pour vous, ce qui est important. Néanmoins, il est vrai que c'est un marqueur intéressant, et nous aurions pu peut-être réfléchir, parce qu'à la lecture du budget, vous nous dites que l'apport financier est de l'ordre de 50 000 € et que la dépense est peu importante pour les uns et les autres.

Si ce n'est que 50 000 €, à quoi bon le faire ? Sur Montbéliard, en 2014, la taxe d'habitation s'élevait à 9,48 %, comme en 2017. Pour le foncier bâti, c'était 0,87 % en 2014 comme en 2017. Le taux de CFE était de 25,66 % en 2014 comme en 2017. Nous restons donc toujours dans la même fourchette. Cela veut dire qu'en gros, ils n'ont pas augmenté. Si nous regardons sur Besançon, il est vrai que c'est peut-être un peu facile de le faire, mais depuis 2014, la taxe d'habitation a augmenté de 11,61 %, le foncier bâti de 156 % et la CFE de plus de 18 %.

La situation nous interroge, parce que pour de nombreuses petites entreprises, pour certains commerçants artisans, le montant prélevé représente une partie certaine de leur résultat annuel. Elle peut mettre en danger leur trésorerie et être un frein aux investissements. Toutefois, je voudrais insister sur un point dans mon propos : si nous arrivions à geler la CFE, cela pourrait être un signal fort que nous aurions en direction des entreprises qui seraient tentées de s'installer sur Besançon.

J'aimerais faire un focus sur l'aide aux communes et sur le développement économique. Je vais le lier justement avec Montbéliard dans le cadre du développement économique. Je me ravis et je me réjouis de cette renaissance économique de Besançon, et je crois que nous sommes tous là à nous en réjouir, mais je m'interroge également sur ce qu'il se passe au niveau de la gare d'Auxon.

Quand nous regardons ce qu'il se passe sur Belfort-Montbéliard, nous nous rendons compte qu'il y a des hôtels, des restaurants, des hôtels d'entreprises, beaucoup de dessertes de bus. Ils font tout pour attirer les industriels. Il y a un investissement fort. Je ne reviendrai pas sur l'article écrit par un géographe qui disait que la gare d'Auxon était une erreur. Puisqu'elle est là, nous ne pouvons rien y faire. Elle est là.

Cette gare d'Auxon a été certainement mal placée, dans un endroit peut-être sensible, qui n'est pas dans un réseau routier de communication, mais si nous regardons ce qu'il se passe sur Montbéliard, ce sont tout de même 20 entreprises installées. À ce jour, à la gare d'Auxon, c'est le Signal avec une entreprise d'État qui devrait venir. Sur Montbéliard, ce sont 200 à 300 personnes qui travaillent tous les jours et nous nous rendons compte qu'il y a véritablement un engagement, une volonté très forte vis-à-vis de ceux-là.

Je m'interroge sur la volonté à Auxon. Je suis persuadé que vous avez la volonté, mais elle sera aussi dépendante à un moment donné, du financement et de l'apport financier que nous pouvons avoir en direction de cette gare. C'est le moyen de développer notre territoire. C'est un endroit formidable, mais il faut peut-être aussi le développer, engager un financement de manière plus importante.

Enfin, sur l'aide aux communes, je me félicite, mais je m'interroge. Je pense qu'il faut encore avoir une plus grande proximité entre l'Agglo et toutes les communes, qu'il faut être beaucoup plus réactif, disponible et dans l'écoute permanente. Je ne referai pas le débat sur le PLUi (Plan Local Urbain intercommunal), puisqu'il a été fait, mais à partir du moment où 23 communes ont refusé, cela doit vous questionner, Monsieur le Président de la CAGB, sur un ensemble de points et je ne veux surtout pas politiser la chose. Je vous ai dit qu'au Sénat, tous bords confondus, l'amendement a été voté. C'est simplement un rappel à l'aide aux communes. Je pense qu'il faut réactivité, disponibilité et écoute permanente. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Avez-vous d'autres remarques ?

M. LIME.- Dernièrement, j'avais dû vous interpeler, parce que l'ensemble des associations de maires et de présidents d'agglomération allait solliciter l'ensemble des élus dans le cadre des élections présidentielles, et tout particulièrement sur notre secteur. Je sais que France Urbaine a rencontré l'ensemble de ces éléments. Avez-vous prévu de nous faire un compte rendu objectif par rapport à ce qui est en train de se préparer ? Je fais le lien, y compris avec nos inquiétudes relevées par le 1^{er} Vice-Président sur les années à venir, sur les problématiques de dotation.

Je lis simplement ce que l'on marque : « Les perspectives à venir constituent une source de préoccupation majeure pour l'avenir, alors que beaucoup de collectivités ont, soit sacrifié l'investissement, soit épuisé en trois ans aussi bien toute leur épargne que leur fonds de roulement ». C'est un constat que nous partageons tous a priori. Il s'agit de se demander, en fonction de certains éléments qui seront mis en œuvre dans les cinq ans qui viennent, parce que je pense que c'est comme cela que ce sera discuté, quelles sont les approches et quelles sont les conséquences pour chaque collectivité. Il serait intéressant que l'on puisse décliner l'ensemble des éléments en termes de programme, sur les conséquences sur chaque collectivité, pour que nous puissions mesurer.

Quand on parle de milliards d'euros, pour tout le monde, cela ne veut rien dire. Quand on parle de 0,9 M€ pour une collectivité telle que la nôtre, cela cause. Ce serait donc bien que nous ayons une perspective pour voir les conséquences par rapport à cela.

Vous savez, parce que je l'ai déjà dit en Bureau, notre inquiétude sur quelques propositions d'exonération qui sont données aujourd'hui, qui sont proposées sur la taxe d'habitation. Pour notre part, cela nous interpelle sur deux points et je crois que nous avons partagé cet avis largement à l'intérieur de cette Agglomération, en disant que les exonérations payées par des compensations ou autres par l'État avaient une viabilité pas très sereine dans le temps.

L'autre point que je pense être aussi important concerne l'autonomie financière. Je crois que plus on parle de décentralisation à l'intérieur, moins on donne la possibilité à chaque collectivité de lever l'impôt et d'avoir sa propre responsabilité devant les usagers. Je ne voudrais pas que notre Agglomération se retrouve comme les Régions sur le fait de n'avoir pratiquement plus aucune autonomie financière pour décider de son propre avenir. Je pense que nous sommes partis là-dessus sur l'ensemble de nos collectivités territoriales. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. POULIN.- Merci, Monsieur le Président. Nous sommes amenés à voter un budget assez clair et précis, mais que nous devons piloter dans un contexte pour le moins aujourd'hui assez perturbé et pavé d'incertitudes, tout d'abord notamment sur un certain nombre de nos politiques. Sur la DSP Transports, il y a un certain nombre d'incertitudes. Pour ma part, avec mes collègues écologistes, nous serons très attentifs sur l'offre et les éventuelles évolutions de cette offre qui seront faites dans cette DSP pour que cette incertitude soit en réalité une opportunité de renouveler l'ambition de notre politique en termes de transport.

Ensuite, il y a des incertitudes un peu plus nationales sur l'évolution de la fiscalité, sur les exonérations de la taxe d'habitation, sur l'évolution d'un certain nombre de bases, du FNGIR, d'un certain nombre d'éléments. À cela s'ajoutent aussi des incertitudes liées aux dotations de l'État.

Mettre en relation ces incertitudes, c'est aussi voir qu'un certain nombre de propositions politiques aujourd'hui sont des promesses assez mortifères de restriction économique pour nos territoires et tueront peu à peu de nombreuses politiques publiques locales que nous menons. De ce point de vue, il faut être vigilant. Précédemment, j'ai beaucoup aimé, de manière ironique, que Monsieur GROSPERRIN nous dise : « nous sommes au début des difficultés ». J'ai un peu tendance à penser qu'il a en tête le programme économique du candidat qu'il soutient lorsqu'il dit cela.

Néanmoins, pour revenir sur quelque chose lié directement au sujet et au débat, je pense que dans ce contexte, nous devons nous doter d'un maximum d'outils pour nous permettre de continuer à orienter la boussole de nos politiques publiques dans le sens que nous voulons. Parmi ces outils, il y en a que nous avons évoqué ici en débat l'année dernière, liés au pacte financier et fiscal. J'aurais souhaité savoir où en est l'élaboration de ce pacte financier et fiscal. Il me semble que cela fait un an que nous avons signé avec l'État le contrat lié à la politique de la Ville. Je crois que c'est dans cette temporalité que nous devons faire ce pacte, la base de ce pacte étant une photographie du bilan financier fiscal de l'Agglomération. J'aimerais savoir où nous en sommes dans l'élaboration de ce pacte pour nous permettre une meilleure planification financière. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GONON.- Merci, Monsieur le Président. Les conséquences des contraintes financières que nous vivons sont connues de tous. Je pense qu'il est donc inutile de s'appesantir longuement là-dessus. Toutefois, concernant le budget général, et notamment la rubrique « investissement », je voudrais exprimer ici publiquement un regret. Il manque une ligne d'investissement qui pourrait s'intituler « fibrage de l'Agglomération » ou « équipement numérique de l'Agglomération », car l'inertie d'Orange dans cette zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) qui lui a été attribuée fait qu'aucun calendrier aujourd'hui n'est véritablement annoncé. Or nous pourrions reprendre la main.

Il suffirait pour cela de signer une convention d'engagement avec Orange, qui serait ainsi lié par un calendrier précis et obligatoire pour lui. Dès lors, au bout de cinq ans de non-respect de ces obligations ou d'inertie totale, nous pourrions faire dresser un constat de carence et choisir un autre opérateur. Pour un tel instrument d'attractivité pour notre territoire, ne faut-il pas passer en force, plutôt que de tergiverser et d'atermoyer ? Nous pourrions alors construire notre propre réseau qui, comme les spécialistes aiment à nous le répéter, est viable à partir de 50 000 prises, ce qui est la capacité largement possible de l'Agglomération du Grand Besançon.

Si votre budget général – je suis d'accord avec Jacques GROSPERRIN – n'échappe pas aux grandes tendances décrites précédemment, c'est plutôt sur le budget annexe Transports que je voudrais m'appesantir quelques instants. L'annonce du déficit de Transdev en fin d'année 2016 a sonné comme un coup de tonnerre dans le ciel bisontin : 6 M€ de déficit à la charge du délégataire, mais parallèlement, une subvention d'équilibre du budget général au budget annexe en hausse à 11,6 M€, une atonie assez incroyable du Versement Transport à un peu plus de 30 M€. À mon avis, tous ces chiffres expliquent la crise que traverse aujourd'hui Ginko. Il nous appartient dès lors de nous interroger sur la fiabilité de votre pacte de soutenabilité qui nous avons été présenté en 2010.

Je voudrais vous rappeler quelques chiffres tirés de nos débats de mars à juin 2010, lorsque vous avez fait voter le tram de Besançon et de l'Agglomération. Je vous cite : « aucune subvention d'équilibre supplémentaire ne sera versée par le budget général. Elle sera limitée à 10 M€ ». Nous en sommes à près de 12 M€ en 2017. Je vous cite également : « Le Versement Transport (recette principale de ce budget) qui s'élevait à 28,9 M€ en 2010 connaîtra une évolution de 4%/an jusqu'en 2014 et de 2,5 % au-delà de 2014 ».

J'ai fait un rapide calcul en reprenant les chiffres année par année. Ce rapide calcul montre que la perte de Versement Transport est de 7,6 M€ pour la seule année 2017, 7,4 M€ pour l'année 2016 et je ne remonte pas jusqu'à 2011. Aussi, entre 2016 et 2017, 3 M€ de subvention supplémentaire ont été apportés du budget général au budget annexe, 15 M€ de Versement Transport ne sont pas rentrés dans nos caisses. Au total, sur simplement les deux années 2016 et 2017, 18 M€ de différence existent entre la prévision les réalités, le tout sur un budget de 45 M€.

J'aimerais vous demander comment vous avez calculé l'évolution du Versement Transport 2017, puisqu'il apparaît à hauteur de 2,3 %. Quand nous faisons entrer dans l'Agglomération plus de 20 % de communes, je n'arrive pas à comprendre comment on peut calculer ce 2,3 %.

Il y a également un autre chiffre difficile à cerner : celui de la véritable fréquentation du tram. J'ai l'impression que nous avons mis le doigt sur le *dark number* (le chiffre sombre, noir) du système de transport de l'Agglomération. J'ai repris rapidement deux chiffres tirés de vos plaquettes : 24,2 millions de voyageurs urbains. Près de 53 % ont pris le tram, soit 35 000 voyageurs/jour. Nous sommes très loin de 40 000 ou 45 000 voyageurs, ce qui explique également la faiblesse des recettes commerciales de notre système.

En conclusion, il est clair que le soldat Ginko est malade et qu'il ne pourra pas survivre sans quelques interventions chirurgicales et quelques ablations, car la piste des hausses de tarifs présentée comme des mesures responsables en 2012 sera difficile à justifier après les hausses de 60 % de Diabolo. Une nouvelle offre de transport, notamment après l'entrée des 15 communes, doit être élaborée. De nouvelles prévisions financières doivent être établies et un nouveau pacte de soutenabilité signé. Nous aimerions connaître à ce moment de vos discussions, quelles sont les pistes que vous exploitez avant de signer la nouvelle DSP en fin d'année 2017.

Pour en terminer sur une note plus anecdotique, je vous suggère, si vous ne l'avez pas déjà fait, de virer le cabinet RCF qui vous a induit en de telles erreurs en 2010 lors de l'élaboration du premier pacte de soutenabilité. Il en va de la crédibilité de vos prévisions futures. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres interventions ?

M. CONTOZ.- Nous partageons bien évidemment l'inquiétude qu'a signalé Christophe LIME en ce qui concerne l'évolution de la taxe d'habitation, mais il ne m'a pas échappé qu'un autre porteur de projets, un autre candidat a mis encre sur papier, la suppression du Versement Transport au titre de l'aide économique. C'est peut-être passé inaperçu, mais c'est écrit et c'est important aussi de le dire.

Concernant la hausse des impôts, c'est toujours trop. Je pense qu'il faut relativiser les choses. J'ai déjà fait un petit calcul l'an dernier ou il y a deux ans, pour les familles de Montfaucon. Pour la taxe d'habitation, c'est une hausse de 22 € en moyenne, soit 1,83 €/mois, ce qui devrait être supportable au moins pour la majorité des familles, peut-être pas toutes. Concernant le foncier bâti, la hausse est de 15,40 €, soit 1,20 € d'augmentation par mois.

Il faut signaler une chose. Cela n'a pas été dit dans le budget de fonctionnement, je ne sais pas où cela apparaît, mais les communes et les familles bénéficient aussi de retours au titre des subventions octroyées par notre Agglomération lorsque les communes les sollicitent, ce qui fait une pression fiscale atténuée dans nos communes.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je ne vois pas à qui tu veux faire allusion concernant la suppression du Versement Transport. En tout cas, ce serait une « connerie ». Je vais laisser Gaby répondre et je compléterai sur un certain nombre de sujets un peu plus politiques ou polémiques. Apparemment, c'est Monsieur FILLON qui voudrait supprimer cela. Faites passer le message à son soutien local ici, notre ami Jacques GROSERRIN, que ce serait une erreur de supprimer le Versement Transport.

Je propose que nous fassions une première série de réponses et vous pourrez à nouveau intervenir.

M. BAULIEU.- Je vais indiquer quelques éléments, parce qu'il est bien normal que chacun exprime son point de vue et les considérations qui lui paraissent importants, y compris quand il s'agit de souligner le sérieux du travail que nous avons fait. Nous essayons précisément d'agir avec mesure et détermination, parce qu'il n'y a pas de baguette magique, ni ici ni ailleurs. La baguette magique n'est quelquefois que dans les discours, ce qui n'augure pas de grand-chose après dans les faits.

Si un point un peu majeur a été souligné sur notre relation de la fiscalité, nous l'avons dit et nous le faisons : Face à une situation que nous ne choisissons pas, que l'on nous impose, nous souhaiterions qu'ailleurs, on colmate les fuites. Il faut reconnaître que quels que soient les gouvernements, c'est difficile, ce n'est même pas réalisé. Tant que ce ne sera pas le cas, nous serons de plus en plus exposés et nous savons qu'il y a disproportion entre la responsabilité de l'État dans les déficits et la responsabilité des collectivités. Tout le monde sait cela, je suis en train d'énoncer des évidences, mais on nous le fait payer au prix fort, et je crains que cela soit encore le cas demain. Notre prospective intègre cette tendance à peu près incontournable. Est-ce à un niveau suffisant ou non ? Je n'en sais rien, mais je remarque que sur la place parisienne, quand j'évoquais cela il y a deux ou trois ans, on me disait « rien n'autorise à le dire ».

Aujourd'hui, plus personne n'oppose le moindre démenti à ce type d'affirmation. Nous sommes donc dans une nasse. Si nous ne voulons pas sombrer, nous devons utiliser tous les leviers dont nous disposons. Utiliser tous les leviers, c'est bien évidemment, autant que faire se peut nous remettre en cause nous-mêmes. C'est la rigueur, la maîtrise, la mutualisation, les économies partout où c'est possible. Nous n'entendons pas non plus ne rien faire, parce que ce serait la meilleure manière de disparaître de l'écran. Lorsque l'on parle d'attractivité pour l'avenir, ce n'est pas en ne faisant rien que nous resterons positionnés dans le paysage national et international. Nous devons donc en permanence piloter cela et c'est notre ambition. C'est ce que nous faisons. C'est pour conduire cela que nous faisons en sorte de répartir les efforts et que nous en demandons à tous.

S'agissant de la fiscalité, ce n'est pas une fin en soi, mais c'est un moyen avec d'autres. Il serait irresponsable d'utiliser ce levier-là sans agir par ailleurs. Nous faisons l'un et l'autre et nous essayons de le faire de manière maîtrisée. Ce n'est pas facile à l'adresse des ménages. Je ne connais pas beaucoup de personnes qui applaudissent à payer quelque impôt supplémentaire, mais nous gagnons à expliquer pourquoi nous le faisons et nous devons l'expliquer sans cesse aux ménages, parce que nous avons ô combien d'actions qui bénéficient aux habitants de ce territoire. Nous le faisons aussi en direction des entreprises, parce que faire de l'investissement, ce n'est pas simplement un effet d'annonce. Nous avons des objectifs en matière de résultat, mais cela passe aussi par du travail d'entreprise. Cette démarche qui est la nôtre est très juste.

Différentes institutions représentatives des entreprises nous avaient interpellés il y a quelques années et comme on dit : « ce n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd ». Nous essayons, autant que faire se peut, d'entretenir ces échanges, de leur dire ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons. Avant même de présenter nos orientations budgétaires, nous leur avons fait connaître ce qu'était notre cap sur cette année 2017 et nous leur avons fixé un autre rendez-vous. Nous leur avons dit que dès lors que notre budget serait voté, nous les rencontrerions pour précisément parler de notre investissement et de la manière dont nos entreprises seraient bénéficiaires de cet effort d'investissement. Le pacte est aussi celui-là.

Il ne faut pas simplement dire que l'investissement est une utilité d'équipement du territoire. Il faut dire aussi que l'effort financier supplémentaire demandé est un handicap, et ceci et cela offrent du travail, de l'activité, de la valeur ajoutée créée sur notre territoire. Contribuer à l'économie territoriale est aussi cela. Je souhaiterais donc un peu que ces dimensions-là soient intégrées dans nos réflexions et que nous le fassions sur notre territoire avec nos paramètres gérés et pilotés. Bien évidemment, il faut regarder ce que font les autres, mais il faut aussi tenir compte de nos propres paramètres, de nos propres caractéristiques. L'Aire Urbaine a été citée par un intervenant. J'ai envie de dire qu'il y a des choses que je leur envie et d'autres pas, parce qu'avoir des dominantes comme ils en ont, c'est une chance, mais c'est aussi une fragilité et mon propos n'est pas un jugement de valeur. Je ne me l'autoriserais pas. Ils ont leurs atouts, nous avons les nôtres, mais nous devons travailler avec les nôtres, et éventuellement parfois avec nos points faibles que nous devons renforcer.

Voilà quelques éléments majeurs sur lesquels je tenais à insister pour expliciter à la fois nos choix et nos propositions dans ce budget.

Sur un certain nombre d'éléments, c'est vrai que je n'ai pas tout balayé ni tout repris. Nous avons évoqué certaines choses lors des orientations budgétaires, et elles sont reprises dans le rapport. Il est vrai qu'indéniablement, nous avons quelques points d'inquiétude concernant notamment le renouvellement de la Délégation de Service Public Transport qui est un point sensible sur lequel nous devons être extrêmement attentifs. Nous le sommes, mais nous le savons de longue date. C'est une réalité structurelle dans notre Agglomération compte tenu de la configuration à la fois de notre institution et de nos missions. S'il y a ce point, nous savons qu'il y en a d'autres.

J'ai parlé de l'évolution des dotations. Je ne l'ai pas redit, mais les incertitudes sur les évolutions en matière de FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) existent aussi. Nous pouvons passer du statut de bénéficiaire à la sortie de ce statut, puisque nous inscrivons 90 % de nos recettes 2016, mais nous pouvons aussi devenir contributeurs, la subtilité du système faisant que nous pouvons être à la fois bénéficiaires et contributeurs.

Nous avons peut-être fait preuve d'une imprudence, mais nous n'avons pas inscrit un bout d'hypothèse dans laquelle nous serions un peu contributeurs en 2017. Nous n'avons inscrit que les 90 % de recettes d'une éventuelle sortie à partir de 2016, mais ayons cela à l'esprit.

La question du pacte financier et fiscal a été posée. Nous avons aujourd'hui un pacte financier et fiscal dans notre Agglomération. Lorsque nous pratiquons une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), cela en fait très directement partie. La question qui nous est posée est précisément de savoir si nous devons aller plus loin et sur quelles bases. Aujourd'hui, nous nous livrons à un travail d'investigation sur la réalité des choses. D'aucuns quelquefois s'interrogent ici ou là, sur des distorsions qu'il pourrait y avoir entre telle ou telle commune. Je vais faire un scoop : il y en a, et pas seulement là où l'on nous dit qu'il y en a. Il y en a d'autres, plus anciennes, importantes, considérables, colossales. Oui, c'est cela la réalité de notre territoire.

Inventorions les choses et nous verrons si nous avons le courage d'aller au bout des choses, vers une convergence. Néanmoins, qu'elle serait-elle ? Que sur notre territoire, nous ayons un principe : mêmes droits, mêmes devoirs. C'est républicain ! Aurons-nous le courage d'aller jusque-là ? Si nous devons poser cette question, il faut la poser dans ces termes. Il y a du pain sur la planche si nous voulons cheminer ainsi. Je ne suis pas en train d'annoncer quoi que ce soit, je vous ai dit que nous recensons les choses, mais il y a la réalité de la diversité sur nos territoires. Ayons-le à l'esprit.

Sur une observation qui a été faite, s'agissant du développement de la fibre sur nos territoires, je suis sûr que le Président va en dire beaucoup, je ne vais pas le priver de ce dossier, mais je vais simplement redire ici ce que j'ai dit à plusieurs reprises devant le Bureau. Je dis « faisons attention ». Il y a un opérateur compétent sur une partie de notre territoire aujourd'hui, parce que désormais, avec nos amis des 15 communes, nous avons des territoires à configurations différentes, dont une partie adhérente au syndicat de développement et l'autre pas encore. Nous verrons comment procéder. Nous sommes donc sur des engagements différents sur notre territoire aujourd'hui et c'est aussi un élément de différence.

J'ai simplement mis en garde pour ne pas tomber dans le piège d'Orange ou d'un autre qui ne rêve que d'une chose : que les collectivités s'impatientent et qu'elles se précipitent pour cofinancer du capital d'Orange dont nous ne serons jamais actionnaires. Donc, soyons extrêmement prudents sur ces démarches de ne pas financer sur le compte de tiers. J'attire simplement notre attention sur cet aspect extrêmement important et qui doit nous conduire à la prudence. Nous serons tous d'accord sur la nécessité d'équiper notre territoire, mais ne le faisons pas à la place de ceux qui devraient le faire et qui, s'il y a des dividendes, ne nous en feront pas bénéficier.

Voilà pour dire le fond de ma pensée, puisque c'était la fin d'un propos sur le dossier du transport. Quand on l'évoque, il faut l'évoquer dans sa globalité, notamment sur les paramètres financiers de 2010. Je l'ai déjà évoqué ici plusieurs fois. On a évoqué une facette, j'en ai évoqué deux autres sans sous-estimer celle-là. Sur l'évolution du Versement Transport qui n'est pas au rendez-vous que nous souhaitons, nous n'avons pas été totalement aidés avec les changements de seuil de 9 à 11 salariés, mais nous ne sommes pas totalement au rendez-vous que nous nous étions fixé. Il est vrai que le chiffrage que nous avons fait sur 2016 – je ne me suis pas risqué à le faire sur 2017 – et qui est transmis en Commission, est un différentiel entre notre prévision et la réalité, de 4,8 M€, ce qui est déjà considérable. C'est une donnée des paramètres de l'opération TCSP qui n'est pas favorable.

Je voudrais préciser sur ce registre quelques éléments. L'évolution reste très modérée ou presque atone dans un contexte où nous avons craint un décrochement précisément en passant de 9 à 11. Parce que nous ne croulons pas sous les indications par les URSSAF pour analyser les choses, il n'est pas abusif de considérer que notre territoire doit plutôt être dynamique, puisque nous n'avons pas perdu alors que nous sommes passés de 9 à 11 salariés. Ce raisonnement n'est pas absurde.

Nous devrions avoir enfin la formule de compensation dont je ne connais pas le montant aujourd'hui, mais qui nous est annoncée depuis deux ans, précisément sur ce passage de 9 à 11 salariés. Nous devrions avoir quelques compléments et notre prévision d'évolution de 2016 à 2017 n'est pas à 2,3 mais à 1,3, plus 300 000 € d'indication – je ne veux impliquer personne « sans garantie du gouvernement » comme on dit dans d'autres activités – de l'URSSAF sur l'hypothèse basse des recettes provenant des nouveaux territoires. Voilà la clé sur ce sujet.

Je voulais simplement ajouter sur les autres paramètres que s'agissant du montant des travaux, parce que nous nous rappelons du débat de 2010, nous les avons tenus dans une enveloppe inférieure à celle que nous avons envisagée. Nous avons même désactivé 5 M€ de l'AP/CP. L'autre paramètre qui a été plus favorable également et qui nous sert aujourd'hui aura ses limites si le Versement Transport stagnait encore durablement : il concerne le financement. Nous finançons le tramway pour être précis, ou le TCSP aujourd'hui sur des taux qui n'étaient pas ceux que nous avons envisagés en 2010, travaillant sur des hypothèses à 4 ou 5 %. Vous savez que c'est nettement inférieur. C'est simplement pour compléter. Quand l'on évoque une situation, évoquons-la complètement.

Voilà, mais Président, il y a encore sans doute plein de choses à dire sur les éléments évoqués.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais être rapide, parce que tu as dit beaucoup de choses que j'aurais pu dire. Je vais ajouter quelques compléments. J'ai été heureux quand j'ai entendu le début de l'intervention de Jacques GROSPERRIN. Je me suis dit que nous allions peut-être avoir des compliments, mais nous nous connaissons bien depuis quelque temps. Quand cela commence comme cela, c'est une mise en bouche, et ensuite c'est certainement beaucoup plus compliqué. Je pense qu'il faudra un jour que nous acceptions – le Sénateur GROSPERRIN l'a fait un peu – de reconnaître que des choses fonctionnent dans ce territoire, parce qu'il est vrai que c'est toujours assez désagréable de constater que tout est négatif. Il faut des choses négatives pour les faire remonter à la surface, que nous en discutons pour que nous puissions les corriger. Quand on a un regard extérieur, il est évident que l'on peut dire que certaines choses ne sont pas si mauvaises que cela.

Cela dit, Monsieur GROSPERRIN a fait un compliment. Comme ils sont rares, je les remarque. Vous avez dit que nous respectons notre trajectoire fiscale. C'est vrai, nous avons pris des engagements. Tout ce qui est proposé ici ne concerne pas des choses nouvelles. Cela veut dire que nous avons une prospective, que nous avons réfléchi sur l'ensemble de la durée de ce mandat et que nous avons annoncé ce que nous proposons. Je tenais à souligner cela.

Quand vous parlez des frais de fonctionnement, vous n'avez certainement pas été attentif. Vous avez pu voir que cette année, nous les avons encore réduits de 2 % et Gabriel BAULIEU a précisé dans son intervention que nous devrions certainement aller à 4 ou à 4,5 %, me semble-t-il. Oui, nous avons la volonté de réduire encore les frais de fonctionnement, nous l'avons déjà fait les années précédentes et nous allons continuer à le faire, parce que, comme vous l'avez dit vous-mêmes, cette Agglomération est bien gérée.

Je vais dire un petit mot sur la gare d'Auxon. Je prends souvent le train à Auxon, comme vous, j'imagine, chaque semaine. C'est vrai que cela a du mal à démarrer et il y a plusieurs raisons pour cela. La gare elle-même est dans une zone humide. Ce n'est donc pas forcément facile, parce que justement, c'est très fragile. La gare n'est pas du tout située comme celle située entre Belfort et Montbéliard, mais ce n'est pas pour autant que nous baissons les bras. Aujourd'hui, cette zone est en train de démarrer. Certes, elle démarre doucement, je vous l'accorde, mais elle démarre. Ce matin, certains d'entre nous étaient en Comité syndical de Témis. Nous rappelons que pour Témis, les premières études ont été faites il y a 30 ans environ. Il y a 20 ans, nous avons commencé à faire les premières VRD (Voiries et Réseaux Divers) et aujourd'hui, nous sommes en plein développement.

Je crois qu'il faut avoir le courage de dire qu'il faut du temps pour démarrer ces zones créées de toute pièce à l'extérieur des villes et ensuite, il y a un effet d'entraînement. Il faut savoir que si la zone de Témis a été très longue à démarrer, aujourd'hui, il y a des comités de sélection pour savoir si l'on choisit tel ou tel projet. Nous avons cet après-midi un Comité de Pilotage sur Témis Santé, c'est pareil. Témis Santé est en train de se remplir, j'y étais entre autres avec Alain BLESSEMAILLE et Bernard GAVIGNET. Nous sommes même en train de dire que nous allons peut-être reconverter des zones d'habitat en zone d'activités. Il est vrai que lorsque l'on a la chance d'avoir des zones mixtes (habitat et activités) autour d'un CHRU comme le nôtre, autour de l'Établissement Français du Sang (EFS), demain l'Institut de Formation des Personnels de Santé (IFPS) avec presque 900 étudiants, en plein milieu de la fac de médecine et de pharmacie, nous devons dire « réfléchissons à cela ».

La bioinnovation est en train de se développer. Nous sommes donc en train de réfléchir, et je pense que nous prendrons cette décision un jour prochain pour voir si nous ne donnerons pas de nouveaux espaces pour l'activité. Néanmoins, tout cela prend un peu de temps, ce n'est pas facile et il faut l'accepter. C'est toujours très long, voire trop long, mais quand on développe des zones, il y a deux solutions. Par exemple, à Auxon, si nous voulons faire une zone sans qualité, sans intérêt en matière d'effet vitrine, nous pouvons la remplir, mais elle coûte de l'argent, comme toute zone industrielle, et nous devons bien l'utiliser. Sur cette gare, nous devons utiliser le fait qu'elle est entre Belfort, Montbéliard et Dijon et qu'il peut y avoir là un lieu tout à fait extraordinaire qui sera aussi propice au développement sur le secteur. Quand nous parlons du développement de la gare d'Auxon, nous voyons plus loin. Il faut penser au développement autour de la gare d'Auxon, mais il faut penser aussi à ce qu'il se passe à Geneuille, à Devecey, et à tout le secteur des communes qui viennent de nous rejoindre, parce que c'est capital.

Vous avez dit aussi « il faut de la proximité, et regardez le résultat avec toutes les communes du PLUi ». Oui, bien sûr. J'ai regardé les résultats du PLUi et j'ai vu qu'il y avait 33 000 habitants et nous prenons cela en compte. Chacun a pu s'exprimer à ce sujet en disant s'il était pour ou contre. Certains maires ont dit qu'ils étaient contre, ils ont eu le droit de le dire, et d'autres qui avaient un avis contraire, avec la même liberté de parole, ont eu le droit de dire qu'ils étaient aussi pour ce PLUi. Maintenant, le débat est tranché. Il faut retenir de cela que des craintes ont été exprimées et pour certaines, on peut considérer qu'elles étaient légitimes. Peut-être malgré toutes les explications qu'il y a encore des craintes. Je remercie d'ailleurs Catherine BARTHELET, parce que je sais qu'elle y a passé du temps avec le service.

Comme je le disais hier soir à Velesmes-Essarts, nous démontrerons notre bonne volonté en leur donnant la preuve. Nous verrons bien qu'au fur et à mesure que des problèmes se poseront, nous montrerons que nous respecterons cette charte de gouvernance qui est unique, qui n'existe pas ailleurs, qui fera en sorte que nous pourrons prendre en compte la diversité de nos territoires. Il est vrai que le Plateau est différent de l'est de Besançon qui est différent de la zone d'École-Valentin. Nous démontrerons par l'exemple que nous voulons prendre en compte ce souci, parce que la proximité est nécessaire, et plus que jamais, cette proximité est nécessaire et nous le prouverons sur le terrain.

Nous en parlons souvent avec Gabriel BAULIEU : nous devons aller encore plus sur le terrain, nous rediscuterons en Bureau du fonctionnement de certains secteurs et je pense que nous pourrons convaincre un certain nombre de personnes.

Ce matin, j'étais avec Jean-Michel CAYUÉLA et j'ai donné un très bon exemple d'intercommunalité. Certains disent parfois qu'ils doutent un peu de l'intercommunalité et se demandent à quoi elle sert. Ce matin, Jean-Noël BESANÇON, le Maire de Vaire, a expliqué comment, avec le SYTTEAU (Syndicat de Transport et de Traitement des Eaux Usées de la vallée du Doubs), « gros tuyau » qui vient de Novillars, voire de plus loin, grâce à un travail commun, les communes du Plateau ont permis une liaison en passant entre autres par le tunnel ferroviaire, ce qui est astucieux, et viennent se connecter sur notre « grand tuyau ». Il faut savoir que ces communes du Plateau connaissant de grandes difficultés pour mettre en place leur usine de traitement des eaux et que ce « gros tuyau » vient se connecter à Port Douvot pour faire en sorte que nous ayons des eaux de bonne qualité et que nous profitons de notre belle rivière.

Voilà un exemple parmi d'autres du résultat d'un travail réalisé ensemble. Seuls nous ne pourrions pas faire cela, nous aurions de nombreuses usines d'épuration. Or nous savons très bien que les petites usines d'épuration de traitement des eaux ne fonctionnent pas bien. Quand on ne peut pas faire autrement, on le fait, certaines communes ne pouvant pas faire autrement, mais quand on peut le faire, faisons-le autrement. Nous avons cette volonté de faire en sorte que le PLUi des secteurs soit tenu. Chacun a sa liberté de parole, mais maintenant que ces choses sont votées et décidées démocratiquement, je ne souhaite pas qu'il y ait des rancunes ou des rancœurs entre les uns et les autres, parce que ce ne serait pas une bonne chose. Personnellement, je l'accepterai difficilement, parce que dans cette Agglomération, depuis 16 ans que je la préside (depuis 2001), nous avons toujours voulu travailler dans le consensus et le respect mutuel. Chacun a le droit d'être d'accord ou opposé, et nous respectons tout le monde par rapport à cela. Nous avons donc entendu ce besoin de proximité et nous l'aurons encore. Nous parlions ce matin du problème de l'eau. Nous travaillons là-dessus, nous prendrons l'avis des maires et nous ferons quelque chose qui satisfera le plus de monde possible. Il y a donc cette volonté.

Concernant les baisses de dotation, je vais faire passer le compte rendu de l'audition des différents candidats à la présidence de la République devant l'Association des Maires de France, parce que je crois que le problème a été posé et bien posé par François BAROIN. Il y aura les réponses. Quant à France Urbaine, dont je suis le 1^{er} Vice-Président, certains d'entre vous étaient aux journées d'Arras. Un manifeste des élus urbains a été signé par Jean-Luc MOUDENC (Maire de Toulouse), par André ROSSINOT (Président du Grand Nancy) et par moi-même. Ces questions sont donc posées très clairement et nous pourrions certainement vous faire passer ici ce manifeste qui sera présenté à l'ensemble des candidats. Je ne sais pas s'il y aura une présentation physique, mais en tout cas, il y aura un envoi pour attirer l'attention là-dessus. Voilà ce que je voulais dire par rapport à cela.

Ensuite, un intervenant évoquait la proposition mortifère. Je vais vous faire un aveu. Je préfère des propositions désagréables à des propositions mensongères, parce que je crois qu'aujourd'hui, vouloir faire comme si le résultat de ces 40 années de gestion de gauche et de droite et ces 2 200 Md€ de dettes que paieront nos enfants et nos petits-enfants n'existaient pas, s'asseoir là-dessus en disant que cela ne sert à rien, que nous faisons comme si cela n'existait pas et que nous continuons, n'est pas sérieux. Je pense qu'il vaut mieux avoir le courage de trouver des solutions et de dire : « il y a des difficultés, trouvons ensemble des solutions », mais nous ne pouvons pas nous asseoir là-dessus. Nous ne pouvons pas faire comme si cela n'existait pas. J'estime que par rapport à cela, nous devons le dire, parce que la responsabilité est largement partagée par les gouvernements de gauche, de droite.

Je crois que 2 200 Md€ correspond à 95 ou 98 % de notre produit intérieur brut. À un moment donné, il faut dire « stop ». Il faut dire : « on ne peut pas dépenser plus d'argent que ce que nous avons ». Un ménage ne dépense pas plus d'argent que ce qu'il n'a. Nous ne pouvons pas dépenser plus de richesses que ce que nous avons créé. Il faut donc dire « on arrête », mais cela nécessite certainement du courage. Ce n'est pas très populaire de dire cela, mais au fond, je me demande si les habitants de notre pays, de gauche comme de droite, comme c'est très transversal, n'ont pas envie d'entendre un langage de vérité et qu'on leur dise les choses.

Par rapport à cela, je pense qu'il faut regarder. Dans toutes les propositions que font les candidats, certaines choses sont bien, à droite comme à gauche ; d'autres sont moins acceptables. Après, il y aura aussi le rapport de force à établir et nous avons des associations pour cela.

Devinez qui j'avais dans mon bureau cet après-midi, de 15h à 16h ? Le Directeur Régional d'Orange, Cyprien MATEOS. Elsa MAILLOT et Didier DELAUNOIS étaient à mes côtés. Je lui ai dit : « écoutez, Monsieur MATEOS, vous vous moquez un peu de nous, parce que vous avez annoncé le fibrage de Besançon en 2015, celui de l'Agglo en 2017, et maintenant, vous me dites que vous ne savez pas quand cela pourra se faire ». J'ai continué en lui disant « Monsieur MATEOS, vous allez venir en Conférence des Maires et vous expliquerez où nous en sommes ». Je lui ai dit que les élus étaient des personnes responsables, capables de comprendre qu'il ne peut peut-être pas tout faire tout de suite, mais il faut savoir. Il faut qu'un calendrier nous soit donné et en fonction de ce calendrier, nous verrons ce que nous pouvons faire.

J'ai rappelé par exemple qu'il manque 400 m de fibre à École-Valentin, par exemple, et que cela empêche de desservir plus loin, notamment à Châtillon-le-Duc. D'ailleurs, des propositions sont faites à Châtillon-le-Duc, Tallenay et sur le secteur et cela empêche aussi peut-être de desservir le collège Claude Girard. Nous avons redit tout cela cet après-midi. Je lui ai dit : « n'oubliez pas que nous investirons pour vous », parce que s'il y avait un vaste plan, c'est sûr que nous pouvons investir jusqu'à 40 M€, mais est-ce à nous de le faire ou à Orange ? Avec l'AMII, ils ont préempté là-dessus en disant « nous le faisons » et en attendant, ils ne le font pas et nous ne pouvons rien faire. Nous devons réfléchir pour certaines communes et dire que si Orange ne le fait pas, nous ferons un constat de carence et nous pourrions dénoncer certaines choses. Encore faut-il après avoir les moyens de le faire !

Je voudrais positiver les choses. Il est important que nous ayons le haut débit dans nos appartements, chez nous. C'est en train de se mettre en place, certains ne l'ont pas et j'ai encore rappelé cet après-midi à Monsieur MATEOS et à son collègue combien certaines communes n'avaient rien, comme à Deluz où quelque chose doit se mettre en place dans le courant de cette année. Nous avons également parlé des entreprises de Fontain, comme Opale, Ibride ou Cornu. Ils viendront bientôt, je leur ai dit qu'ils ne seraient pas séquestrés, qu'ils repartiraient. Ils viendront nous expliquer un certain nombre de choses et entendre les maires. Auparavant, on parlait des trottoirs, des trous dans les routes ou des lampadaires. Maintenant, que cela soit dans la ville centre ou dans les communes, on me parle toujours du haut débit, les entreprises comme les particuliers.

Pour les entreprises, il faut savoir que nous avons fait le travail. Au Syndicat Lumière, et certains d'entre vous y siègent, vous savez que nous avons beaucoup travaillé pour fibrer un certain nombre d'entreprises. Par exemple, sur la commune de Chaudfontaine, nous avons investi 100 000 €, parce qu'il y a là-bas Metalis, très belle usine qui rapporte 70 000 € de fiscalité à la commune de Chaudfontaine et qui risquait de partir, parce qu'ils n'avaient pas le très haut débit. Une autre entreprise suisse, qui fabrique des pièces de fusée ou d'armement, voulait quitter Palente et cherchait un emplacement pour s'établir. Grâce à la compréhension de nos amis du Conseil Municipal de Chaudfontaine, grâce à la compréhension de Metalis qui a accepté de revendre du terrain, ils sont là-bas, ce qui fera encore des recettes nouvelles. Dans le domaine économique, nous avons donc fait certaines choses, nous avons aussi travaillé à Busy, parce qu'il y avait de gros problèmes et nous continuerons à le faire.

Oui, il y a des difficultés, vous avez raison. Oui, nous ne sommes pas au niveau. Je pense qu'aucun candidat n'a pensé à le faire, mais je pense qu'il aurait été bon que quelqu'un propose que l'on fasse un plan « fibre », comme on avait fait un plan « téléphone » dans les années 60, et que l'on mette des milliards d'euros là-dedans pour mettre la fibre. Ce sera peut-être fait dans les mois ou années à venir, mais pour l'instant, je dois reconnaître que personne ne l'a fait, même ceux que je fréquente, mais c'est un autre sujet.

Je passerai la parole à Michel LOYAT concernant le transport. Dire qu'il n'y a pas de difficultés serait mentir. Le tableau que vous avez dressé est vraiment un tableau noir, très noir concernant le niveau du transport. Je reçois les chiffres tous les mois. Par rapport à l'année dernière, nous avons une augmentation de la fréquentation de 2 à 3 %. Certes, ce n'est pas une explosion, il y a des difficultés que Michel pourra expliquer.

Nous avons négocié la DSP dans des conditions financières incroyables et vous pourrez nous féliciter, parce qu'il y avait une bagarre. Ils sont donc venus quasiment en sachant qu'ils allaient perdre de l'argent. C'est un *one shot*, et le coup d'après, ce n'est plus pareil, mais lorsque vous demandez où nous en sommes, je peux vous dire que nous ne le savons pas totalement et je ne le vous dirai pas. Vous savez ce qu'est une DSP, ils sont en train de négocier et quand on négocie, je n'ai même pas le droit de les rencontrer pour aller boire une bière avec eux. Actuellement, nous travaillons, les données ont été clairement mises sur la table par le Vice-Président aux Transports, en l'occurrence Michel LOYAT. Nous travaillons et nous avons déjà pris en compte certaines évolutions dans notre prospective budgétaire.

Une chose nous satisfait : 4 dossiers ont été retirés et 2 bons et gros dossiers vont aller jusqu'au bout. Il n'y aura donc jamais de concurrence. J'ai toujours dit que si ce n'était pas satisfaisant, nous regarderions et nous ferions autrement. Pour l'instant, c'est difficile, nous le savons, mais il faut que la négociation avance. Les transports en commun ici, dans le Grand Besançon, coûtent cher, mais nous avons une qualité de transport et de fréquentation presque unique en France.

Quant au Versement Transport, Philippe GONON, vous n'êtes pas sympa. Vous savez très bien comment nous avons fait ces prévisions. La situation économique n'était pas celle du pays. Par contre, vous pourriez nous féliciter que lorsque nous avons déterminé le montant maximum que nous pouvions emprunter, nous avons tenu compte des possibilités de diminution du Versement Transport. Je vais vous le dire de tête, mais il me semble que nous pouvions aller jusqu'à aux alentours de 300 M€ sans être en difficulté pour le tram, et nous nous sommes arrêtés à 256 M€. Nous avons donc laissé de la marge en disant que nous ne savons pas ce qui pouvait arriver. Oui, il y a une difficulté économique et vous n'êtes pas sans savoir qu'il y en a une. Vous n'êtes pas non plus sans ignorer que le passage de 9 à 11 salariés nous fait perdre à peu près 300 à 350 000 € et c'est une somme que les entreprises ne paient pas. Tant mieux, mais ce sont tout de même 300 000 € que les entreprises ne paient pas.

Il est toujours désagréable de penser que nous n'aimons pas les entreprises, que nous ne les connaissons pas, que nous ne les comprenons pas et que nous ne savons pas qu'elles créent de l'emploi. Vous connaissez un peu mon passé, j'ai beaucoup de mal à accepter cela. Lorsque nous étions en TPU (Taxe Professionnelle Unique), à la demande de beaucoup d'entre vous, nous n'avons pas augmenté notre taxe professionnelle, alors que nous aurions pu le faire à l'époque. Nous avons été largement récompensés, puisque ceux qui n'avaient pas eu cette délicatesse vis-à-vis des entreprises ont augmenté leur taxe professionnelle, ce que nous avons dénoncé ici. Quand il y a eu une réforme de la TP voulue par qui vous savez, que s'est-il passé ? Pour que tout le monde soit d'accord, nos recettes devaient augmenter, mais nous devions piquer cette augmentation aux autres. Évidemment, ce n'est pas possible, il fallait que personne n'y perde.

Comme personne n'y perd, aujourd'hui, grâce à cette loi qu'un certain nombre d'entre vous ont votée, les entreprises ici versent 4,3 M€ au FNGIR. Je ne fais pas le reproche à ceux qui ont voté la loi, mais il faut savoir que les entreprises versent 4,3 M€ pour que l'équivalent de la Taxe Professionnelle Unique n'ait pas baissé à Dunkerque ou à Neuilly. Nous versons 4,3 M€ ad vitam aeternam. Nous ne l'avons pas augmentée pour prendre en compte les difficultés des entreprises, mais nous n'avons pas été récompensés. Quelquefois, dans ce pays, quand on prend de sages mesures, on n'est pas forcément récompensé. Voilà ce que je voulais vous dire.

Je pense qu'il faut voir les aspects positifs. Notre Agglomération a des finances saines, un budget sain. Nous avons des divergences sur certaines choses, ce qui est bien normal, mais globalement, les choses sont plutôt bien conduites, de même que le développement économique. Vous avez en face de vous quelqu'un qui est persuadé que le moteur de notre Agglomération de tout cela pour demain est le développement économique. Néanmoins, ce n'est pas le Président de l'Agglo qui conduit ce développement économique, mais ce sont les entreprises. Pour sa part, il met en place les moyens pour que cela se passe bien, et nous sommes aux côtés des entreprises. Je remercie d'ailleurs à cet instant Alain BLESSEMILLE avec les services, parce qu'ils sont tout le temps au contact des entreprises.

Michel, j'aimerais que tu puisses répondre, parce que le tableau est un peu noir, même si je reconnais que tout n'est pas rose, mais c'est *too dark*, trop noir.

M. LOYAT.- Merci, Monsieur le Président. Le tableau est très noir. Nous avons eu l'occasion de faire plus qu'un point, même une analyse des résultats sur l'année 2015. Je ne vais donc pas les reprendre. J'avais dans mon cartable le petit fascicule qui vous a été distribué au mois d'octobre, je crois, avec un certain nombre de données concernant la fréquentation. J'ai entendu tout à l'heure le chiffre de 24 M€ concernant Ginko, mais c'est davantage : ce sont 26 M€. Non, le soldat Ginko n'est pas malade. Vous pouvez bien sûr dire qu'il est malade, agonisant, dire tout ce que vous voulez, mais je crois qu'il y a un certain nombre de réalités, dont la fiabilité du tram, et nous avons vu dans d'autres agglomérations les problèmes techniques qui pouvaient exister avec le tram, un réseau en progression et qui doit continuer à progresser pour atteindre les objectifs fixés.

Je reprends les chiffres donnés dans cette brochure : de septembre 2015 au 31 août 2016, soit la deuxième année du fonctionnement du nouveau réseau, c'est +3 % par rapport à l'année précédente, sachant que de 2014 à 2015, il y avait eu une progression beaucoup plus importante, parce qu'il fallait à la fois rattraper la fréquentation perdue pendant les travaux et la dépasser, ce qui avait été fait. La progression de la fréquentation se poursuit de manière un peu plus modérée, mais nous vous donnerons prochainement des chiffres, je ne les ai pas apportés ce soir. En tout cas, sur l'ensemble du réseau Ginko, parce que je parle bien du réseau Ginko, c'est-à-dire à la fois le réseau concerné par la DSP et le réseau périphérique, il y a une progression de fréquentation. Ce n'est pas du tout un réseau malade comme vous l'indiquez. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas des progrès à faire ou des difficultés. Je prends assez régulièrement les transports en commun : oui, il arrive qu'il y ait du retard ou des problèmes.

Je voudrais compléter un deuxième point concernant la subvention d'équilibre, même si cela a déjà été dit. On rappelle le déficit important du délégataire. Pour la subvention d'équilibre, 11,6 M€ sont prévus à ce budget. Cela devait être 11,4 M€ l'année précédente, si je ne me trompe pas. Vous aviez un graphique dans le rapport sur les orientations budgétaires, mais je crois qu'il n'est pas dans le rapport sur le budget. Cette subvention d'équilibre est plus faible – je dis bien « plus faible » – à ce montant que les dernières années, avant le contrat avec Transdev. Vous avez bien entendu : la subvention d'équilibre est plus faible, puisqu'elle était montée à un peu plus de 13 M€. Je vais reprendre un terme qui n'est pas propre à Gabriel BAULIEU, mais qu'il a beaucoup utilisé : le rebasage. Il y a eu avec le contrat de Transdev, un rebasage de la subvention d'équilibre à la baisse. C'est la réalité de la subvention d'équilibre sur ce contrat, ce qui se traduit par des pertes pour le délégataire. Nous avons déjà parlé du déficit, mais pour la collectivité, je le redis.

Au passage, j'ai tout de même envie de donner ce chiffre. Je n'ai pas le chiffre exact, mais pour la Ville de Besançon – et c'est dans la logique du transfert de compétences –, je crois que ce sont un peu plus de 5 M€ retirés de l'attribution de compensation au titre des transports. Pour d'autres communes aussi, pour toutes celles qui étaient dans le TGV, il y a eu la même chose pour le même mécanisme.

M. LE PRÉSIDENT.- Toutes celles qui étaient jusqu'au TGV vont continuer à payer ad vitam aeternam cela ; celles qui n'y étaient pas et qui sont arrivées plus tard ne paieront pas. Quand on parlait tout à l'heure d'une certaine justice, il faudra peut-être un jour rediscuter de tout cela. Pour cette construction de l'intercommunalité, c'est la loi Chevènement de 1999 qui veut cela. C'est comme cela et nous pouvons le déplorer. Si vous voulez que nous remontions dans le temps, nous allons remonter loin, mais ce n'est pas comme cela que l'on construit l'agglomération. Nous la construisons tous ensemble avec un objectif commun.

M. LOYAT.- Concernant l'avenir, c'est-à-dire l'après 31 décembre 2017, les contrats s'achevant à ce moment-là, nous pouvons parler d'inquiétude. En tout cas, un travail approfondi est mené. Il doit être mené, poursuivi et il vous sera présenté. Je distingue deux volets différents, parce qu'il ne faut pas parler uniquement de la DSP. Il y a les marchés d'affrètement sur la périphérie. Au cours du mois de mars, je me suis rendu à quatre réunions de secteur politique. Hier ou avant-hier, c'était dans le secteur Ouest ; demain, ce sera dans le secteur du Plateau. Il y a des échanges, ce n'est pas en termes de décision. Concernant les marchés publics, c'est très différent, parce que concernant la collectivité définissant l'offre, nous pouvons la construire, avoir vraiment des échanges et nous en aurons naturellement en Bureau après ces réunions de secteur, et ici même, à la Communauté d'Agglo.

Concernant la DSP, le Président l'a rappelé. Nous sommes dans un cas de figure différent. Actuellement, nous avons une analyse des offres. Nous sommes accompagnés par un bureau d'études. Nous modifierons naturellement l'offre urbaine de la même manière qu'il y aura des modifications sur le périurbain, en ayant toujours en tête une problématique et une seule. Nous avons un Plan de Déplacement Urbain (PDU) ambitieux, qu'il faudra d'ailleurs actualiser du fait des 15 nouvelles communes dans le périmètre de la Communauté d'Agglo.

Nous avons donc une ambition en termes de mobilité durable, et ce ne sont pas les évolutions en matière de pollution qui doivent nous faire changer de cap. D'un autre côté, nous avons des contraintes financières. Nous devons vraiment être imaginatifs, ce que nous essayons d'être et vous verrez les résultats. Toutes les contributions sont les bienvenues.

En tant qu'élus et en tant qu'usagers, vous êtes aussi invités à nous faire part de vos propositions. Je crois qu'il y a des changements à opérer. Nous ne pouvons pas être dans une logique de « plus plus » ni dans une logique de « moins moins ». Si nous devons être dans la logique du plus, c'est plus d'efficacité et c'est toujours en ayant en tête le service à la population sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération.

Pour terminer sur une note très consensuelle, sur la dette, sur un certain nombre de sujets, je pense qu'il y a des divergences d'analyses au niveau national, ce qui est assez normal. Il y a un sujet sur lequel nous pourrions peut-être être d'accord : le Versement Transport. Sur les prévisions, il y a les optimistes et les moins optimistes, mais sur la suppression du Versement Transport, je pense que nous pourrions être d'accord pour dire que ce serait une grave erreur de la supprimer, parce que c'est un élément fondamental qui représente un peu plus de 30 M€ pour la Communauté d'Agglo, pour le fonctionnement des transports en commun. Par-delà les clivages politiques, je crois qu'il y a une unanimité pour dire que c'est une pierre angulaire qu'il faut conserver. Il ne faut pas toujours être pour le statu quo, mais pour le Versement Transport, je serai assez pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour être clair, d'autres aussi avaient eu l'idée, mais on peut même s'étonner de voir comment des candidats peuvent avoir l'idée de supprimer le Versement Transport qui est la base même du développement des transports en commun. C'est incroyable de penser que l'on peut imaginer supprimer 30 M€ en ce qui nous concerne.

Remarque de M. GONON hors micro inaudible.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas exactement cela. Non ! Je vais vous dire une chose : je sais très bien à qui vous faites allusion, mais je ne vais pas partir là-dessus. Monsieur GONON, je ne vais pas partir là-dessus. Il ne s'agit pas de la supprimer, mais de la rembourser pour que certains ne la paient plus. Si je pars là-dessus, nous allons entrer dans un débat politique. Je me suis toujours refusé de faire de la politique ici et vous n'allez pas m'y entraîner ce soir ! Vous auriez beaucoup de talent pour le faire, mais je ne le ferai pas. Vous verrez d'ailleurs dans les propositions des différents candidats que beaucoup en parlent, mais je ne rentrerai pas là-dedans.

Avez-vous d'autres interventions ?

M. AVIS.- Merci, Président. Concernant l'aide aux communes présentée comme la panacée envers les petites communes, envers toutes les communes, l'aide est facturée 420 000 €. Une aide facturée est-elle vraiment une aide ? Je me pose la question. Dans mon jargon, une aide était plutôt une bonification. L'Agglo n'a donc pas 420 000 € pour aider les 69 communes de la périphérie. Comme par hasard, j'ai pu lire que le Salon du Livre valait exactement 420 000 €. J'en déduis donc que nos 69 communes ne valent pas un week-end culturel.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas cela, une Agglo. Tu pourrais dire aussi que le CDN (Centre Dramatique National) coûte 2 M€, soit cinq fois l'aide aux communes. Ce n'est pas comme cela que tu construis ! Une agglomération se construit avec des infrastructures dans le domaine économique, de l'immobilier, une activité culturelle, sportive, un système de santé. Tu ne peux pas dire cela. Ce n'est pas possible.

M. BAULIEU.- Une agglomération, c'est tout cela. Elle porte un projet multidirectionnel en termes de mise en œuvre. Néanmoins, sur la question de l'aide aux communes, il y a une ou deux choses sur lesquelles il faut que nous nous comprenions. L'aide aux communes n'est pas un « truc » que l'on offre aux communes en disant que l'on met 100 ou 150 000 €, parce que l'on en met un peu. Le dispositif de base est pris en charge par l'Agglomération.

L'enjeu de l'aide aux communes est de mettre en place au service des communes, un dispositif appelé à évoluer sans limites a priori, au gré des besoins des communes, sur la base d'une mutualisation de moyens. C'est ce que nous mettons en place et c'est ce qui est à la fois le plus utile et le plus ambitieux en termes d'évolution, parce que rien ne serait pire que de dire « nous mettons tant de moyens et nous répondons à ceci et cela, point final », ce qui se fait dans certaines communautés.

Notre ambition n'est pas celle-là. Il s'agit de faire en sorte que les communes, face à des diminutions de compétences, auront été confrontées à des démarches, à des exigences, à des contraintes de plus en plus complexes, et c'est le paradoxe. J'explique cela aussi dans mon village, parce que l'on me demande pourquoi on met plus d'agents dans la mairie. Ce à quoi je réponds « demandez-leur si elles ne font rien ». La réalité est celle-là, c'est le paradoxe. Nous avons moins de compétences, plus d'exigence, plus de complexité, et nous sommes confrontés de plus en plus à des dossiers requérant de l'expertise diverse et variée.

On a parlé de DSP il y a un instant. Je connais des DSP à la périphérie de Besançon. Quand on est confronté à cela, il vaut mieux avoir un peu d'appui. Si je prends par exemple les expropriations, on en vit plus maintenant qu'à une époque. Sans un appui particulier, je ne conduis pas une expropriation, parce que c'est d'abord une question de formalisme. Si vous n'avez pas l'expert pour vous accompagner, ce n'est pas possible, et ainsi de suite. Hélas, nous sommes à peu près convaincus que cela va continuer à prospérer, même si nous appelons tous de nos vœux une simplification des normes et des exigences.

Face à cela, notre conviction est que l'Agglomération est un plus notoire pour les communes dans un système mutualisé dont on ne fixe pas les limites a priori, c'est-à-dire ce que nous serons capables tous ensemble de le porter, parce que nous avons besoin, nous devons nous engager en tant qu'Agglomération. Quand je dis cela aux services, ils nous disent « attendez, donnez-nous un peu de temps pour que nous adapter », mais nous devons être capables au niveau de l'Agglomération, d'organiser nos services pour répondre à ces besoins, et à la hauteur dont les communes auront besoin. C'est notre grande ambition. Il ne s'agit pas de dire : « on va donner quelques dizaines ou centaines de milliers d'euros ».

S'adressant à M. AVIS. Une partie du dispositif est prise en charge directement. Si j'étais désobligeant, je dirais qu'il est devant toi, mais la réalité est celle-là. Nous sommes dans un dispositif de base porté par l'Agglomération. Ensuite, nous mettons les dispositifs que nous cofinançons tous ensemble. Nous avons évolué singulièrement et je me suis déjà expliqué avec toi là-dessus. Nous avons changé singulièrement sur la base du dispositif voté le 30 juin 2016. Antérieurement, nous avons ce système de base de premier contact, dont nos services assurent les relations, mettent en contact, donnent quelques réponses. Au-delà, nous fonctionnions directement sur un système de devis et de prestations payantes. Un groupe de travail s'est ressaisi du dossier, le Bureau lui a confié cette tâche, et il a considéré que précisément – et c'est en cela, André, que cela m'interpelle un peu que ce soit une commune comme la tienne qui intervienne – le raisonnement du groupe consistait à dire que pour que ce soit accessible à tous, il faut qu'il y ait un tronc commun, une base que l'on mutualise totalement, que l'on forfaitise. Tel est le principe de la contribution par habitant, ce qui n'échappera à personne.

Si nous avons eu un débat un peu musclé autour de la table, c'est précisément quand nous avons dû mettre les bornes, parce qu'à un moment donné, ceux qui ont beaucoup d'habitants disent « on peut peut-être s'arrêter. Ce n'est pas parce que l'on a beaucoup d'habitants que l'on va payer beaucoup plus cher » et tel autre dit « nous, petite commune, nous ne pouvons pas, etc. » Le groupe a donc proposé de faire cette proposition de forfait pour que les petites communes puissent y accéder plus facilement et nous avons mis des bornes pour que cela soit accepté par tous. Le débat a été un peu musclé sur le sujet.

Le résultat est que cela a tendance à marcher. Nous sommes bientôt à 75 % de l'effectif qui a adhéré, mais je suis à la fois étonné et un peu déçu que ce soit précisément une petite commune qui, sur le sujet, soit la plus critique, parce que le système qui a été pensé l'a été d'abord pour des communes comme la tienne. Je parle sous le contrôle de Pierre, parce que je sais son implication dans ce groupe de travail, mais c'était l'esprit. C'est vrai que je suis un peu déçu à l'arrivée, mais pas trop, parce que l'adhésion est nombreuse et cela fonctionne. Toutefois, c'est dommage qu'avec André AVIS, nous ne nous comprenions pas sur ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT.- Au point où nous en sommes, après 16 ans de fonctionnement à l'Agglo, je pense qu'il est important que nous puissions réfléchir un jour sur ce que c'est que l'Agglo de demain sur le sens que nous donnerons à notre construction de l'Agglo dans les mois à venir. Je pense que nous avons une bonne occasion pour cela. Nous sommes en train d'écrire un projet de territoire. Quel est-il ? C'est : que doit être l'Agglomération de demain, après 2020, en 2023 ?

C'est cela et je vous lance un appel. Il y a cinq, six ou sept réunions programmées dans les secteurs. Il me semble qu'il y en a déjà eu une à Grandfontaine. Je vous conseille d'y aller, je demande aux maires qu'ils envoient leurs adjoints s'ils le souhaitent, parce que de notre côté, nous invitons les maires. Ensuite, je n'ai pas la possibilité d'inviter les adjoints ou les conseillers municipaux, mais allez-y, parce que c'est là aussi l'occasion de donner votre avis, que les élus des communes les plus importantes ou les plus petites en termes d'habitants puissent donner leur avis. Allez-y, qu'il y ait un vrai débat, même si l'on n'est que 100 ou 150 dans la commune. Allez-y, parce que cela peut redonner un certain sens à notre agglomération.

Quelque chose m'a marqué. Un jour, j'ai appelé un maire d'une commune qui allait nous rejoindre et je lui ai demandé s'il n'avait pas peur qu'on lui prenne des choses. Ce maire, qui se reconnaîtra certainement, m'a répondu : « De toute façon, vous n'allez rien me prendre, Monsieur le Président, parce que l'on n'a rien pour l'instant ». Je trouve que c'était une bonne remarque. Quand on dit que l'on n'a rien, cela veut dire que l'on n'a pas beaucoup de services. Je partage ce que dit Gaby, parce qu'il est très important que l'on puisse vous aider avec le service juridique pour le Droit des Sols. À la mairie de Besançon, le service existait, on avait les juristes. On voudrait expliquer que cela n'a pas été fait contre les communes où il y a le moins d'habitants, mais pour elles. Je le dis pour les nouveaux qui arrivent ici, mais j'ai beaucoup de respect pour les maires qui ont des communes avec peu d'habitants, parce qu'ils ont la chance de ne pas avoir de services comme nous en avons ici à l'Agglomération, ou comme j'en ai à la Ville de Besançon.

C'est pour cela que j'estime qu'il est normal que nous puissions mettre le service d'aide aux communes, parce que les communes en ont besoin. Cela devient de plus en plus compliqué. Gaby a dit quelle était la place juridique de plus en plus importante. Maintenant, pour rien, il faut une étude juridique, une deuxième étude juridique, voire une troisième et généralement, quand tu prends deux ou trois avocats, tu es sûr qu'ils ne vont pas tirer les mêmes conclusions, de toute façon. Il y a donc besoin de cela et pour ce sujet d'aide aux communes, il s'agit de voir comment on peut aider celles et ceux qui n'ont pas les moyens des communes plus importantes. Les moyens techniques et matériels ne sont pas les mêmes. Nous devons donc mutualiser ces services. Nous devons être un territoire de projets, mais que nous y allions ensemble.

Je pense que le projet de territoire est une occasion unique pour débattre de tout cela et faire remonter vos idées. On nous a dit que c'était trop descendant, et là, nous ne demandons qu'une chose : nous demandons que pour le projet de territoire, ce soit ascendant. Donnez des idées.

Avez-vous d'autres interventions ?

M. FELT.- Je voudrais revenir deux minutes sur ce que disait Gaby tout à l'heure. Il a fait passer un certain nombre de messages subliminaux, mais je suis sûr que tout le monde ne les a pas compris. Toutefois, je les ai entendus dans le recensement de la diversité des territoires. Je trouve personnellement que se remettre en cause au bout de 15 ans, c'est bien, parce qu'il faut toujours se remettre en cause. Le message a donc été entendu pour la remise en cause, mais à quoi doit-elle aboutir ? Elle doit aboutir à la recherche perpétuelle du compromis. C'est cela un territoire qui travaille ensemble. Il faut que ce soit une recherche perpétuelle du compromis afin que la balance soit toujours équilibrée. Le sens du message est celui-là et c'est comme cela que je l'ai entendu.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne dirais pas que c'est la recherche du compromis, mais la recherche de la justice et de l'équilibre, parce que nous sommes dans une agglomération. J'ai ici le potentiel fiscal des communes de l'Agglo et l'important n'est pas qui est ici ou là, mais nous recherchons une solidarité entre les communes. Les communes les plus riches doivent accepter de partager un peu de leurs richesses avec les communes les plus pauvres. Je sais que c'est un changement de paradigme.

Quand Christophe LIME nous parle de l'eau, demain, il expliquera aux Bisontins et aux Bisontines que nous ferons de la solidarité pour que les communes les plus petites, ou qui ne sont pas membres de notre Agglo puissent se mettre aux normes en termes d'eau, sans que cela ne bouleverse trop les finances des ménages. C'est la solidarité !

Aujourd'hui, je ne donnerai pas de noms, mais certaines communes sont très riches ou riches. De quoi le sont-elles ? Elles ne sont pas riches que de leurs habitants. Quand tu as une zone commerciale à Chalezeule, ceux qui vont acheter là-bas n'habitent pas tous à Chalezeule, mais ce sont les habitants de tout l'Est, voire du Plateau et ils font la richesse versée à la commune de Chalezeule.

En termes d'allocation de compensation, c'est bien que Michel LOYAT ait rappelé que lorsque l'on transfère des choses, on transfère aussi les dépenses. Quand on transfère le conservatoire, par exemple, on dit que cela coûte 6 M€ à la Ville, mais ce ne sont pas 6 M€ qu'elle paie en moins. Ce sont « 6 - 3,7 », parce qu'elle continue à payer ce qu'elle payait auparavant. Je pense que par rapport à cela, il faut bien qu'au niveau des allocations de compensation, il y ait un petit delta, parce qu'à quoi sert-il ? Ce que je vais dire est très orienté, mais ce petit delta entre ce que l'on reverse à la commune et ce qui reste dans les caisses de l'Agglo sert par exemple à faire une halte à École-Valentin ou à Miserey-Salines.

Nous ne serons pas un territoire qui avance s'il n'y a pas entre nous une volonté de solidarité. Il ne s'agit pas que tout le monde soit au même niveau. Quand on a mis en place la Dotation d'Initiative Économique (DIE), pourquoi l'avons-nous mise en place ? Parce que nous avons dit que dans un souci de justice, il est important que les communes qui acceptent – et vous le faites très bien chez vous – de mettre en place des entreprises, à la place de la taxe d'habitation, la taxe d'habitation rapportant plus, acceptent de gagner un peu moins de recettes, mais reçoivent une dotation de solidarité économique (DSU). Là aussi c'est de la justice. Quand je vois la courbe que je vous ai montrée tout à l'heure, je dis que nous devons tenir compte de cela. Je plaide pour la solidarité. Cela ne veut pas dire que tout le monde sera au même niveau.

Certaines personnes sont plus riches que d'autres, je ne dis pas qu'elles doivent tout partager, mais nous devons prendre en compte cette notion de solidarité, parce que si nous n'avons pas cela, si chacun d'entre nous reste campé sur sa position, à ce moment-là, ce n'est plus une agglomération. Une agglomération est un territoire où l'on construit en mettant des choses en commun. Sur certains sujets, on gagne, sur d'autres, on ne gagne pas, mais il faut que cela soit équilibré. Il ne faut pas que l'on perde trop ni que l'on gagne trop. C'est pour cela que si un jour nous devons refaire cela, nous remonterons jusqu'au bout pour voir ceux qui paient depuis le début et ceux qui paient moins depuis le début, mais je ne parle pas des communes qui viennent de nous rejoindre, parce que pour elles, c'est totalement différent. Nous mettrons tout cela sur la table, parce que nous n'allons pas laisser dire n'importe quoi.

M. FELT.- La recherche des compromis, c'est la même chose, sauf que les mots changent, culturellement parlant.

M. LE PRÉSIDENT.- Justice et compromis, ce n'est pas pareil. Sur certaines choses, je ne fais pas de compromis. J'entends ton explication, mais pour moi, la justice et le compromis, ce n'est pas exactement la même chose. Toutefois, nous pouvons en discuter, l'essentiel étant que nous voyons le but où nous devons aller.

M. BAULIEU.- Nous savons que ce chantier énorme demandera beaucoup de travail et de temps.

M. LE PRÉSIDENT.- Je me suis peut-être un peu laissé aller, mais cela faisait un moment que j'avais envie de dire que nous étions ensemble, dans une communauté de destin.

Mme DONEY.- Président, je voulais juste rebondir sur ce que tu as dit par rapport à la fibre.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai parlé de Fontain, tu as entendu.

Mme DONEY.- Oui, sauf que je voulais justement t'alerter que cela allait être trop tard. Un opérateur privé viendra installer la fibre chez mes entreprises, puisqu'elles ne peuvent plus survivre. Tu connais l'activité d'Opale, ils ont besoin du haut débit pour faire de la télésurveillance et pour de l'installation d'éoliennes et Netalis va venir sur Fontain.

M. LE PRÉSIDENT.- Sauf que Netalis va utiliser des fibres que nous mettrons aussi.

Mme DONEY.- Je ne sais pas comment ils vont procéder en termes techniques, mais je trouve regrettable de voir de nombreuses entreprises mettre la main à la poche. Peut-être que nous, mairie, et le Syndicat scolaire allons étudier aussi la chose. Je n'ai l'information que depuis ce matin. C'est une primeur, mais il y aura à réfléchir pour voir si notre groupe scolaire ne passera pas aussi par Netalis, parce que nous allons faire une école toute neuve qui n'a pas la possibilité de connexion et de débit. J'en suis super désolée, parce que je me dis que la fibre passera sous nos trottoirs, nos habitants la verront passer devant chez eux et ils n'auront toujours rien, ce qui est malheureux.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis autant désolé que toi parce que cet après-midi – Elsa MAILLOT peut en témoigner – j'ai parlé d'Ibride, de Cornu et d'Opale en disant : « Attention, ils vont peut-être faire appel à une entreprise privée ». C'est exactement ce que nous avons dit. Je n'avais pas cette information, mais c'est regrettable. Je te l'accorde, c'est regrettable.

Mme DONEY.- Je trouve cela vraiment malheureux.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce rapport au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 10 oppositions – je remercie l'opposition bisontine – et 4 abstentions, les autres étant favorables. Le budget est donc adopté. Je vous remercie.

Je passe au vote du rapport n° 1.1.3. Considère-t-on que le résultat est le même ? Je vais recompter. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions, les autres étant favorables. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 1.1.4 - Vote des taux de fiscalité pour l'exercice 2017 et décisions à prendre consécutivement à l'extension de périmètre du Grand Besançon

M. BAULIEU.- Nous avons déjà évoqué cette question, mais le rapport étant spécifique, il y a un vote à réaliser. Bien évidemment, un premier volet consiste à proposer les taux de fiscalité de 2017, à savoir :

- pour la cotisation foncière des entreprises : 26,13 %,
- pour la taxe d'habitation : 9,59 %,
- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,28 %,
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,17 %.

Par ailleurs, vous avez l'impact en valeur absolue, comme nous l'avons également évoqué précédemment et chacun l'a bien en tête. Vous avez à gauche l'impact sur le bâti des ménages, pour un habitat moyen à 3 500 € de valeur locative, et sur la droite, la CFE avec le système de base minimum par tranche. Selon les tranches de chiffre d'affaires, vous avez en face les 1, 3, 5, 7, 11 ou 14 €. Il peut y avoir une progression même au-delà de ce qui est, puisque cela dépendra de la valeur locative. À travers ce tableau, vous avez une information que nous rappelons régulièrement, qui indique que notre tissu économique dans l'Agglomération est constitué très largement de petites et moyennes entreprises, puisque vous voyez les chiffres d'affaires. Au total, 76 % des entreprises relèvent de la base minimum.

Nous devons ajouter que compte tenu de l'arrivée des nouvelles communes, ce que nous proposons est à peu près évident et cela fait partie des dispositions à voter : en matière de rapprochement progressif du taux de CFE, en fonction des écarts, une durée est fixée par le Code Général des Impôts. Nous proposons de l'appliquer. S'agissant des taxes pour les ménages, il pourrait y avoir une intégration progressive également prévue par le Code Général des Impôts, sauf que la réalité des taux fait que les taux sont inférieurs au dispositif connu antérieurement dans les communes. Ce dispositif n'a donc pas lieu de s'appliquer, puisqu'il n'y a pas de progression à la hausse.

Voilà le dispositif complémentaire sur ces votes des taux et mesures connexes cette année dans ce rapport. Vous avez également les dispositifs sur lesquels nous votons en page 62 de votre rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est donc l'application de ce que nous avons voté au budget. Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 13 oppositions. Ce rapport est adopté, je vous remercie.

Rapport n° 1.1.5 - Fonds de soutien à l'investissement local 2017 - Demandes de subventions

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne rappelle pas ce que nous avons dit concernant les présentations. Nous ne présentons pas certains rapports, sauf si quelqu'un demande la parole sur un sujet.

Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ?

M. CONTOZ.- Je voudrais intervenir pour rappeler combien le service apporté pendant de longues années par le Département en matière d'informatique (gestion financière et gestion des ressources humaines) et important pour la quasi-totalité des communes du Département. Il faut que cela soit dit dans cette assemblée. L'évolution de la loi, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) notamment, a mis en difficulté le Département pour poursuivre ce service. Nous étions quatre membres de cette assemblée à être présents dans le groupe de travail. Il y avait Didier PAINEAU, Yves GUYEN, Jacques KRIEGER et moi-même. Je me loue de la formule trouvée par le Département et les forfaits, parce que le financement, qui reste important par le Département dans ce service, mérite d'être signalé. Il faut dire aussi que le service se poursuit parfaitement pour nos communes.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est essentiel pour les communes. Avez-vous d'autres interventions ?

M. FAGAUT.- Merci, Pierre. Je voulais aussi intervenir dans ce sens. Pour compléter les propos de Pierre CONTOZ, je trouve qu'à la lecture du dossier, notamment dans l'encadré résumé, ce n'est pas forcément très explicite sur le fait que les communes ont vocation à adhérer, si elles le souhaitent, et qu'elles doivent adhérer directement.

M. BAULIEU.- Oui, c'est indispensable. Le système marche à condition qu'elles adhèrent.

M. FAGAUT.- Voilà, qu'elles adhèrent directement à l'AD@T (Agence Départementale d'Appui aux Territoires) pour continuer à bénéficier des deux services proposés par la structure, parce que, comme l'a rappelé très justement Pierre, au niveau départemental, c'est vrai que c'est un interlocuteur de proximité avec le bloc communal. En tout cas, c'est comme cela que la Présidente du Département le défend. Avec une somme non négligeable que le Département apporte dans cette structuration, nous sommes quasiment sur un budget de 1 M€ avec plus de 50 % pris en charge par le Département notamment, avec ses logiciels et avec Berger-Levrault.

Je voulais rappeler cela, parce qu'à la lecture, au démarrage, dans l'encadré résumé, il n'est pas forcément très explicite que la collectivité départementale a porté cette structuration du fait de cette loi NOTRe et qu'elle rappelle bien que les communes doivent adhérer directement à l'AD@T. Ensuite, concernant le montant de l'opération ici, dans ce dossier, qui est de 12 000 €, c'est bien dans le cadre de l'effet de solidarité que la CAGB adhère à cette structure. Après, un conventionnement a été échangé et partagé. Néanmoins, je voulais rappeler cela sur ce dossier.

M. BAULIEU.- Ce dispositif a été longuement discuté. C'est cela, un accord.

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant les accords, quand ils sont équilibrés et que l'on va à la recherche du consensus, on y arrive.

M. FELT.- À condition qu'ils soient discutés.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu es un petit peu « vache », parce que s'il y en a un avec qui nous avons vraiment discuté, c'est bien toi. En plus, tu le sais très bien.

Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

M. BAULIEU.- Ce rapport est rigoureusement le même que celui examiné par la CLECT tout à l'heure. Si vous acceptez de bien considérer que vous vous souvenez du rapport de tout à l'heure, je vous dispense d'un nouvel exposé, sauf s'il y avait des questions. Les chiffres à intégrer dans le tableau sont ceux qui étaient à l'écran tout à l'heure, et certains ont été un peu ajustés. Je rappelle que précédemment, il y a eu 2 abstentions de collègues qui attendent que les choses soient encore un peu plus précisées dans leur commune.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce qui sera fait. Cela étant dit, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 4 abstentions. Ce rapport est adopté.

M. BAULIEU.- Merci à toute l'équipe des Finances sur le boulot fait depuis des mois sur la préparation et qui est déjà à la manœuvre pour la suite, comme nous l'avons dit tout à l'heure. Les deux Directeurs ici présents ce soir transmettront. Merci.

Rapport n° 7.1 - Base de loisirs multiactivités d'Osselle -
Transfert de contrats, estimation des charges et convention de mise à disposition de biens

M. PRALON.- Le 23 février dernier, nous avons déclaré d'intérêt communautaire le projet d'aménagement de ce site de loisirs multiactivités. Il convient aujourd'hui de se prononcer sur le projet de convention de mise à disposition des biens et le transfert des contrats, puisqu'à partir du 15 avril 2017, cette convention devra intervenir entre la commune d'Osselle et le Grand Besançon, sachant que l'estimation du transfert de charges ne sera opérée qu'au moment de la CLECT de juin 2017. Il y a simplement un rajout dans ce rapport et dans les annexes. Il a été omis de souligner dans les biens, la voie communale n° 4 dite « sur la Grande Fin », empruntée par le parcours santé, qui longe le plan d'eau et qu'il convient d'ajouter. C'est simplement une petite modification à apporter dans ce rapport. Il vous est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention.

Il faut souligner que sur Osselle, les choses avancent bon train. Les services de l'Agglomération sont en ordre de marche pour effectuer de nombreux travaux en vue d'un triathlon qui sera couru prochainement. Des missions concernant l'entretien du site doivent être opérées début mai. Comme vous le voyez, cela prend forme. Concernant le projet, des relevés topographiques sont déjà réalisés. Le marché pour l'étude environnementale a été publié. Une proposition de méthodologie pour la consultation des élus d'Osselle et des habitants, participation souhaitée par la commune, est engagée. Les services chez nous de la DST (Direction de Surveillance du Territoire) et de la Mobilité ont déjà participé à une réunion sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune et une étude sur la mobilité sera proposée pour s'inscrire dans le cadre des études du projet.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais remercier le Maire d'Osselle et les élus pour la qualité du dialogue avec l'Agglomération. Gaby y est allé aussi dernièrement, de même que d'autres. Ce projet avance bien. Il est clair qu'une commune ne peut pas conduire un projet à 7 M€, mais c'est un projet pour l'ensemble de l'Agglomération. Notre ambition est même que cela ne s'arrête pas là, et que cela aille au-delà de l'Agglomération, parce que cela apportera de la richesse à tout le secteur. En tout cas, c'est l'objectif.

Avez-vous des questions ?

M. FAGAUT.- Merci. Je voulais prendre la parole aussi sur ce dossier, puisque tout à l'heure, vous avez dit une phrase assez importante qui a retenu mon attention. Vous avez dit : « Une agglomération se construit avec des infrastructures ». C'est pour cela que je voudrais un petit peu m'arrêter un instant sur ce point n° 7.1, puisque j'ai été interpellé dernièrement concernant les modalités d'intervention de l'Agglomération sur les infrastructures, notamment l'infrastructure sur Nancray des terrains de tennis.

Vous le savez peut-être ou pas, mais ce club concerne quasiment plus de 200 licenciés. Parmi ces 200 licenciés, quasiment 75 % des licenciés sont issus de 16 communes de l'Agglomération. Ce projet avoisine à peu près les 400 000 € entre le club qui apporte des fonds propres, le Département qui est présent, et la Fédération Française de Tennis.

La commune de Nancray a reçu une fin de non-recevoir de l'Agglomération pour accompagner le développement de ce projet. Cela m'interpelle un petit peu par rapport au développement des infrastructures d'agglomération, notamment concernant les terrains de tennis sur Nancray, parce que nous avons été plusieurs à avoir été consultés et interpellés par rapport à cela.

M. PRALON.- Je peux répondre à Ludovic FAGAUT sur ce point très précis. Nous avons rencontré les élus de Nancray il y a une bonne semaine ici, à l'Agglomération, sur ce projet de la réfection des toitures des terrains de tennis. Nous n'avons pu que conseiller aux élus de Nancray qui n'avaient pas adhéré au CEP (Conseil en Énergie Partagé) de le faire pour qu'ils puissent bénéficier des services de l'Agglomération, notamment concernant le montage du dossier et de la recherche des subventions possibles qu'ils pourraient trouver. Au niveau de l'Agglomération, aucune enveloppe n'est dédiée à ce niveau sur la réfection des bâtiments. Il me semble qu'il y a peut-être aussi des réflexions à mener sur le secteur quand on parle d'équipement de ce type entre les différentes communes, parce que je crois que le delta qu'il reste à trouver doit être de l'ordre de 15 000 €. Ce ne sont pas des sommes conséquentes, mais aujourd'hui, c'est le tennis à Nancray, demain ce peut être le gymnase à Saône.

Je pense que nous en avons discuté avec d'autres élus du Plateau. Je crois qu'une réflexion s'engage, mais en tout état de cause, en ce qui concerne l'Agglomération, nous sommes prêts à aider, on l'a dit avec le service de l'Aide aux communes et le service des Sports. Nous les avons déjà bien conseillés avec Nathalie PORRAL, la Directrice du service des Sports, sur les subventions possibles. Nous sommes prêts à le faire dans la mesure où, bien évidemment, on ne peut pas non plus réclamer à l'Agglomération ces services, si on ne participe pas, si on ne cotise pas à l'aide aux communes.

Je crois qu'il faut être très clair. Cela s'est très bien passé avec les élus de Nancray que nous avons rencontrés. Il m'a semblé qu'ils avaient bien entendu le message sur ce sujet. D'ailleurs, nous sommes amenés à nous revoir dans les prochains jours. Il n'y a pas eu le moindre souci à ce niveau. Voilà ce que je voulais dire sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis parfaitement au courant depuis peu, parce que Jean-Yves PRALON m'en a parlé. Nous pouvons très bien recevoir Frédéric SALVI le Maire de Nancray, nous sommes à sa disposition. Il est vrai que cela ne fait pas partie des traditions de l'Agglomération de subventionner les bâtiments. Ceci dit, nous pouvons tout imaginer. Il faut juste savoir où nous prenons l'argent. Il n'y a pas de remède miracle. Ce qui est peut-être à réfléchir dans les années à venir, je ne dis pas « demain », serait de déterminer par secteur quelques équipements structurants. Par exemple, il y a un terrain de foot par secteur. C'est dans le cadre d'un projet de territoire.

Il faut être attentif à une chose : il faut poser des règles précises, parce que si nous commençons à financer sans règle précise, les demandes vont tomber de partout et ce ne sera pas régulier. Il faut des critères. Je vais recevoir le Maire de Nancray et après, il y aura un débat en Bureau et des propositions seront faites. Il n'y a pas d'ostracisme vis-à-vis de la dynamique commune de Nancray, bien au contraire.

Avez-vous d'autres interventions ?

M. FIETIER.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais ajouter une petite précision. Ce que nous souhaitons porter, lorsque nous avons rencontré Monsieur PRALON et Monsieur KRIEGER, c'est que là, nous ne sommes pas sur quelque chose qui concerne Nancray. Au Tennis Club de Nancray, ce sont 250 adhérents, 48 communes du Département, dont 16 communes de la CAGB, 161 licenciés de la CAGB. Nous sommes face à quelque chose que nous ne pouvons pas porter, qui concerne tout le monde, ou en tout cas, beaucoup de monde dans l'Agglomération. Aujourd'hui, rien n'existe pour aider ce type de projet.

M. LE PRÉSIDENT.- Si, il y a tout de même le Département qui aide ces projets.

M. FIETIER.- Oui, le Département aide. Il nous a entendus, nous en sommes ravis. Nous aimerions aussi pouvoir être entendus par l'Agglomération, mais nous en discuterons.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons déjà vous entendre exposer votre projet.

M. FIETIER.- Nous en discuterons prochainement. Merci.

LE PRÉSIDENT.- Je reviens au projet pour Osselle. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 7.2 - Homologation des tarifs 2017 du Camping de Besançon-Chalezeule

M. CONTOZ.- Ce dossier est très simple. Le camping de Besançon-Chalezeule a été déclaré d'intérêt communautaire. En prenant cette compétence, nous avons pris la suite de la Ville de Besançon en suivant le délégataire qui est l'Office de Tourisme. Dans ce cadre, l'Office de Tourisme propose des tarifs pour la saison à venir et nous sommes tenus de les valider ou de faire des observations. Vous avez la longue liste des emplacements, des logements, des toiles, des abris loués avec les tarifs et l'évolution de ces tarifs.

Président, je pense que s'il n'y a pas d'observation, vous pouvez mettre aux voix.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Maire de Montfaucon. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

M. PRALON.- Ce rapport a pour objet de vous faire approuver la grille tarifaire du Conservatoire pour l'année scolaire 2017/2018. Qu'entendons-nous par « tarifs » au Conservatoire ? Ce sont bien évidemment les droits d'inscription, les frais de dossier, de scolarité, la location d'instrument et les modalités de mise à disposition des locaux que sont l'auditorium, la salle Berlioz et le hall partagé du FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain).

Cette politique tarifaire du Conservatoire a été adoptée en 2013 autour de deux objectifs principaux. Premièrement, il s'agit de faire participer davantage les usagers au coût du service en se fixant pour objectif une part des droits de scolarité de 10 % à atteindre d'ici 2023 (nous en sommes aujourd'hui à 8,4 %). Cet objectif est motivé notamment par une volonté de rééquilibrage par rapport aux écoles de musique où la part payée par l'utilisateur est plus importante, et aussi par la volonté de réduire la part importante aujourd'hui financée par la fiscalité, puisque le CRR coûte 7 M€ en fonctionnement. Deuxièmement, pour plus d'équité il convenait également d'adopter une tarification sociale et familiale modulée en fonction du niveau des revenus.

Un comité de pilotage dédié se réunit régulièrement pour faire le bilan de la politique menée. Celui-ci s'est réuni en décembre dernier, ainsi qu'en janvier pour faire le bilan de l'année 2016/2017, bilan auquel les parents d'élèves ont également été associés.

Au regard de ce bilan positif, il est proposé pour l'année scolaire 2017/2018, un tarif différencié pour les parcours personnalisés et les pratiques individuelles, notamment en fonction de la durée des cours. La poursuite de l'augmentation des autres tarifs de scolarité tend vers une participation des familles à 10 % du coût d'un élève, avec la reconduction de la tarification sociale adaptée au quotient familial CAF mis en place en 2015, ainsi que la reconduction de la politique familiale mise en place en 2015. Nous vous renvoyons au rapport et aux annexes qui détaillent l'ensemble des modalités tarifaires.

Lors du passage de ce dossier, la Commission a émis un avis favorable à l'exception de 2 abstentions, 2 membres ayant émis le souhait que la tarification sociale soit appliquée également au CHAM (Classes à Horaires Aménagés Musicaux) et non d'appliquer la gratuité comme c'est le cas actuellement.

Sur cette question et après analyse juridique, le Grand Besançon a décidé par délibération du 25 janvier 2008, l'exonération des droits de scolarités pour les élèves de CHAM en primaire. Cette décision s'inscrit dans le respect de la législation qui pose le principe de la gratuité de l'école publique en France et c'est sur ce principe que s'est basée la jurisprudence pour justifier la gratuité de cet enseignement. Cela n'empêche pas de nous interroger sur l'avenir de notre politique concernant les CHAM. Le Comité de Pilotage a demandé aux services de travailler sur cette question et une première étude des coûts a été réalisée, le coût des élèves en CHAM représentant 1,3 M€.

La réflexion n'est aujourd'hui pas achevée. Elle s'avère complexe, car elle amène à une réflexion plus globale sur l'articulation des rôles entre l'Éducation nationale et la collectivité, ainsi que sur la pertinence d'un modèle pédagogique vieux de 40 ans et qui mérite d'être revu.

M. BAULIEU.- Je remercie Jean-Yves qui, dans son rapport, nous rappelle sur quelle trajectoire nous sommes engagés maintenant depuis quelques années. J'y faisais allusion tout à l'heure. Ce dispositif donne satisfaction en interne, dans la relation à l'ensemble des familles, dispositif à la fois incitatif pour ceux qui ont moins de moyens et solidaire envers eux, et qui existe, néanmoins, de la part de ceux qui ont des niveaux de revenu les plus élevés (ce qui n'a rien d'excessif), qui sont dans la catégorie la plus élevée, à voir leur contribution très sensiblement augmenter, puisque nous parlons d'augmentation annuelle à deux chiffres.

C'est dans ce contexte que nous pouvons dire que nous sommes sur des tarifs qui se rapprochent de ceux dont nous débattons souvent autour de nos tables, sur les participations dans les écoles de musique.

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

M. POULIN.- Merci, Monsieur le Vice-Président. Avec ce rapport, vous entendez augmenter les tarifs du Conservatoire de Besançon payés par les élèves et leur famille. Un premier point alerte notre attention : la différence de traitement entre les élèves originaires de la Communauté d'Agglo et nos proches voisins. Je pense par exemple aux habitants de Marnay, à seulement quelques kilomètres de Besançon, qui ne peuvent pas profiter de notre beau Conservatoire. N'y a-t-il pas des partenariats à trouver avec leur intercommunalité ?

Nous sommes opposés la hausse des tarifs par principe, car c'est une nouvelle fois le signe que vous ne vous êtes pas fait entendre par la Région Bourgogne Franche-Comté et sa Présidente Marie-Guite DUFAY pourtant socialiste elle aussi en marche. Enfin, on ne sait plus. Monsieur le Vice-Président, en l'absence de Monsieur le Président, vous lui rapporterez.

Je rappelle que la Région octroie 1 M€ au Conservatoire de Dijon et seulement 200 000 € à celui de Besançon pour une différence de 17 élèves. Peut-être devriez-vous inviter Madame DUFAY à la Conférence des Maires, comme vous l'avez fait pour le représentant de la société Orange, afin qu'elle puisse se justifier de cette rupture d'égalité. Quoi qu'il en soit, nous ne vous laisserons pas faire payer aux familles et aux élèves le coût du Conservatoire, en tout cas votre renoncement, et nous voterons contre ce rapport.

M. BAULIEU.- Merci pour cette intervention. Nous soulignerons tout de même que dans notre Conservatoire, comme dans la plupart, puisque l'émotion consiste à vous exprimer au nom des usagers, par rapport à un coût de fonctionnement, les usagers finançaient 7 % du coût du service. Le dispositif que nous avons mis en marche, pour reprendre votre formule, consiste à porter cet effort à 10 % en plusieurs années, en l'accompagnant d'une modulation solidaire entre les familles d'usagers.

Nous avons le sentiment, ce faisant, que nous agissons dans l'intérêt général en minorant quelque peu la contribution fiscale, puisque nous sommes convaincus que le contribuable mérite autant de considération que l'utilisateur. Il faut donc penser aux uns et aux autres. Demandant un effort supplémentaire dans l'esprit que nous évoquions tout à l'heure à propos d'autre chose, il nous semblait équitable de faire en sorte que chacun contribue un peu plus, à proportion de ses facultés respectives, comme on dit toujours dans la Déclaration de 1789.

Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je compte 2 oppositions. Ce rapport est adopté, merci.

Rapport n° 7.4 - Circuits pédestres et VTT -
Mise à jour des circuits sur le secteur de la forêt de Chailluz

M. BAULIEU.- Avez-vous des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Commission n° 02 : Mobilités

Rapport n° 2.1 - TCSP - Convention avec la Ville de Besançon relative à l'attribution d'un fonds de concours pour la construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales

M. BAULIEU.- Nous y avons fait plus qu'une allusion tout à l'heure. Avez-vous des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 2.2 - TCSP - Versement par le Grand Besançon de la valorisation des biens immobiliers acquis par la Ville de Besançon

M. BAULIEU.- En clair, il s'agit de payer à la Ville ce qu'elle a acheté en circonstance. Avez-vous des interventions sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 2.3 - Renouvellement et mise à jour de la convention de mise à disposition de services pour l'entretien d'espaces publics

M. MICHAUD.- Il y aura une modification sur le montant de l'opération compte tenu d'évolutions dans les prestations réalisées par la Ville correspondant à l'intervention du service Éclairage public de la Ville de Besançon sur les ZAE limitrophes. Il convient donc d'ajouter à la somme 12 180 €, ce qui portera le montant de l'opération à 1 130 718 €.

Par délibération en date du 18 décembre 2014 et du 17 juin 2015, l'entretien des voies communautaires a été confié à la Ville de Besançon via une convention de mise à disposition du Grand Besançon des agents communaux. Cette convention est aujourd'hui arrivée à son terme et les modalités de fonctionnement actuelles donnant satisfaction, il est proposé de les reconduire. Par ailleurs, en application des dispositions de la loi NOTRe au 1^{er} janvier 2017, de nouvelles voies accompagnées de leurs dépendances ont intégrées le patrimoine de la CAGB et doivent donc être prises en compte dans les différents dispositifs de gestion et d'entretien mis en place.

Sur le territoire de la Ville de Besançon, un travail d'inventaire est venu compléter et affiner l'ancien et servant de support à la présente convention. Par souci d'équité, les ratios utilisés sont identiques à ceux pris en compte dans le cadre du transfert des ZAE, sauf en ce qui concerne l'entretien de l'infrastructure tramway dans l'hyper centre de Besançon, qui ne retrouve pas de prestation de niveau équivalent sur les autres espaces concernés.

Le montant de la précédente convention s'élevait à 772 673 €/an. Le nouveau montant, comme je l'ai indiqué, est de 1 118 573 €. Cette augmentation provient :

- du transfert des 6 ZAE dans le cadre de la loi NOTRe pour 239 346 €,
- de l'intégration des Hauts-du-Chazal pour 52 233 €,
- de l'intégration de la halte fluviale Cité des Arts pour 3 409 €,
- les transferts de contrats sur BTC (Besançon Tourisme et Congrès) et le SIEV (Syndicat Intercommunal de l'Échangeur de Valentin) pour 8 165 €,
- un reliquat de 42 747 € qui s'explique par une évolution significative du linéaire de voirie sur Témis.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Avez-vous des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 2.4 - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le CEREMA dans le cadre du suivi technique et juridique de l'enquête ménages

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 2.5 - Adhésion du Grand Besançon à la SPL Régionale Transports

M. LOYAT.- Il y a simplement une modification formelle à la fin page 113. C'est en gras. Il faut remplacer « l'acquisition de 3 100 actions au capital de la société au prix de 31 000 € » par « l'apport au capital de la société de 31 000 € ». C'est le même montant, mais d'un point de vue formel, le capital sera transformé en actions une fois que la SPL sera constituée. Il faut changer cela dans le texte et dans les annexes.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques par rapport à cela ?

M. GONON.- Merci, Président. Ayant participé au débat de la CLECT Doubs Région qui a organisé le transfert de la compétence Transports scolaires entre septembre et décembre 2016, je voudrais vous rappeler deux éléments importants. Premièrement, les 160 contrats de travail de la régie départementale du Doubs ont été intégralement repris par la nouvelle structure régionale Mobilités Bourgogne Franche-Comté. Deuxièmement, le siège de l'entité régionale SPL qui regroupe les anciens contrats du Doubs, du Jura, d'une partie de la Saône-et-Loire sera basé à Besançon. Le siège régional sera également basé à Besançon. Ces deux points faisaient partie des négociations que nous avons menées avec la Région et qui ont été satisfaits.

Avant de voter, je voudrais vous rappeler un point important, presque une réserve due aux statuts juridiques de la SPL, statuts pour lesquels nous n'avons pas été consultés, puisque ces affaires ne nous regardent plus désormais. Je souhaite officiellement – et j'aimerais que ces propos soient portés officiellement au PV de notre débat de ce soir – que la CAGB via la SPL, procède par appel d'offres, comme la Régie par le passé. Pourquoi ? Parce que d'une part nous souhaitons privilégier l'économie locale par ces appels d'offres, ouvrir ces marchés aux entreprises locales et préserver ainsi l'emploi local et d'autre part, pour faire profiter nos concitoyens des tarifs les plus intéressants en organisant une concurrence entre les entreprises de transport.

M. LE PRÉSIDENT.- Que souhaitez-vous ?

M. GONON.- Via une SPL, vous n'êtes pas obligé de faire un appel d'offres. C'est le statut même d'une SPL qui veut cela. Nous souhaitons qu'en tant que CAGB via la SPL, nous procédions à l'organisation des transports par des appels d'offres.

M. LIME.- C'était justement pour sauver la Régie que nous étions partis sur une SPL. Après, je veux bien que l'on remette en cause l'ensemble du système qui a eu un équilibre, y compris sur la reprise des contrats de travail. Quelques-uns iront s'expliquer avec le personnel.

M. GONON.- Cela n'a rien d'une remise en cause des statuts. C'est simplement qu'au sein de la SPL il est possible d'organiser un appel d'offres au lieu de faire une simple consultation pour l'organisation d'un circuit de transport scolaire ou de passagers. C'est une décision politique.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous l'avez dit justement, ce n'est pas nous qui avons décidé cela. Nous l'inscrivons au procès-verbal. Je me félicite que l'on ait pu reprendre tout le monde, mais c'est dommage que pour Développement 25, on n'ait pas pu faire pareil.

M. GONON.- Président, nous parlons de 160 contrats. Il y en avait 162 très exactement et la SPL en a repris 160. Une partie des salariés de Développement 25 a été réintégrée également dans le Département. Il faut le dire aussi. Certains n'ont pas voulu les affectations qu'on leur a proposées.

M. LE PRÉSIDENT.- Face à cette remarque, je me félicite que tout le personnel ait été repris. C'est très bien. Je regrette simplement que pour Développement 25, cela n'ait pas été le cas pour tout le monde. C'est tout. C'est une remarque. Vous faites des remarques. Je souhaite que cette remarque soit aussi inscrite au procès-verbal. De cette manière, tout sera inscrit.

Je voudrais d'ailleurs apporter une petite précision. Quand nous parlions de Magnus, je voudrais rappeler que pour le niveau 2, pour les communes qui adhèrent, l'Agglo paie 50 %. C'est utile, c'est très bien que le Département le fasse, mais auparavant, c'était gratuit. C'était juste une petite précision que je voulais apporter, mais c'est très bien que cela soit fait comme cela. C'est simplement la vérité, rien que la vérité et toujours la vérité.

Je passe maintenant au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Commission n° 03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

M. BLESSEMILLE.- Avant de commencer les dossiers sur l'emploi, j'ai un complément d'information à donner, suite à la séance du 23 février, sur le rapport n° 3.5 concernant le service Émergence pour le financement du deuxième poste CitésLab. Vous vous rappelez que la création du poste CitésLab 2 par BGE et le soutien apporté par la CDC et la CAGB dans le cadre de sa stratégie en faveur de l'entrepreneuriat répond avant tout aux besoins des territoires hors quartier prioritaire. Ces derniers sont couverts aujourd'hui par CitésLab1. Il s'agit donc à travers ce nouveau poste de permettre à BGE de réaliser des actions de sensibilisation à la création d'entreprises sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération en lien avec les élus communaux et tous les acteurs locaux, et pas seulement sur la commune de Novillars, comme il avait été répondu lors de la séance du 23 février dernier.

M. LE PRÉSIDENT.- OK, merci.

Mme WANLIN.- Le Grand Besançon, en intégrant la compétence Emploi-insertion au sein de sa Direction de l'Économie en avril 2015, a visé à mettre en cohérence les ambitions posées dans sa stratégie économique et celles liées à l'emploi et l'insertion. Il s'agit donc de renforcer et d'établir les liens entre développement économique et l'emploi au profit des habitants de l'Agglomération, et ce quel que soit leur niveau de qualification.

L'objectif visé de la stratégie emploi-insertion est d'associer recherche d'emploi et besoin des entreprises présentes ou s'installant sur le territoire, de susciter des créations d'entreprises en aidant les porteurs de projets, et d'identifier les besoins non couverts sur le territoire, en particulier sur les communes périphériques du Grand Besançon. Certaines actions de cette stratégie sont déjà testées sur certains publics et territoires, notamment dans le cadre de la politique de la ville. Elles seront élargies à l'ensemble du territoire.

Cette stratégie s'appuie sur les spécificités du territoire, en l'espèce du bassin d'emploi de Besançon, puisqu'elle n'est en effet pas hors sol. Vous avez le diagnostic emploi-insertion dans votre rapport auquel je vous invite à vous reporter. Constat doit être fait qu'il existe une réelle inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi pour certains métiers. Le territoire bisontin apparaît comme peu attractif de compétences, les métropoles attirant davantage les emplois. On observe en effet une fuite des compétences et une difficulté de les maintenir.

Au regard des spécificités du territoire, quels sont les objectifs ciblés et les actions mises en œuvre dans le cadre de cette stratégie emploi-insertion ? Cette stratégie vise à rapprocher l'offre de toute nature à la demande de tout public, qualifié ou non. Elle se décline en un ensemble d'objectifs opérationnels eux-mêmes déclinés en trois axes qui sont repris dans votre rapport et que je ne détaillerai pas, pour ne pas allonger mon intervention.

Concrètement, cette stratégie se définit :

- premièrement, par le développement d'une offre de services sur l'ensemble du territoire en direction des entreprises et des demandeurs d'emploi, en s'appuyant sur les acteurs et les dispositifs existants. Il s'agit d'anticiper et d'accompagner les besoins en recrutement des entreprises au bénéfice des habitants de l'Agglomération et d'anticiper l'évolution des métiers comme les futurs besoins de main-d'œuvre du fait de la transformation de l'emploi due à la révolution numérique et écologique, en répondant au besoin de main-d'œuvre des entreprises et en soutenant des modes de recrutement innovant. Je veux parler par exemple des Rendez-vous de l'emploi qui visent à rapprocher les demandeurs d'emploi résidant des quartiers prioritaires de la Ville et les entreprises qui recrutent. Je veux aussi parler des Petits Déjeuners de l'emploi, manifestation ouverte aux entreprises qui ont des besoins de recrutement non satisfaits sur certains métiers en tension.
- deuxièmement, en optimisant des partenariats, avec notamment :
 - un partenariat public-privé avec les entreprises du territoire : je veux parler d'une expérimentation sur l'Est bisontin, la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) territoriale conclue avec la DIRECCTE sur les années 2016 et 2017, qui vise à faire un état des lieux sur les besoins des entreprises et la mise en place d'un plan d'actions,
 - la charte entreprises et quartiers signée le 17 mars 2017 en Préfecture : il s'agit d'une déclinaison locale en direction des quartiers prioritaires de la Ville, d'une coopération entre le public et le privé, qui permet de fédérer les entreprises et les acteurs du territoire que sont le Service Public de l'Emploi (SPE), l'Éducation nationale, les organismes de formation, ou les associations, au bénéfice des quartiers prioritaires de la Ville. Elle s'inscrit dans le cadre du contrat de ville du Grand Besançon et par cette convention, les entreprises du territoire s'engagent, en fonction de leurs possibilités, à favoriser l'accès à l'emploi ou à la création d'entreprises, à agir pour le développement social, économique, culturel des quartiers prioritaires de la ville dans différents domaines,
 - le Service Public de l'Emploi,
 - les acteurs de la formation professionnelle,
 - l'économie sociale et solidaire,
 - les structures d'insertion par l'activité économique.
- Troisièmement, en diversifiant les voies d'accès à l'emploi, en particulier pour les publics rencontrant des difficultés socioprofessionnelles, notamment grâce à l'insertion d'une clause sociale dans les marchés publics. Pour cela, des actions de promotion et de sensibilisation envers les donneurs d'ordre et les entreprises seront mises en place.

Il s'agit aussi de soutenir le développement d'une offre de formation innovante en direction des publics qui en ont le plus besoin, ce qui permettra l'élévation des niveaux de qualification. Citons par exemple la création d'une école de production dans le domaine de l'usinage qui s'installera au CFAI (Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie) à Témis en septembre 2017. Citons aussi l'école de cuisine de Thierry MARX et l'école du numérique qui sont déjà en place.

Il convient aussi de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des publics les plus éloignés de l'emploi, en mobilisant les employeurs publics et privés dans les parcours d'insertion socioprofessionnels, en renforçant notamment la coopération entre les entreprises du secteur marchand et les structures par l'activité économique, par exemple par la mise en place de périodes d'immersion en entreprise, par l'accueil de stagiaires dans le cadre de la formation professionnelle.

Citons aussi :

- les dispositifs d'accompagnement intensif comme la garantie jeune,
- l'accompagnement global mis en place par Pôle Emploi et la Mission locale,
- les actions spécifiques d'Intermed qui s'adressent aussi aux habitants des communes périphériques de l'Agglomération.

Il y a lieu aussi de rendre plus visibles les offres d'emploi, de formations en alternance et de stages dans les collectivités territoriales et les établissements satellites comme la SEdD. L'ensemble de ces objectifs passe aussi par la levée des freins d'accès à l'emploi. Il y a ainsi nécessité de consolider les dispositifs d'aide à la mobilité.

Cette stratégie se définit aussi :

- en veillant à l'adéquation entre la demande et les besoins des entreprises. Pour mettre en œuvre cet objectif, le Grand Besançon développera ses actions d'information et de communication pour apporter son expertise et les conseils aux entreprises sur les questions de formation, de développement des compétences et de recrutement, notamment par la mise en place de formations adaptées en fonction des besoins des entreprises,
- en favorisant :
 - la création d'entreprises, notamment par les personnes en recherche d'emploi, ce qui constitue un outil d'insertion professionnelle indéniable,
 - le développement d'activités économiques en réponse aux besoins non-couverts sur le territoire par la détection de projets, ce qui favorise la dynamisation de certains territoires de l'Agglomération sur lesquels il manque des services de proximité qui seraient utiles aux habitants et qui les fixeraient sur place,
 - le soutien à la reprise et la transmission d'entreprise par un plan d'actions pour l'activité économique sur les quartiers prioritaires de la Ville, mais également en direction des communes périphériques de l'Agglomération,
 - l'accès aux marchés publics aux structures d'insertion par l'activité économique, aux structures intervenant dans le champ du handicap, aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS),
 - l'approvisionnement local, afin de dynamiser l'économie locale par des actions de rapprochement permettant de faire se rencontrer des acheteurs publics, des entreprises locales et des structures de l'économie sociale et solidaire,
- en apportant son soutien et son expertise à la mise en place des projets économiques via de nouvelles formes d'entreprendre,
- en favorisant le montage d'entreprises sous des formes juridiques relevant de l'économie sociale et solidaire pour mieux répondre aux besoins non-couverts, car qui n'intéresseraient pas, compte tenu de leur équilibre économique difficile à atteindre, les opérateurs privés,
- en créant une école de jeunes entrepreneurs portée par BGE permettant la mise en place de parcours innovants de formation de créateurs d'entreprises,
- en assurant l'accompagnement des porteurs de projets sur toutes les phases de projets.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, le Grand Besançon développera ses actions d'information et de communication pour apporter son expertise et ses conseils aux entreprises sur les questions de formation, de développement des compétences et de recrutement, comme je le disais, par exemple par la mise en place de formations adaptées en fonction des besoins des entreprises,

Pour mener à bien cette stratégie, le Grand Besançon :

- animera cette politique de l'emploi et de l'insertion en confortant son partenariat avec le Service Public à l'Emploi et ses partenaires, et en participant aux différentes instances de concertation comme le Service Public à l'Emploi local,
- travaillera également à la formalisation de partenariats avec le Département, le Conseil Régional, Pôle Emploi, les branches professionnelles et les organismes de formation,
- associera ses partenaires à la stratégie emploi-insertion de la CAGB dans le but notamment de partager les objectifs déclinés.

En conclusion, je voudrais vous indiquer que le Grand Besançon ne se positionne pas comme un opérateur dédié, mais comme un initiateur, coconstructeur et cofinancier d'initiatives, développeur d'une offre de services de proximité et d'actions utiles à son territoire et ses spécificités. Les financements, les partenaires engagés dans cette démarche en attestent.

Par ailleurs, ces actions feront l'objet d'une évaluation avec notamment un retour régulier devant la Commission n° 03 « Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche » pour détailler le suivi des actions engagées.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Je te remercie. Avez-vous des questions ?

M. ACARD.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne peux pas dire que nous avons été surpris par votre diagnostic de l'emploi dans le Grand Besançon, qui est tout à fait alarmant. Je retiens une phrase que j'ai d'ailleurs du mal à comprendre : 40 % des 15-24 ans sont en emploi ou en recherche d'emploi. Quid des 20 % restant ? La conclusion du diagnostic est encore plus dramatique. Il est indiqué clairement d'ailleurs que notre territoire n'est pas attractif et que les compétences le fuient. Quel aveu d'échec ! Qui était aux manettes de la stratégie emploi 2010-2015 ? Qui est responsable ou coresponsable de ce résultat ?

Les mêmes causes entraînant les mêmes effets, on aurait naïvement pu penser que vous alliez révolutionner votre approche et prendre enfin la main, ce qui n'est pas le cas. Les solutions sont très en dessous des attentes des Grands Bisontins. On en vient même à penser que la CAGB se moque d'eux. Ainsi, j'ai lu que vous proposiez des Petits Déjeuners, la création d'un site Internet ou encore que vous envisagiez de mettre à disposition un guide de l'insertion et de l'emploi. Nous ne pouvons que déplorer cette absence de vision pour la création d'emplois durables sur notre territoire. Nous voterons donc contre ce rapport.

Mme WANLIN.- Vos propos sont très réducteurs, parce qu'il faut signaler le développement économique, toute l'attraction au niveau des entreprises, tout ce qui est fait, la création d'entreprises, le fait de faciliter les formations. Vous semblez occulter tout cela. Il y a la partie insertion que vous reprenez, que vous soulignez, qui est très importante, parce que cela concerne des publics très éloignés de l'emploi auxquels il faut apporter une attention toute particulière. Il y a aussi toutes les actions en direction de l'emploi par l'attraction, par le développement économique, par la venue des entreprises. Il ne faut pas oublier non plus que la Communauté d'Agglomération est dans une nation, dans un État, voire dans une mondialisation. Beaucoup de choses ne dépendent pas que d'elle. Elle ne peut qu'accompagner, inciter et susciter.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais féliciter la Présidente de la Mission locale pour l'excellent travail qu'elle fait, même si je ne suis pas d'accord avec elle quand elle dit que les métropoles attirent plus que les agglomérations. Non, je ne suis pas d'accord. Je me moque des études, parce que cela dépend de quelle métropole et de quelle agglomération nous parlons. Cela dépend de ce qu'il y a dedans. Je pense qu'au contraire, certaines agglomérations ou communautés urbaines peuvent être aussi attractives que certaines métropoles. Tout dépend de ce que l'on met dedans. Il faut chercher des niches. Certes, ce n'est pas le même type d'emploi. Il y a des emplois beaucoup plus larges sur les métropoles. Nous avons notre chance par la taille de notre agglomération et c'est la pertinence, l'agilité, pour reprendre un terme à la mode, que nous avons à nous mettre dans les niches, à développer des emplois qui ne sont pas si fragiles que dans les grandes métropoles.

Par exemple, concernant l'école de production dont tu parlais et qui aura lieu à Thise, dans des locaux que nous avons rachetés à une société, un excellent travail est fait à la Mission Locale. Vous savez que ce n'est pas facile. Certaines personnes sont tellement loin de l'emploi que le simple fait de se lever le matin pour aller au travail est déjà un progrès.

Avez-vous d'autres interventions ?

Mme VIGNOT.- Concernant ce que nous avons entendu ce soir, je voudrais redire que nous avons une vraie culture des entreprises. Il faut saluer le travail des entreprises qui est celui de s'être ouvert à cette question de l'insertion et de l'emploi. Je tiens à saluer le travail fait ce soir dans ce sens, parce que c'était déjà sur l'expérience de la Ville de Besançon quant à un certain nombre de marchés d'insertion quand il y a eu de grands travaux. Cela fait ses petits, cela a construit une vraie relation de confiance entre les collectivités et les entreprises, et c'est sans doute là que nous trouverons des solutions à la question du chômage.

Je m'interrogeai sur la question de savoir si nous pouvions envisager l'expérimentation d'un territoire sans chômeur, ce qui existe dans certains territoires qui prennent en considération l'argent que constituent les aides apportées aux chômeurs, et qui permettent d'ouvrir sur le suivi de chômeurs de longue durée en particulier. Toutefois, cela a peut-être déjà été envisagé, n'est-ce pas ? Ce dispositif est intéressant à voir.

Mme WANLIN.- Nous pourrions effectivement étudier cela.

Mme VIGNOT.- Maintenant que vous avez mis la culture de l'entreprise en place, cela permettrait sans doute de pouvoir développer ce genre d'action.

Mme WANLIN.- Nous ne pouvons pas dissocier les entreprises de l'emploi. C'est inimaginable.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis bien d'accord avec tout cela. Sur la stratégie, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 oppositions. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 3.2 - Convention de coopération pour la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ?

M. ACARD.- Oui, Monsieur le Président, sur le fond, nous sommes favorables aux clauses d'insertion. C'est une bonne chose. Nous souhaiterions toutefois que nos appels d'offres profitent à l'emploi dans le Grand Besançon en évitant la directive des travailleurs détachés imposée par Bruxelles. Ainsi, nous proposons une nouvelle fois d'inclure de nouvelles clauses dans nos appels d'offres :

- environnementales en limitant les émissions de CO2 et en demandant un pourcentage minimum de produits recyclés,
- sociales avec l'introduction de la clause Molière qui a fait beaucoup parler ces derniers jours et qui impose l'utilisation de la langue française sur les chantiers, notamment pour des raisons de sécurité.

J'insiste sur ce point, car je rappelle notre position, en tout cas celle du Front National, concernant l'utilisation de traducteurs sur les chantiers. Nous voterons contre ce rapport dans l'attente de la mise en œuvre de ces clauses pour protéger les travailleurs Grands Bisontins. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 oppositions. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 3.3 - Financement de la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics de janvier à décembre 2107 - Demande de subvention Fonds Social Européen

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 oppositions. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 3.4 - Intermed - Accompagnement renforcé vers et dans l'emploi sur les communes du périmètre de la CAGB en dehors de Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 3.5 - FIE - Aide au loyer à PERCIPIO ROBOTICS

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 3.6 - Soutien au développement de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA)

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 3.7 - Actions recherche et innovation - Fonds Régional Innovation - Abondement 2017

M. SCHAUSS.- Je vais vous dire quelques mots sur cette politique de soutien au Fonds Régional Innovation (FRI) concernant l'abondement 2017. Cette politique a plus d'une dizaine d'années. C'est un axe important de la politique du développement économique en lien avec la recherche et l'enseignement supérieur. Nous pouvons dire que notre tissu économique industriel se nourrit de l'innovation et il est un moteur de l'innovation, de compétitivité et de performance pour les entreprises. Nous parlions précédemment de Témis et de « l'explosion » du nombre d'emplois et d'entreprises due en particulier au lien entre l'entreprise et les laboratoires. C'est une donnée majeure.

Nous rappelons que BPI (Banque Publique d'Investissement) France gère ce FRI, soit sous forme d'avances de crédits destinées aux entreprises, soit sous forme de subventions ou d'avances remboursables. BPI expertise également les dossiers du point de vue technique et financier via des experts nationaux. Un bilan annuel est établi grâce à un suivi des dossiers en temps réel, et régulièrement, nous présentons des dossiers pour émarger sur ce fonds. Les subventions sont limitées à 30 000 €, contre 50 000 € pour l'avance remboursable.

Il est proposé d'abonder le FRI à hauteur de 200 000 €. De plus, le FRI1 permet de récupérer 168 000 €. Il y a donc un retour par ces avances remboursables. Il est proposé de réaffecter au FRI2, 100 000 € sur des avances remboursables et le reliquat au titre des subventions.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 3.8 - Actions recherche et innovation - Fonds Régional Innovation -
Soutien au projet de la société Preconys

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ?

M. LIME.- Nous pouvons nous interroger pour savoir si les fonds publics doivent financer une telle opération qui améliorera les placements financiers ou le placement patrimonial. Par conséquent, nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT.- Alain, que fait Preconys ?

M. BLESSEMAILLE.- Ils développent une plateforme patrimoniale.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas ce qu'ils font. C'est un des seuls que nous ne connaissons pas, mais la Commission doit les connaître, sans quoi, ils ne seraient pas là.

M. SCHAUSS.- Je peux donner quelques éléments d'explication. Nous sommes là dans la mise en œuvre du FRI. Cette société est basée à Besançon. Nous sommes dans l'économie du numérique. C'est un robot qui permet d'étudier différents placements pour des revenus pas nécessairement très élevés. En fonction du profil des épargnants, il trouve les meilleurs placements possible. Ce n'est pas une façon de nourrir le grand capital.

M. LE PRÉSIDENT.- S'adressant à M. LIME. Maintiens-tu ton abstention ?

M. LIME.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou d'autres abstentions ? Je compte 7 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 3.9 - BioInnovation - Validation du plan de financement et vente en état futur d'achèvement

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 3.10 - Industries Créatives et Culturelles (ICC) - Vote des tarifs du 52 rue Battant

M. BLESSEMILLE.- Les ICC constituent un volet particulier de notre politique de développement économique. Aussi, nous avons souhaité participer à la structuration et l'animation de cette filière en mettant à disposition un lieu situé au 52 rue Battant disposant de salles de réunion, d'espaces de « coworking », d'ateliers, d'espaces vitrines, avec une animation portée par la Coursive Boutaric suite à une consultation du marché intitulée « prestation de gestion et animation d'un lieu destiné aux ICC au 52 rue Battant ».

Il vous est proposé une grille tarifaire relative à l'occupation de ces locaux par les entreprises TPE, personnes privées, ou étudiants désireux de développer, créer un projet ICC.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Alain. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Commission n° 04 : Développement durable

Rapport n° 4.1 - Convention de partenariat avec le Pôle Énergie - Avenant 2017

Mme PRESSE.- Nous avons déjà entamé cette convention en 2016. C'est l'occasion de vous présenter le bilan des actions 2016. Dans le cadre du projet Territoire à Énergie Positive (TEPOS), nous avons signé un COTEC (Contrat d'Objectif Territorial Énergie Climat), convention avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) qui finance les actions à 50 %. Pour l'année 2017, il s'agira d'une action à hauteur de 40 000 €. Vous avez les 6 axes détaillés des actions et le bilan pour l'année 2016, avec le détail.

Nous pouvons dire que certaines actions ont assez de succès, en particulier les Midis du Bâtiment Innovant. Comme vous le savez, nous sommes un territoire expérimental pour les groupements d'entreprises, puisque vous avez pu voir la semaine dernière quelques articles dans les journaux spécialisés dans le bâtiment. En France, deux ou trois collectivités mènent ces expérimentations. Pour l'instant, nous sommes à six ou sept groupements d'entreprises, et pour constituer ces groupements d'entreprises, nous organisons régulièrement, au 6^e étage de la City, des speed meetings (rencontres professionnelles rapides et efficaces) avec les chefs d'entreprise. Avez-vous des questions ?

M. LE PRÉSIDENT.- Any question ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 4.2 - Potentiel géothermique du Grand Besançon - Avenant à l'étude

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Commission n° 05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n° 5.1 - Programme d'aide à l'accession à la propriété -
Renouvellement de la convention de partenariat avec l'ADIL du Doubs

M. STEPOURJINE.- Il s'agit de vous présenter la convention de partenariat avec l'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) que vous connaissez tous, comprenant une part fixe de 15 000 € pour tout le travail de conseil aux habitants de notre Agglomération et une part variable de 10 000 € pour l'accompagnement et le montage de 25 dossiers maximum d'aide à l'accession dans le cadre de notre programme d'accession sociale à la propriété.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. Avez-vous des questions à poser à Robert ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 5.2 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositif AAPEL Propriétaire Bailleur) - Demande de subvention (> 10 000 €)

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser au Vice-Président ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 5.3 - Programme d'action territorial 2017 - Gestion des aides de l'Anah

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 5.4 - Opération d'aménagement d'une aire de grands passages provisoire à
Chaudefontaine

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons déjà longuement parlé de ce sujet. Dans tout cela, le terme « provisoire » est important dans le titre, avec à la clé une dotation de compensation de solidarité de 20 000 €/an pendant deux ans. Des engagements ont été pris. Ce sujet est très compliqué. Des recherches sont faites actuellement. Robert STEPOURJINE suit cela attentivement avec Alain LORIGUET, mais nous sommes d'accord pour dire que c'est provisoire. De plus, comme c'est une zone communautaire, nous voulons y faire autre chose qu'une aire d'accueil des gens du voyage. Je remercie Monsieur le Maire de Chaudefontaine pour sa compréhension, parce qu'il nous laisse le temps de nous retourner.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 5.5 - Protocole de préfiguration NPNRU -
Avenant n° 2 à la convention de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 5.6 - Contrat de Ville - Appel à projets 2017 - Première programmation -
Subventions supérieures à 10 000 €

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 oppositions. Ce rapport est adopté.

Commission n° 06 : Aménagement et coopérations du territoire

Rapport n° 6.1 - Conseil de Développement Participatif - Rapport d'activité annuel

M. MAURICE.- L'année 2016 marque le renouvellement du Conseil de Développement Participatif (CDP) du Grand Besançon. Un nouveau groupe d'habitants s'est engagé aux côtés de la collectivité et de ses élus pour trois ans. La loi NOTRe impose à chaque Conseil de Développement de faire un rapport d'activité à sa collectivité d'appartenance. À cette occasion, le CDP a construit un document qui a été distribué à ses partenaires et ce soir aux élus du Grand Besançon. Vous avez donc tous eu ce document en main propre.

Je vous présente rapidement le CDP.

Organisation

L'instance se compose de 50 membres bénévoles qui se réunissent pour débattre et travailler afin d'apporter leur éclairage et leur expertise d'usage sur les questions de politiques publiques de la collectivité. Sont représentées 13 communes, ainsi que 13 associations et partenaires. Un bureau de 14 membres a été élu en séance plénière. Chantal BELIGAT (Besançon) et Albert DEPIERRE (Pouilley-les-Vignes) en sont les coprésidents. Les membres du CDP s'organisent autour d'ateliers et se réunissent autant de fois que nécessaire.

Intervention

En 2016, il y a eu :

- 36 réunions,
- 1 rencontre avec le Président du Grand Besançon,
- 2 rencontres avec le Vice-président en charge du CDP,
- 1 rencontre avec les élus de la commission n° 06,
- 1 présentation au Conseil Communautaire des structures associées,
- la participation à tous les conseils communautaires,
- la participation à différents événements (Biennale du Handicap à Besançon, Rendez-vous de la Métropole à Lyon, Coordination des Conseils de Développement à Paris).

Cela représente 1 600 heures bénévoles au service du Grand Besançon.

Grands dossiers du CDP

Ce sont :

- 5 chantiers qui ont démarré en 2016,
- une saisine du Président du Grand Besançon et du Président du Musée des Maisons Comtoises de Nancray portant sur la participation à l'élaboration du projet scientifique du musée,
- 3 autosaisines qui s'intéressent « au déplacement, handicap et accessibilité », à « l'économie de proximité » en lien avec un travail engagé par le Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté et la CAGB et « l'accès au logement pour les jeunes grands bisontins ».

Pour 2017, le CDP travaillera sur le Plan de Prévention du Bruit lié à l'Environnement, initialement prévu en 2016.

Perspectives

Au-delà des conclusions de ses travaux, le CDP aura à engager les prochains dossiers, à savoir la consultation sur les futurs outils de planification comme le schéma de développement touristique, et le travail sur la santé en lien avec l'environnement. L'instance sera fortement mobilisée sur le projet de territoire tout au long de son processus d'élaboration.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 oppositions. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 6.2 - CDP - Appel à candidatures

M. MAURICE.- Le Conseil de Développement Participatif a été renouvelé début 2016, il compte actuellement 50 membres. L'instance peut accueillir jusqu'à 150 membres habitants ou représentants d'associations et partenaires agissant sur le territoire du Grand Besançon. Au 1^{er} janvier 2017, 15 nouvelles communes ont intégré la collectivité. Par conséquent, aucun de leurs habitants n'a pu intégrer l'instance.

Il est proposé de lancer le recrutement de nouveaux membres du CDP en impliquant plus particulièrement les communes non représentées, dont les 15 nouvellement adhérentes au Grand Besançon.

Les futurs membres seront des habitants, des représentants d'associations ou de partenaires agissant sur le territoire. Ils seront membres jusqu'au terme du mandat initial et compléteront le nombre de sièges restant à pourvoir. Le processus de recrutement impliquera la mobilisation des supports de communication habituels, la sollicitation des maires volontaires des communes ciblées, dont les 15 nouvelles communes.

Un travail de médiation et de proximité en direction de la population sera mené par le CDP en lien avec leurs travaux. Dans le même temps, nous en profiterons pour faire une relance de toutes les autres communes de la CAGB.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Avez-vous des questions ?

M. MOUGIN.- Je voudrais signaler que le rapport précédent ne nécessitait pas de vote. Par contre, nous voterons contre le n° 6.2 qui vient d'être présenté.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 oppositions. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 6.3 - PLUi - Mise en œuvre du Droit de Prémption urbain en cas de transfert
--

Mme BARTHELET.- Je ne vais pas revenir sur les votes. Je pense que les élus ont participé à la Conférence des Maires hier soir et tu as pu présenter le résultat avec l'information que la Préfecture fera les comptes et nous donnera le décompte définitif d'ici le 15 avril. Selon nos calculs, 47 communes ont voté pour ou n'ont pas voté (vote réputé favorable), et 28 communes ont voté contre. La minorité de blocage n'étant pas atteinte, nous pourrions prendre cette compétence.

Il s'agit ce soir d'organiser dès à présent le DPU (Droit de Prémption urbain) pour être efficient le plus rapidement possible. Je tiens à remercier toutes les communes qui ont voté favorablement. Je voudrais dire également, comme tu l'as fait tout à l'heure, aux communes qui ont voté contre, que nous avons bien entendu le message et nous en tiendrons compte. Nous ferons le maximum pour les rassurer, même si je pense qu'une grande partie de leurs inquiétudes peut être levée tout simplement par l'application de la charte de gouvernance.

Par rapport au DPU, nous souhaitons vous indiquer ce soir les modalités de la gestion. L'idée est d'appliquer la charte de gouvernance, c'est-à-dire redéléguer aux communes sur toutes les zones, que ce soit « U », « AU » ou « 2AU », ou sur les sites remarquables réservés au bénéfice des communes, donc de redonner le droit de prémption. Nous parlons bien du Droit de Prémption urbaine. Cela ne concerne donc pas les espaces naturels sensibles. Le Grand Besançon gardera le Droit de Prémption urbain uniquement pour ce qu'il a déjà en responsabilité, soit les zones d'activités économiques.

Si l'EPF (Établissement Public Foncier) est déjà titulaire d'un Droit de Prémption urbain, il le gardera. C'est la même chose pour des aménageurs qui ont déjà des engagements liés aux communes et qui garderont leur DPU.

Pour exercer ce DPU, nous avons besoin que le Conseil Communautaire étende la délégation au Président. C'est pourquoi nous avons besoin de cette délibération dès ce soir. Nous demanderons aux communes qui traiteront elles-mêmes leurs DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner), de nous les envoyer, de les envoyer au service foncier pour information. Pour ce qui concerne les équipements d'intérêt communautaire, le Grand Besançon les gèrera. Il est donc demandé aux communes d'envoyer les DIA et la décision sera prise en collaboration avec la commune avec le même système de copie. Ce système de copie est également demandé pour information pour les opérations qui pourraient être faites par l'EPF ou les aménageurs que j'évoquais précédemment.

Pour que tout ce petit protocole soit très clair et qu'il n'y ait pas de souci, nous enverrons un courrier pour résumer ce protocole à toutes les communes, avec les adresses des services pour qu'il n'y ait pas de problème. Bien évidemment, le service de DST, particulièrement Fabienne MEOTTI ou moi, reste à disposition s'il y avait besoin d'information dans les jours qui viennent. Sachant qu'une DIA attend deux mois, le temps que nous ayons la confirmation des chiffres, tout cela devrait s'imbriquer dans le calme.

Lors du Conseil Communautaire du 18 mai, nous expliquerons comment nous travaillerons notamment sur la poursuite de toutes les procédures en cours comme nous nous y sommes engagés.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, Catherine, merci. Avez-vous des questions à poser ?

M. CONTOZ.- Je me suis demandé si ce dossier entraînait le droit de prémption sur les fonds de commerce. Ma commune l'a instauré sur le centre du village et nous sommes d'ailleurs déjà intervenus dans ce cadre. Nous avons préempté. Il faudrait donc nous préciser les choses.

M. LE PRÉSIDENT.- Je sais que ce droit de prémption est sectorisé.

M. CONTOZ.- Oui, mais cette compétence Droit de Prémption sur les fonds de commerce est-elle incluse dans ce dossier ? C'est ce qu'il faudrait vérifier.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous vérifierons. Je sais que nous l'avons instaurée à Besançon, ce qui avait fait grand bruit à l'époque. Il faut savoir que chaque année, on préempte peut-être une fois sur des centaines, voire des milliers d'opérations.

Mme BARTHELET.- Nous devons vérifier, parce que le fonds de commerce n'est pas forcément lié au foncier. Nous devons donc voir comment cela s'articule. Ce n'est pas forcément lié directement au PLU.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous devons apporter la précision la prochaine fois. Nous préciserons cela.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MOUGIN.- Merci. Concernant le PLUi, je pose ici les questions suivantes :

- Dans notre pays, comment peut-on s'octroyer le titre de démocrate quand on ne respecte pas les élus et les communes en faisant passer un projet en force ?
- Comment peut-on dire que l'on est à l'écoute de tous, alors que l'on applique des lois qui font fi des élus qui sont laissés pour compte (en particulier les lois ALUR et NOTRe) ?

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont des lois de la République, Monsieur.

M. MOUGIN.- Les lois précipitées, mal ficelées comme vous l'avez déjà dit, et je dirais « voire bâclées », dans le cas présent, même avec une charte de gouvernance des maires, vous n'arriverez pas à convaincre tout le monde. Cette charte n'a aucune valeur juridique, comme je vous l'ai dit au Conseil Municipal, et les élus le savent tous, tout comme vous. Qu'en sera-t-il dans 5 ans ou dans 10 ans, quand vous ne serez plus là, par exemple ?

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut me garder !

M. MOUGIN.- Pourquoi pas ? Mais le peuple en décidera.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, c'est moi qui en déciderai.

M. MOUGIN.- Aussi, comment peut-on se dire « ouvert » alors que l'on ne respecte pas l'avis de la population lorsqu'il a été donné, comme pour la gare TGV d'Auxon, par exemple ? Vous avez beau dire que vous êtes à l'écoute de chacun, mais au final, force est de constater qu'à chaque fois, vous avez toujours le dernier mot. Malgré les protestations, in fine, vos projets se réalisent toujours. Communauté d'agglomération, et peut-être bientôt communauté urbaine, vos amis et vous faites aux communes ce que fait l'Europe de Bruxelles à notre pays. Les maires, à l'instar des dirigeants de notre pays, ne décideront plus grand-chose et seront soumis à la vassalité. La dépendance sera de mise à l'avenir. Beaucoup en ont déjà parlé. Chacun se fera sa propre opinion. En ce qui me concerne, depuis des années, j'écoute, je constate et je me suis forgé la mienne. Chacun jugera. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vais pas répondre à ces propos totalement politiques. Je voudrais simplement dire que lorsque l'on dit que l'on écouterait et que l'on ne montrera pas l'exemple, cette charte de gouvernance est une réalité et vous le verrez par vous-même.

De plus, quand vous dites que l'on n'a pas écouté et quand je vois le nombre de réunions qu'entre autres, Catherine BARTHELET et Fabienne MEOTTI ont fait sur le terrain, les réunions de secteur, les réunions que nous avons faites dans les ateliers à Nancray, à Dannemarie-sur-Crête...

Avez-vous d'autres interventions ?

Mme COMTE-DELEUZE.- Merci, Monsieur le Maire. C'est un petit point d'éclairage, et peut-être un appel à vigilance pour les mois qui viennent, parce que tout le monde n'a peut-être pas eu connaissance de l'information selon laquelle la Région avait voté, lors de sa dernière réunion plénière du mois de janvier, la démarche d'élaboration du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Ce schéma prescriptif va concerner toute notre grande région Bourgogne Franche-Comté. Il a pour objectif, je cite « construire une identité commune pour notre nouvelle région et définir une vision unique du territoire régional ».

Même si la Région projette une coconstruction qui tiendra compte des SCoT, du PLUi, nous devons sans doute être vigilants. Peut-être serait-il prudent au niveau de la CAGB, de constituer un groupe de travail afin de suivre l'élaboration de ce schéma, parce que, comme je l'ai lu récemment, harmoniser les règles de vie sur les territoires ne doit pas conduire non plus à nier l'identité des communes.

M. LE PRÉSIDENT.- Chère Madame, votre question est excellente, mais je peux vous répondre tout de suite que ce groupe de travail est déjà constitué. Cela a été voté par le Bureau. Certes, ceux qui ne sont pas au Bureau ne pouvant pas le savoir, il faudrait peut-être le présenter.

Mme COMTE-DELEUZE.- Oui, la première réunion du SRADDET aura lieu mardi prochain. Nous ne sommes donc pas encore dans l'urgence.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, mais il y a un groupe de travail, dont je n'ai pas la composition ici. Il y a sept ou huit thématiques. Nous vous donnerons communication des noms des membres de ce groupe de travail. Je ne les ai pas en tête, mais nous vous les donnerons. Ceci étant dit, vous avez raison, il faut être attentif.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 oppositions. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 6.4 - Programme de travail AudaB et renouvellement de la convention pluriannuelle

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Ce rapport est adopté.

Questions diverses

Rapport n° 8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à me poser ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n° 8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Je voulais vous dire que lors de la séance du 23 février dernier, il a été convenu de revenir sur le règlement intérieur de la CAGB. Des modifications ont été demandées en Bureau pour être intégrées, ce qui a été fait. Une précision nous a été apportée sur l'intervention du service Émergence. Ces choses ont été faites.

Concernant le rapport n° 0.2 de cette séance du 23 concernant la modification du règlement intérieur de la CAGB, je reprends les propos qu'avait dû tenir Gabriel BAULIEU. « Des modifications demandées par le Bureau (article 16 et 36) sur le déroulement des séances des Conseils et de Bureau portant sur le temps de présentation des rapports n'ont pas été prises en compte dans le projet de délibération du rapport remis pour la séance du 23 février 2017 ». Elles sont maintenant bien intégrées dans le règlement intérieur qui est modifié.

« À l'ouverture de la séance, le Président constate le quorum, proclame la validité de la séance, il fait approuver le procès-verbal », tout cela étant traditionnel. « Le Président rappelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour. Seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération ». Le point important à ajouter est : « un maximum de trois rapports par Commission fait l'objet d'une présentation orale par le rapporteur en séance. Ces rapports sont examinés en premier pour chaque Commission et font l'objet d'une présentation d'environ 5 minutes », c'est-à-dire que les rapporteurs ont 5 minutes maximum pour faire cela, sauf s'il y a un sujet comme le budget. La précision qui suit est : « Ce temps est à adapter en fonction de l'importance des sujets », ce qui peut être le cas pour le budget, les orientations budgétaires ou le PLUI. « Les autres rapports sont appelés par le Président dans leur ordre d'inscription. Le rapporteur peut être amené à répondre à toute question sur le sujet ». Voilà.

C'était une précision que je redonnerai. C'est finalement l'application de ce que nous avons fait ce soir.

La séance est levée, je vous remercie.

La séance est levée.